



Maurice Papon a été arrêté en Suisse

● Grâce à une information des RG parisiens, la police fédérale suisse a interpellé Maurice Papon, jeudi peu avant minuit, dans un hôtel de Gstaad ● Victime d'un malaise, l'ancien ministre a été hospitalisé ● La France souhaite que la Suisse le rapatrie au plus vite ● Notre enquête sur l'allègement de la surveillance policière autour de M. Papon en octobre 1998

JEUDI 21 OCTOBRE, peu avant minuit, la police fédérale suisse a interpellé Maurice Papon, condamné à dix ans de réclusion criminelle pour « complicité de crimes contre l'humanité ». L'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde avait trouvé refuge au Post Hotel Toessli de Gstaad, station de sports d'hiver huppée située dans le canton de Berne. L'ancien ministre, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international depuis qu'il avait été déchu, jeudi en fin de journée, de son pouvoir en cassation, a eu un malaise au moment de son arrestation et a été transféré vers un hôpital de Berne. La police helvétique avait été alertée en début de soirée par le ministère de l'intérieur français. Un « tuyau » obtenu par les Renseignements généraux (RG) de la préfecture de police de Paris avait été transmis à la direction centrale des RG, qui en avait aussitôt fait part aux autorités de Berne. Vendredi matin, l'hôtel Matignon faisait savoir que la France avait demandé à la Suisse que Maurice



Papon « puisse être rapatrié sur le sol français le plus rapidement possible ». Une dizaine de policiers du Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Bordeaux s'apprêtaient à

partir pour la frontière franco-suisse, afin de ramener Maurice Papon en France « au début de l'après-midi » et de le conduire à la prison de Fresnes.

Cette arrestation ne met pas pour autant un terme au débat sur l'absence de surveillance policière autour de M. Papon alors qu'approchait l'ultime échéance judiciaire

devant la Cour de cassation. Selon une version officielle, la direction générale de la police nationale (DGPN) aurait accédé à une demande de M. Papon lui-même, en octobre 1998 : sur ordre de la DGPN, les RG auraient alors cessé toute activité autour de ce dernier au prétexte qu'il fallait éviter des poursuites pour « voie de fait » de la part de ses avocats. Selon nos informations, cette version est sujette à caution. Le cabinet du préfet de Seine-et-Marne nous a indiqué, jeudi 21 octobre, qu'il avait transmis « à la mi-octobre 1998 » un courrier de la DGPN à M. Papon l'informant, s'il en était d'accord, d'un « allègement du dispositif de protection ». L'ancien ministre ayant donné son accord, la surveillance des RG a donc pris fin il y a un an, à l'initiative de la police elle-même. Cette version des faits n'était pas contestée, vendredi matin, dans l'entourage du directeur général de la police nationale, Didier Cultiux.

Lire pages 6 et 7



DIPLOMATIE

« Notre ami » Jiang Zemin

Vendredi 22 octobre, le chef de l'Etat chinois, Jiang Zemin, arrive en France pour une visite d'Etat durant laquelle il sera aussi l'hôte personnel de Jacques Chirac, qui le reçoit dans son château de Bity, en Corrèze. M. Jiang arrive de Londres, où son séjour a suscité de nombreuses protestations en raison des violations des droits de l'homme auxquelles se livre son régime. En France aussi, des critiques s'adressent à M. Chirac pour les honneurs exceptionnels que celui-ci a décidé de rendre à son « ami » chinois. p. 2 et notre éditorial p. 16

L'effet Tiberi trouble le RPR

LE PROCÈS des emplois fictifs du conseil général de l'Essonne, dans lequel le procureur a requis des peines de prison avec sursis contre le sénateur RPR Xavier Dugoin et contre l'épouse du maire de Paris, Xavière Tiberi, a relancé la polémique à droite sur la préparation des élections municipales dans la capitale. En pleine campagne pour l'élection à la présidence du RPR, les candidats doivent faire face au désarroi que suscite chez les militants la révélation des pratiques de l'Hôtel de Ville de Paris. Jean-Paul Delevoye, candidat à cette élection, continue cependant d'assumer le soutien du maire de Paris. Une élection législative partielle mesurera, avant la fin de l'année, l'impact de la querelle parisienne.

Lire page 8

Le cas Mumia ou la gauche française contre la « barbarie américaine »

DEPUIS que Thomas Ridge, gouverneur de Pennsylvanie, a signé un ordre d'exécution fixant au 2 décembre la date de mise à mort de Mumia Abu-Jamal, par injection létale, la mobilisation française pour tenter de sauver ce Noir américain, accusé du meurtre d'un policier dans la nuit du 9 décembre 1981 et condamné à mort le 3 juillet 1982 à la suite d'un procès bâclé, s'intensifie. Du philosophe Jacques Derrida à l'épouse de l'ancien président de la République, Danielle Mitterrand, du MRAP au Cosimapp, une association présidée par la fille du célèbre écrivain Richard Wright (*Black Boy, Un enfant du pays*), Julia Wright, de Lutte ouvrière au Parti communiste, en passant par la Gauche socialiste et les Verts, chacun tente de faire entendre sa voix. Qui à Jacques Chirac, qui à Hubert Védrine, qui directement, par fax, à Bill Clinton, au 001 202 456 11 11, ou à sa ministre de la justice, Janet Reno.

Noir, journaliste - Mumia était président de l'Association des journalistes noirs de Philadelphie, et ses articles sur le système carcéral américain ont été publiés dans *The Nation* et dans la *Yale Law Review* -, ce condamné à mort

parmi tant d'autres aux Etats-Unis s'est attiré en France de nombreuses sympathies. Son engagement politique d'ancien membre du Black Panther Party légitime la dénonciation, traditionnelle au sein de la gauche française, de la « barbarie à visage américain ». C'est d'ailleurs au sein de la gauche française, de la « barbarie à visage américain ». C'est d'ailleurs au sein de la gauche française, de la « barbarie à visage américain ». C'est d'ailleurs au sein de la gauche française, de la « barbarie à visage américain ».

Cette mobilisation pour un nouveau procès avait été en partie responsable du premier sursis à exécution, signé le 1^{er} juin 1995. Les avocats de Mumia avaient mis en avant les contradictions des témoignages : les témoins à décharge dans l'enquête policière qui suit le meurtre, en décembre 1981, étaient devenus témoins à charge au cours du procès, en juin et juillet 1982. Dans *En direct du couloir de la mort*, un ouvrage que certains n'ont pas hésité à comparer, toutes proportions gardées, aux *Souvenirs de la maison des morts*, de Dostoïevski, ou à *Une journée d'Ivan Denissovitch*, de Soljenitsyne, et que La Découverte vient de rééditer en poche avec une préface de Jacques Derrida, Mumia a raconté le couloir de la mort

de la prison de Huntingdon, en Pennsylvanie, où il se trouve depuis le 3 juillet 1982.

Le 14 octobre, Robert Hue a écrit à Jacques Chirac, qui lui a répondu que « chaque occasion a été saisie pour sensibiliser les responsables américains », mais qu'« une intervention auprès du président des Etats-Unis serait sans effet, dans la mesure où le chef de l'exécutif fédéral ne dispose pas du pouvoir de faire grâce dans ce cas ». C'est en effet du ressort du gouverneur de Pennsylvanie. Interpellé par le député communiste Jacques Brunhes, le ministre des affaires étrangères a indiqué pour sa part, mercredi 20 octobre, que le gouvernement français « allait continuer dans les délais courts, mais qui existent encore, à agir et à inciter nos partenaires européens à faire de même ». Une nouvelle manifestation en faveur de Mumia Abu-Jamal est prévue, samedi 23 octobre, à Paris. Mais le 7 octobre, au Parlement européen, la Gauche unitaire européenne (GUE), où siègent le PCF, LO et la LCR, n'a pas réussi à faire adopter une motion demandant aux Etats-Unis de surseoir à l'exécution de Mumia.

Ariane Chemin



ENQUÊTE

La Tunisie sous Ben Ali

3. Un bonheur ambigu

Véritable ossature du régime, la classe moyenne profite des progrès de l'économie et du féminisme. Résumé de ses contradictions par un Tunisien : « On laisse la politique au président, et lui, en échange, il nous laisse manger. On a même un mot pour ça : le *kho-bisme*. En arabe, *kho-b*, c'est le pain. Tu manges et tu te tais. » Dernier volet de notre enquête. p. 14

Le Tour de l'an 2000



DANIEL BAAL

AU MOMENT où est dévoilée l'édition 2000 du Tour de France, Daniel Baal, président de la Fédération française de cyclisme, déclare au *Monde* que « dans la lutte antidopage, nous sommes au même point qu'en 1998 ». Il déplore l'absence de mise en œuvre des nouvelles méthodes de détection.

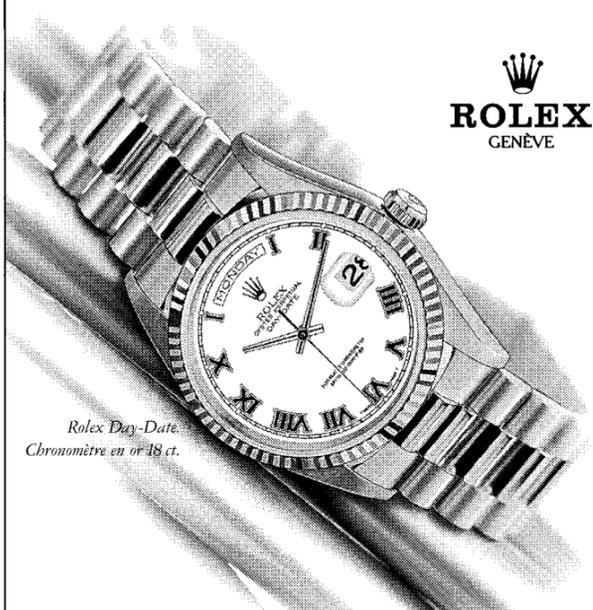
Lire page 28

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 48 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1023 - 7,50 F



LA REMISE D'UN CHEF-D'ŒUVRE DOIT TOUJOURS SE FAIRE DANS LES RÈGLES DE L'ART.



Rolex Day-Date Chronomètre en or 18 ct.

ROLEX GENEVE

WEMPE

Horloger & Joaillier depuis 1878

Wempe Joaillier • 16, rue Royale • 75008 Paris • Tél. 01 42 60 21 77
New York Londres Vienne Berlin Hambourg

POINT DE VUE

Le « droit d'ingérence » est un slogan trompeur

par Philippe Biberson et Rony Brauman

L'ATTRIBUTION du prix Nobel de la paix à Médecins sans frontières a suscité la joie et l'émotion de tous ceux qui ont contribué à son existence concrète en même temps qu'elle a provoqué un certain embarras. Nous avons du mal, en effet, à nous reconnaître comme porte-étendard d'un « droit d'ingérence » qui serait enfin reconnu et désormais consacré. Sans boudier notre plaisir de voir saluer le travail et l'obstination de milliers de volontaires, et sans rien renier de notre engagement, nous ne pouvons pas laisser s'installer un lourd malentendu. Si nous pouvons contribuer, à la marge, à l'évolution des lois et pratiques internationales, si nous revendiquons cette position et avons bien l'intention de continuer dans cette voie, si nous ne sommes pas plus enclins qu'autrefois à vénérer les souverainetés, ce n'est pas pour nous complaire dans le culte des slogans.

doit son succès à son ambiguïté. L'expression elle-même mélange deux démarches non exclusives mais qui s'affaiblissent mutuellement à être confondues :

- d'un côté, l'action humanitaire indépendante ;

- de l'autre, l'intervention politique et militaire de grandes puissances ou de coalitions internationales dans des situations de crimes et de terreur de masse.

Ces deux activités sont nécessaires, mais, pour être utiles, supposent de se déployer de manière indépendante. Politiser le secours et l'assistance, par exemple, conduit à en faire l'objet de négociations, de marchandages ou de détournements, bref à réduire l'espace de liberté dans lequel l'aide s'exerce.

Lire la suite page 17

Philippe Biberson, Rony Brauman sont respectivement président et ancien président de Médecins sans frontières.



VOILE

La disparition de Paul Vatine

Le navigateur havrais, qui participait à la transat en double Jacques-Vabre (Le Havre-Cartagena), a disparu, jeudi 21 octobre, au large des Açores après le chavirage de son trimaran *Groupe-André*. Son équipier, Jean Maurel, a pu être sauvé. Des huit multicoques au départ, le 17 octobre, quatre restaient en course vendredi. p. 27

International.....	2	Aujourd'hui.....	27
France, société.....	6	Météorologie.....	30
Régions.....	13	Jeux.....	30
Horizons.....	14	Culture.....	31
Entreprises.....	20	Guide culturel.....	33
Communication.....	22	Kiosque.....	34
Tableau de bord.....	23	Abonnements.....	34
Carnet.....	26	Radio-Télévision.....	35

DIPLOMATIE Le chef de l'Etat chinois, Jiang Zemin, a commencé, vendredi 22 octobre, une visite d'Etat en France. Le président Chirac a déployé tous les honneurs officiels

et privés à l'égard de son homologue et « ami ». Le séjour de M. Jiang, venu de Londres, débutait à Lyon par des réceptions organisées par le maire, Raymond Barre, vieille

connaissance des dirigeants chinois. ● JACQUES CHIRAC, qui doit le rejoindre samedi, l'a invité à passer la soirée, en son château de Bity, en Corrèze, avant de regagner Paris

pour la partie officielle des cérémonies. ● DES CRITIQUES ont accueilli ces égards destinés au chef du régime de Pékin, jugé coupable de nombreuses violations des droits de

l'homme. Les dirigeants français soulignent la nécessité de poursuivre le dialogue avec la Chine, du fait de l'importance stratégique de ce pays. (Lire aussi notre éditorial page 16.)

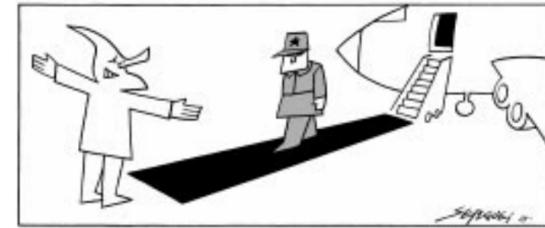
Visite controversée du chef de l'Etat chinois en France

Malgré les critiques, Jacques Chirac a multiplié les marques de considération envers Jiang Zemin. Pékin tente d'arracher des concessions à Paris sur des dossiers sensibles mais ignore celui des droits de l'homme. De nombreux défilés d'opposants sont prévus durant la visite

LA FRANCE reçoit son visiteur le plus controversé depuis longtemps. Le « numéro un » chinois, Jiang Zemin, avant même de poser le pied, vendredi 22 octobre en milieu de journée, à Lyon, étape initiale d'un séjour qui le mènera, dimanche après-midi à Paris, a réussi à susciter dans la sphère publique française des expressions de désapprobation comme peu de personnalités étrangères en seraient capables de nos jours.

Cette tonalité tient à l'agacement que provoque la Chine par son comportement dans plusieurs domaines chers à l'opinion. Une considération à laquelle s'oppose la logique des relations entre Etats, qui interdit d'ignorer le pays le plus peuplé du monde, même s'il n'est pas gouverné selon les normes de la démocratie. Une polémique franco-française est ainsi en cours sur les signaux amicaux que le président Jacques Chirac a l'intention d'adresser à son homologue d'un pays pour lequel il nourrit un tropisme appuyé.

La visite de M. Jiang est classée, dans la hiérarchie des échanges internationaux, au rang suprême de « visite d'Etat », ce qui suppose un protocole peaufiné où tout « couac » prend un écho particulier. Cette emphase diplomatique est censée refléter un rôle supérieur des rapports entre les deux pays dans l'organisation internationale du XXI^e siècle. M. Chirac s'était engagé à se livrer à cet exercice périlleux durant son propre séjour honorifique en Chine en mai 1997, lorsqu'il avait conclu avec Pékin un « partenariat global » dont la substance réelle reste à apprécier, en tout cas pour la France. Les échanges économiques franco-chinois, alors plats, n'ont pas considérablement évolué depuis, ce qui s'explique par les difficultés intérieures de la Chine autant que par la crise financière asiatique. Mais les relations entre Paris et Pékin dépassent, depuis la reconnaissance de la République populaire par le général de Gaulle (1964), le cadre des flux commer-



ciaux bilatéraux et c'est précisément à cette aune que la visite de M. Jiang va devoir être jugée, y compris dans une résonance passionnelle qui remonte à une décadence de hauts et bas.

En 1989, la France méditerranéenne fut ulcérée par la répression militaire que le régime de feu Deng Xiaoping exerça contre le soulèvement populaire pacifique entraîné par les étudiants de la place Tiananmen. La fâcherie franco-chinoise fut aggravée par la décision de Paris, en régime socialiste, de vendre à Taïwan, île que Pékin considère comme une province rétive, des armes pour repousser une éventuelle attaque continentale. En 1994, la droite revenue au pouvoir concéda à Pékin que c'était une « erreur ». La Chine, depuis lors, ayant expérimenté des disconvenues à répétition avec le seul vrai partenaire occidental qui compte à ses yeux, l'Amérique, s'est plu à refaire miroiter auprès de Paris le brillant d'une relation privilégiée dans laquelle la France servirait de tête de pont pour l'Asie en Europe.

Si tout se passe avec M. Jiang comme M. Chirac semble le sou-

haiter, une nouvelle déclaration commune franco-chinoise synthétisera les progrès que ces rapports offrent au siècle prochain. D'une part comme de l'autre, le souci d'y imprimer une connotation critique envers l'Amérique constitue le principal ciment de l'affaire. En bonne logique diplomatique, les différents points évoqués figureront en ordre inverse des préoccupations du public français, qui commenceront par la question des droits de l'homme.

● Un premier volet devrait concerner Taïwan, dossier le plus sensible pour Pékin non seulement en raison de « l'erreur » française de 1992, dont une répétition est toujours redoutée là-bas, mais aussi en raison du regain de nationalisme qui teinte les choix des héritiers de Mao et de Deng. Ceux-ci exercent une pression bien plus forte qu'on ne souhaite l'admettre côté français, pour que Paris exprime à nouveau la position selon laquelle l'île appartient au continent. Le Quai d'Orsay n'est pas chaud pour donner une telle satisfaction à Pékin mais on peut craindre que « l'amitié » franco-chinoise affichée au plus haut ni-

veau ne prévaille sur l'avis des experts.

● Un autre volet doit concerner les dossiers internationaux, tels le désarmement et la lutte contre la prolifération des armes les plus honnies. La Chine participe désormais aux conversations, négociations et conférences qui régissent la vie mondiale sur ce plan, mais avec ses propres priorités, qui sont celles d'une puissance émergente. Elle considère – à l'instar de la France – chaque proposition à l'aune de ses intérêts, qu'il s'agisse de systèmes de missiles défensifs ou de production de matières fissiles, et les deux pays se rejoignent parfois dans une méfiance commune envers toute initiative qui faciliterait la pérennité d'une domination américaine.

Paris, qui se targue, non sans raison, d'avoir contribué à faire entrer Pékin dans ces forums internationaux, aurait tendance à flatter cette corde dans la recherche d'une approche « multipolaire », quitte à négliger, aux yeux de certains stratèges, des comportements chinois irresponsables ou dangereux. En Asie du nord-est, la Chine laisse son allié nord-coréen menacer la sécurité du Japon ; plus au sud, elle considère l'immense mer de Chine méridionale comme son propre pré carré ; avec l'Inde, elle se refuse à régler un différend frontalier qui a déjà provoqué une guerre entre les deux pays. Elle donne ou vend des armes à la dictature de Birmanie, afin d'accéder à l'Océan indien. Elle n'hésite pas, enfin, à exporter discrètement des technologies sensibles à destination de puissances susceptibles de causer des tracas à la communauté internationale, en particulier au Moyen-Orient. Autant de sujets dont le traitement ne peut être confié à une simple « amitié » personnelle entre deux chefs d'Etat, surtout avec un interlocuteur issu d'un système politique toujours aussi opaque.

● Car c'est bien là la question que pose le dossier des droits de l'homme et de la démocratie en

Chine. La France s'est targuée, sous M. Chirac, d'adopter une attitude originale en renonçant à chercher à condamner les pratiques chinoises en la matière aux Nations Unies. En retour, Pékin n'a fourni qu'un effort minimal en adhérant, sans les ratifier encore,

gissement indéniable des libertés individuelles non politiques enregistrées depuis l'ouverture du pays au monde extérieur. Les exigences chinoises insistantes pour que la police française tienne à distance les manifestants seront respectées – et, du coup, la plus visible vic-

Bity, un château de célèbre mémoire

Acquis le 3 mars 1969 par Jacques Chirac, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances et conseiller général de Corrèze, le château de Bity, à Sarran (Corrèze), classé monument historique un mois après son acquisition, a valu de sérieux désagréments à son propriétaire. En janvier 1972, alors que M. Chirac est ministre des relations avec le Parlement, *L'Expansion* publie les propos suivants d'un inspecteur des impôts : « Lequel de nous ne connaît pas le nom de ce ministre qui, depuis des années, très légalement, ne paie pas d'impôts parce qu'il déduit de ses revenus les frais de restauration de son château historique ? » *Le Canard enchaîné* révèle peu après qu'il s'agit de M. Chirac. Dans son ouvrage *Le dauphin et le régent* (éditions Grasset), Catherine Nay affirme que le président Pompidou a alors « passé un savon » à son ministre : « Quand on veut faire de la politique, il ne faut pas avoir de château, sauf s'il est dans la famille au moins depuis Louis XI. » C'est la première fois que M. Chirac y reçoit un hôte de marque en visite d'Etat, même si cette partie du séjour est qualifiée de privée.

aux deux conventions de l'ONU garantissant certaines libertés politiques et sociales. Paris dit faire pression pour que les maîtres de la Chine accélèrent le mouvement en matière de législation. Mais, à Pékin, l'heure n'est pas aux décisions libérales et il faudra accueillir avec la plus grande circonspection toute vague promesse que ferait M. Jiang à ce propos. Entretemps, le gouvernement chinois procède à une campagne de répression des récalcitrants jugée par les organismes de défense des droits de l'homme comme sans précédent depuis celle de Tiananmen voici dix ans.

Pour le public, la visite sera dominée par les tentatives des dissidents exilés d'attirer à eux l'attention générale sur la situation catastrophique des droits de l'homme dans la dernière grande dictature communiste du monde – alors que, côté français, on cherche à mettre en exergue l'élar-

time des déploiements de force pourrait bien être la cote de popularité présidentielle...

Deux ans et demi après la mort de Deng Xiaoping, on ne voit guère venir, de Pékin, de signes permettant d'espérer que ce rituel ne se reproduise plus à l'avenir. Le pouvoir chinois est principalement préoccupé de survivre à la tête d'un pays en pleine effervescence sociale et s'interdit toute innovation libérale pour l'heure.

● Le volet le plus simple à boucler dans les conversations franco-chinoises des prochains jours est celui de la candidature de Pékin à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il est à peu près certain que cette candidature sera une nouvelle fois repoussée. Paris peut donc, sans problème, exprimer son soutien, plein et entier, à Pékin. Un soutien plus politique que technique.

Francis Deron

Plusieurs manifestations de dissidents accueilleront l'hôte de l'Elysée

C'EST à un véritable marathon-poursuite que va donner lieu, pendant cinq jours, la visite de Jiang Zemin en France, entre son cortège officiel, les « trublions » de la mouvance dissidente cherchant à faire parler d'eux, et les policiers chargés – sur exigence chinoise – de faire en sorte que le maître de Pékin – règne des apparences obligeant – puisse feindre de ne pas s'en apercevoir.

Les dissidents, dont certains sont venus d'autres pays européens, et leurs soutiens, répartis en plusieurs groupes de défense des droits de l'homme, n'en projettent pas moins de faire en sorte que – de Lyon aux environs du château de Bity en Corrèze, et enfin à Paris – « on parle au moins autant de nous que de lui », dit l'un d'eux. Un premier rassemblement est prévu place de la République à Lyon, ce vendredi 22 octobre en fin d'après-midi ; une manifestation est convoquée à Brive, place de la République, samedi après le déjeuner ; un nouveau rassemblement est prévu place de la Bastille à Paris, dimanche, tandis que M. Jiang assistera à une cérémonie, aux Invalides, ouvrant la partie politique de son séjour. Reporters sans frontières a baptisé l'opération « contre-visite d'Etat » en rappelant que, depuis que M. Jiang est devenu chef de l'Etat en mars 1993, quarante-huit journalistes chinois ont été emprisonnés et dix sont toujours détenus.

Le premier geste émanant de la classe politique pour que soit rappelées les aspirations chinoises à la démocratie et la quête de respect des minorités ethniques – les Tibétains en particulier – est venu de Jack

Lang, qui recevait à l'Assemblée nationale le dissident Wei Jingsheng, vendredi matin, en sa qualité de président de la commission des affaires étrangères, afin de faire valoir que si les relations franco-chinoises doivent être « préservées et approfondies », les violations des droits de l'homme perpétrées en Chine « ne sauraient être gardées sous silence ». L'Association des amitiés parlementaires pour le Tibet du Sénat et le Groupe d'études sur la question du Tibet à l'Assemblée nationale ont souhaité rappeler, dans un texte diffusé jeudi, « leur attachement à la défense des droits de la personne humaine au Tibet comme en Chine ».

La fin du séjour de M. Jiang en Grande-Bretagne, où il avait commencé sa tournée en Europe, au Maghreb et au Proche-Orient, s'est déroulée sur fonds de récriminations chinoises. Le porte-parole du président chinois a estimé que Londres aurait pu faire davantage encore pour éviter que ne parviennent aux oreilles de son chef les « petits bruits dans la rue » émanant de la dissidence. Bruits d'incidents avec la police qu'il a principalement attribués à des étrangers héritiers de « la cause infâme du colonialisme et de l'impérialisme » reconnaissables à leurs « grands nez manifestes » d'Occidentaux. Selon le *Daily Telegraph*, le prince Charles avait pris soin de remplir son agenda de rendez-vous lui permettant de ne pas s'associer à plus de cérémonies données en l'honneur du président chinois que ne le nécessitait sa révérence envers la reine.

F. D.

Un redoutable tacticien occupé à maintenir le statu quo politique à Pékin

PÉKIN

de notre correspondant

On le pensait mal assuré, fragile, voué à jouer les « papes de transition » de l'ère post-Deng Xiaoping, décédé début 1997. L'homme s'est révélé depuis un redoutable tacticien du pouvoir. A coups de promotion de sa clientèle de protégés – qualifiée de « clique shanghaienne » – et d'élimination de ses adversaires, dont l'épisode le plus spectaculaire fut la condamnation de l'ancien maire de Pékin pour corruption, Jiang Zemin a affirmé son assise personnelle au point de chercher dorénavant à entrer dans le Panthéon des timoniers de la République populaire, à l'égal de Mao Zedong et de Deng Xiaoping.

Le dernier exemple en date de cette stratégie de « verrouillage » a consisté à neutraliser toute velléité d'affirmation de l'Armée populaire de libération (APL). Certes, le sacro-saint principe du régime selon lequel « le Parti commande aux faits » ne laissait guère à l'armée beaucoup de latitude. Mais M. Jiang, dépourvu de passé militaire, avait quelques raisons de se sentir mal à son aise dans ses relations avec l'APL.

S'IMPOSER FACE À L'ARMÉE

Ce sentiment d'insécurité n'a fait que renforcer sa résolution à « rajouter » la hiérarchie, afin d'imposer les généraux de son choix, mais, surtout, à renforcer la main des civils sur les militaires. L'opération avait débuté dès le 15^e congrès du Parti, à l'automne 1997, quand se dessina la nouvelle géographie du pouvoir post-Deng Xiaoping. Pour la première fois dans l'histoire du Parti, le comité permanent du bureau politique,

c'est-à-dire le centre névralgique du régime, ne comptait plus dans ses rangs de représentants de l'armée.

La manœuvre se poursuivit l'été 1998 quand fut annoncé le retrait de l'APL du monde des affaires. Ces liaisons dangereuses entre l'armée et l'économie avait été encouragées par Deng Xiaoping lui-même – l'idée était de permettre aux généraux de dénicher des astuces de financements que l'Etat-Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé d'y mettre bon ordre à un moment où le nouveau premier ministre Zhu Rongji souhaitait rationaliser l'économie et museler le Parti n'était plus en mesure de dispenser –, mais elles alimentèrent des dérives devenues insoutenables : puissance occulte de militaires affairistes, gangrène de la corruption, implication de l'APL dans la florissante contrebande des provinces côtières, etc. Il fut donc décidé

Un journaliste et ancien ministre a été assassiné en Turquie

ISTANBUL

de notre correspondante

L'assassinat, jeudi 21 octobre, du journaliste, ancien ministre de la culture et professeur Ahmet Taner Kislali, tué par l'explosion d'une bombe qui avait été déposée dans un sac en plastique abandonné sur son véhicule, a brutalement replongé la Turquie dans une période d'instabilité sociale et politique. Les politiciens de tous bords ont unanimement condamné ce meurtre et le gouvernement a affirmé que les auteurs de l'attentat seraient identifiés sous peu. Les groupes radicaux islamistes qui avaient menacé M. Kislali, un fervent défenseur de la laïcité, ainsi que certains de ses collègues, apparaissent comme étant les premiers suspects. L'attentat aurait été revendiqué par le Front des combattants islamistes du Grand Orient (IBDA-C).

La nouvelle a été accueillie dans tout le pays avec une émotion qui rappelle le meurtre, en janvier 1993, du journaliste Ugur Mumcu. A la suite de son assassinat, des centaines de milliers de personnes étaient descendues dans les rues. Mais le meurtre de M. Mumcu et ceux de plusieurs autres intellectuels laïcs assassinés au cours de cette décennie n'ont jamais été résolus. Au cours de l'enquête sur l'affaire de Susurluk, en 1996, qui avait révélé les liens entre des groupes mafieux impliqués dans des trafics de tout genre, le monde politique et certains membres des institutions étatiques, la possibilité que M. Mumcu ait, en fait, été la victime de ces groupes, sur lesquels il avait enquêté, avait été soulevée.

POSSIBLE PROVOCATION

Pour cette raison, bien que quelques manifestations limitées contre les islamistes aient eu lieu, de nombreux analystes ont cette fois-ci mis le pays en garde contre la possibilité d'une provocation et appelé la population à garder son sang-froid, attribuant ce meurtre à des forces occultes, déterminées à déstabiliser le pays, à créer un climat de tension et à faire obstacle au processus de démocratisation.

Le manque de détermination des politiciens, qui n'avaient pas arrêté les coupables des attentats précédents, fait l'objet de nombreuses critiques. Sadik Avundukoglu, un ancien membre du Parti de la juste voie qui avait présidé la commission d'enquête parlementaire sur ces meurtres non résolus, a affirmé à la télévision que personne ne s'était intéressé aux conclusions de son rapport détaillé. De nombreuses organisations illégales, a-t-il affirmé, ont des sympathisants au sein même de l'appareil étatique. L'assassinat de M. Kislali, qui était âgé de soixante ans, intervient alors que la lutte entre les institutions laïques et les islamistes reprend de l'ampleur. Le début de l'année universitaire a relancé le débat sur le foulard islamique dans les universités.

L'arrestation, puis la libération d'un dirigeant religieux qui avait attribué le récent tremblement de terre à une « punition divine » ont également contribué à faire monter la tension. En début de semaine, l'excès de zèle du procureur Nuh Mete Yuksel avait causé des remous et forcé les autorités à ouvrir une enquête sur les actions du magistrat. Le procureur s'était rendu en personne, de nuit, accompagné de policiers, au domicile de Merve Kavakci, la politicienne bannie du Parlement pour s'être présentée à l'Assemblée nationale avec son foulard islamique. Des membres de son parti s'étaient cependant interposés, arguant que le statut légal de M^{me} Kavakci n'avait pas été clarifié. Déchue de sa nationalité turque pour avoir acquis un passeport américain sans permission, la jeune femme ne peut plus être députée, mais aucune procédure légale n'a pour l'instant officiellement levé son immunité parlementaire.

Nicole Pope

Un violent bombardement sur Grozny fait plus de cent morts

Les autorités russes ont démenti être à l'origine des tirs de missiles sur la maternité et le marché ouvert de la capitale tchétchène. Le palais présidentiel, visé, n'a pas été touché

Moscou a catégoriquement démenti, vendredi 22 octobre, que les forces russes aient bombardé jeudi la capitale tchétchène Grozny, où des tirs de missiles ont fait 137 morts et 260 blessés, selon un bilan donné par les

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

De violentes explosions ont secoué, jeudi 22 octobre, le centre de Grozny, aux alentours de la résidence du président Aslan Maskhadov, où une centaine de morts et des centaines de blessés étaient dénombrés dans la soirée, selon des autorités locales. Le correspondant local de l'AFP, qui se trouvait au moment du bombardement dans le bâtiment présidentiel, a vu 27 cadavres, dont une majorité de femmes et d'enfants, devant une maternité située à 25 mètres de son enceinte. Un cameraman de l'agence Reuters a indiqué avoir vu plus de 60 corps sur le marché central tout proche, d'où s'élevait une épaisse fumée.

Cinq explosions furent entendues, selon les témoins, dont certains parlaient d'avions survolant à ce moment la capitale. Le chef d'état-major des forces tchétchènes, Momadi Saïdaev, cité par l'agence Interfax, a indiqué qu'il s'agissait de cinq missiles, air-sol ou sol-sol, du type des « Scud » déjà utilisés à plusieurs reprises par les forces russes contre des villages tchétchènes. Notamment contre celui d'Oourous-Martan, dans le sud-ouest de la Tchétchénie, où 28 morts, dont 20 femmes, enfants et vieillards, étaient dénombrés mardi, selon des sources locales. C'est également un missile Scud que l'Azerbaïdjan avait accusé les forces russes d'avoir tiré il y a trois

Tchétchènes. Un journaliste de l'AFP, qui se trouvait au palais présidentiel au moment du bombardement, a dénombré 45 cadavres, dont 27 personnes, parmi lesquelles des femmes et enfants, dans une maternité

semaines à 20 kilomètres à l'intérieur de son territoire.

Mais c'est la première fois, depuis le début, il y a six semaines, des tirs russes contre la Tchétchénie, qu'un tel bombardement touche le centre de Grozny. La présidence elle-même semblait visée : elle ne fut pas atteinte, contrairement à un bâtiment vide situé à dix mètres, mais toutes ses vitres furent soufflées, comme celles situées à la ronde. Le président Aslan Maskhadov ne s'y trouvait pas aux moment des tirs, survenus en fin d'après-midi. Un des cinq missiles s'est abattu dans la banlieue de Kalinino, où se trouverait sa résidence.

Selon des correspondants locaux des agences de presse étrangères, des centaines de personnes terrifiées couraient pour chercher un

Arrestation du représentant du président tchétchène à Moscou

Un avocat qui a rencontré, jeudi 21 octobre, dans sa cellule, le représentant à Moscou du président tchétchène, a relaté l'arrestation de celui-ci. « *Maierbek Vatchagaev et son assistant ont été arrêtés, alors qu'ils regagnaient leur domicile en voiture, par la brigade de lutte contre la criminalité organisée (ROuOP). Ses hommes ont procédé à une arrestation musclée, leur ont passé les menottes et leur ont glissé à chacun un pistolet à la ceinture* », a déclaré au Monde Soupian Ismaïlov. Une fouille, sans témoin, au domicile de M. Vatchagaev a ensuite permis de « *découvrir* » des munitions. Ce dernier, qui, de par son statut, jouit d'un permis de port d'armes, est connu pour n'avoir jamais eu de pistolet. Mais c'est lui et son équipe qui ont amené, récemment, deux équipes successives de journalistes pour quelques jours en Tchétchénie, des voyages de presse peu appréciés par la partie russe. – (*Corresp.*)

Les Quinze sont déçus par la réponse russe à leur offre de « partenariat »

LA NOUVELLE « troïka » européenne a effectué sa première sortie officielle, vendredi 22 octobre à Helsinki. Le président finlandais Martti Ahtisaari (président en exercice de l'Union européenne jusqu'à la fin de l'année), Romano Prodi, président de la Commission, et Javier Solana, haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune, reçoivent le premier ministre russe, Vladimir Poutine, pour le sommet annuel UE-Russie.

A l'ordre du jour, la « *dimension nordique* » chère aux Finlandais, la lutte contre la corruption, la criminalité organisée et le terrorisme après la réunion du G 8 à Moscou et le conseil européen extraordinaire de Tempere et la mise en œuvre de la « *stratégie commune* » vis-à-vis de la Russie, adoptée par les Quinze, en juin, au conseil européen de Cologne. Le mot de Tchétchénie ne figure pas dans ce catalogue et s'il est prononcé ce sera à propos de la lutte contre le terrorisme, à la plus grande satisfaction de Moscou, qui a placé sous cette rubrique sa nouvelle

guerre dans le Caucase. Sur la guerre en Tchétchénie, la « *troïka* » européenne n'est pas habilitée à dire grand-chose puisque les Quinze semblent avoir décidé de laisser faire les Russes.

Seuls les Allemands élèvent bien timidement la voix. Joschka Fischer, ministre des affaires étrangères, parle d'une nouvelle « *erreur* » de Boris Eltsine, après celle commise avec la première guerre de 1994-1996. Il a demandé à son collègue russe « *de mettre fin au plus tôt à la guerre et d'accorder un peu de considération à la question des droits de l'homme* ».

SONNETTE D'ALARME

Du côté allemand, on s'inquiète également du peu d'empressement mis par la partie russe à engager un dialogue sur la « *stratégie commune* » adoptée à Cologne. Les Quinze avaient pourtant déclaré « *envisager avec espoir la coopération [avec la Russie] qui, de plus en plus, donne des signes d'ouverture, de pluralisme, de démocratie et de stabi-*

INTERNATIONAL

toute proche, et 17 autres sur le marché central. Le bilan devrait s'alourdir, de nombreux blessés étant gravement atteints. Le premier ministre russe, Vladimir Poutine, qui a la haute main sur les opérations me-

abri dans les rues entourant le marché et tentaient de secourir les blessés. De nombreuses ambulances, seules à circuler dans la soirée, emportaient ceux-ci hors de la ville, les hôpitaux de Grozny – privés d'eau, d'électricité et de gaz, comme toute la petite république – étant surpeuplés.

« IL N'Y A PAS DE GUERRE »

A Moscou, le ministère de la défense a affirmé jeudi soir n'avoir effectué ce jour-là aucun bombardement sur Grozny. Le chef du centre d'information du ministère russe de l'intérieur, le général Alexandre Mikhaïlov, cité vendredi matin par la chaîne NTV, qui vendra la première mention de ces événements fut donnée par une télévision russe, a affirmé qu'il « *n'est pas exclu qu'il*

s'agisse d'un acte terroriste commis par les Tchétchènes eux-mêmes ». Le colonel Alexandre Drobiehevski, porte-parole de l'armée de l'air cité par l'agence Tass, a enchaîné : « *La désinformation, lancée par les services spéciaux de Grozny, est appelée à détourner l'attention de l'opinion publique des intentions réelles des terroristes.* » Jeudi, le nouveau ministre russe de l'information, Mikhaïl Lessine avait reproché aux médias occidentaux leur couverture « *engagée* » du conflit. « *Il n'y a pas de guerre en Tchétchénie, il s'agit d'une lutte contre des groupes de bandits* », a-t-il dit. Une « *lutte* » dans laquelle sont engagés 90 000 hommes de l'armée russe, a indiqué par ailleurs, jeudi, son chef d'état-major.

« NÉGOCIATIONS »

Au moment même où Grozny était bombardée, le représentant à Moscou du président tchétchène, Maierbek Vatchagaev, était arrêté en compagnie de son assistant, alors qu'il regagnait en voiture son domicile. Il avait pu garder ouverte sa représentation officielle dans la capitale russe après la dénonciation par le premier ministre Vladimir Poutine, le 7 octobre, de la légitimité du président Maskhadov. Ce dernier avait été élu en 1997 sous les auspices de l'OSCE et avait signé un traité de paix la même année avec Boris Eltsine, qui avait juré mettre ainsi fin à « *400 ans de guerre* » entre Russes et Tchétchènes.

nées en Tchétchénie, est arrivé jeudi à Helsinki afin de participer vendredi à un sommet UE-Russie. Il remplace le président Boris Eltsine, quasi absent de la scène politique depuis des mois.

Mais cette dénonciation de l'autorité légale en Tchétchénie au profit d'un parlement fantoche fut critiquée en Russie même et amena M. Poutine à se distancer de sa propre démarche. Jeudi, alors que le premier ministre quittait Moscou pour participer au sommet UE-Russie à Helsinki, son gouvernement rendait public un communiqué exposant sa ligne de conduite dans le conflit. Il promettait une amnistie aux « *Tchétchènes n'ayant pas pris part aux combats* » et offrait des « *négociations* », soumises à toute une série de conditions, dont la « *remise à la Russie des terroristes* » tchétchènes. « *Les habitants de la Tchétchénie, en tant que citoyens de notre pays, doivent savoir qu'ils recevront protection et aide du gouvernement russe.* »

Ce communiqué fut commenté sérieusement comme « *un premier pas dans la bonne direction* » par un candidat à la présidence, Grigori Iavlinski, devenu aussi « militariste » que toute la classe politique russe, alors que son parti, Iabloko, avait été à la pointe des protestations contre la première guerre tchétchène, en 1994-1996. Mais certains médias russes commençaient jeudi, pour la première fois, à s'inquiéter du triomphalisme officiel des militaires russes et à prédire une fin à leur campagne plus désastreuse encore que celle survenue en 1996.

Sophie Shihab

rage présidentiel, devraient refroidir les ardeurs européennes. L'Allemagne, encore elle, a tiré la sonnette d'alarme en proposant une initiative européenne afin d'obtenir de Moscou un effort d'assainissement du secteur bancaire. Et pour cesser de se bercer de bonnes paroles jamais suivies d'effet, elle suggère l'envoi en Russie d'experts européens pour le contrôle du budget et des finances, des mesures concrètes contre le blanchiment de l'argent sale et la refonte du système bancaire. Ces mesures concrètes devraient aussi servir à tester la volonté politique des autorités russes de mener à bien les réformes qu'elles ont promises depuis longtemps mais jamais appliquées. Si ces propositions ne rencontraient aucun succès auprès de Moscou, les Quinze devraient en tirer les conséquences, conclut le gouvernement de Berlin, en suspendant les soutiens ciblés voire l'initiative européenne dans son ensemble.

Daniel Vernet

L'écart militaire se creuse entre Américains et Européens

LES DONNÉES relatives aux budgets de défense des pays européens de l'OTAN, pris collectivement, et des Etats-Unis, « *montrent de façon inquiétante que les moyens des Européens sont de plus en plus inférieurs à ceux des Américains* », estime l'Institut international des études stratégiques (IISS) dans son rapport annuel publié, jeudi 21 octobre à Londres. L'institut en déduit que, malgré les efforts des Européens, « *une capacité indépendante pour des opérations interarmées majeures demeure une perspective lointaine* ». Les budgets américains (budget du Pentagone additionné à certains crédits du ministère de l'énergie) sont de 276,2 milliards de dollars pour 1999 ; 280,8 et 300,5 milliards de dollars prévus pour 2000 et 2001 (soit entre 262,4 et 285,5 milliards d'euros).

Aux Etats-Unis, les dépenses d'armement pour la période 2000 à 2005 font une large place à la modernisation des équipements, au profit de l'aviation, avec l'acquisition des avions de combat Joint Strike Fighters (JSF), l'accroissement de la flotte de bombardiers B-2, le remplacement des F-15 par le F-22 et l'achat de 120 avions de transport C-17.

Côté européen, les dépenses globales de défense pour 1999

sont inférieures de près de moitié à celles des Etats-Unis (140 milliards de dollars, soit 133 milliards d'euros). Les programmes d'armement des Européens de l'OTAN sont en forte baisse. Pis encore, selon l'IISS, « *il semble improbable que les engagements actuels en matière de programmes d'armement puissent être honorés au vu des projets actuels de budget* ».

Ainsi que l'a montré la guerre du Kosovo, l'écart se creuse de part et d'autre de l'Atlantique, au point que l'IISS émet de sérieuses doutes sur les perspectives « *même modestes* » d'une identité européenne de défense.

Les Européens « *paraissent n'avoir pas de stratégie commune pour contrer le différentiel croissant de moyens militaires* » avec les Etats-Unis, estime encore l'institut londonien. La faiblesse de l'euro a eu pour conséquence d'affaiblir le pouvoir d'achat des Européens – ce qui rend la technologie américaine « *plus chère au moment où on en a le plus besoin* » – et d'améliorer la compétitivité des matériels européens à l'exportation. Ce qui a incité les Européens à se concentrer sur des stratégies d'essor de leurs exportations d'armes, de préférence à des augmentations « *impopulaires* » des budgets de défense. – (*AFP*)

Natalie Nougayrède

Pas de « crise gouvernementale » mais une « relance politique » en Italie

ROME. Le chef du gouvernement italien, Massimo D’Alema, a annoncé, jeudi 21 octobre, une *« relance politique »* préfigurant la constitution d’un nouveau gouvernement ouvert aux Démocrates, le parti créé par l’ancien président du conseil et actuel président de la Commission européenne, Romano Prodi. *« Nous avons lancé le processus de clarification politique et de relance de la majorité »*, a déclaré M. D’Alema à l’issue d’un sommet de plus de trois heures des chefs de la majorité. *« La question de la constitution d’un nouveau gouvernement se posera seulement après la conclusion d’un accord »*, a-t-il toutefois précisé. *« Il est question d’une relance politique, non d’une crise gouvernementale. (...) Je n’ai jamais parlé de démissionner »*, a-t-il ajouté. Les Démocrates ont annoncé qu’ils étaient prêts à entrer dans le gouvernement, qu’ils soutiennent sans y participer, à condition que les contours de l’actuelle majorité soient redéfinis. Le parti de M. Prodi a réalisé un bon score avec 7,7 % des suffrages aux élections européennes de juin. – *(AFP)*

Les Quinze d’accord sur la « diversité culturelle » avant l’OMC

BRUXELLES. Le Comité des représentants permanents des Etats membres de l’Union européenne (Coreper) est arrivé à un accord, jeudi 21 octobre, à Bruxelles, sur le projet de position commune des Quinze avant les négociations commerciales de Seattle, à la fois sur le chapitre de la *« diversité culturelle »* et sur celui des *« normes sociales »*. Un blocage sur ces deux points s’était manifesté lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de l’UE, le 11 octobre à Luxembourg, empêchant un compromis européen avant le début du *Millennium Round*, le 30 novembre, dans le cadre de l’Organisation mondiale du commerce (OMC). S’agissant de la *« diversité culturelle »*, l’accord, qui devait être définitivement validé vendredi 22 octobre, prévoirait que chaque Etat membre conservera la possibilité de définir et de mettre en œuvre sa politique culturelle et audiovisuelle. Ce compromis renforcerait la position de Romano Prodi, le président de la Commission européenne, qui doit rencontrer le président Clinton le 27 octobre, à Washington, en vue des négociations de l’OMC.

Un général de l’OTAN met en cause la France dans les Balkans

WASHINGTON. La France a été mise en cause, jeudi 21 octobre, au Congrès américain pour avoir fait obstacle au choix des cibles pendant la campagne aérienne de l’OTAN dans les Balkans. Le général Michael Short, commandant les forces aériennes alliées en Europe du Sud, a déclaré que *« la France, en particulier, a sorti le carton rouge à de nombreuses occasions »* contre des cibles désignées par les chefs militaires, à Belgrade et au Monténégro, imposant *« des restrictions extraordinaires »* aux pilotes de l’OTAN. *« Un pays qui a fourni 8 % de l’effort global ne devrait pas être en position, a-t-il ajouté, de brider les pilotes américains qui ont porté 70 % du fardeau. »* *« C’est le droit des pays de soulever des objections dans une organisation qui opère par consensus »*, a néanmoins reconnu le porte-parole du Pentagone, Kenneth Bacon. – *(AFP)*

DÉPÊCHES

■ **KOSOVO : le secrétaire général de l’ONU, Kofi Annan**, a affirmé, jeudi 21 octobre, que la tension allait se poursuivre au Kosovo en raison de *« la très grande ambiguïté »* de la résolution 1244 sur la question de l’indépendance. *« La 1244 nous demande d’administrer le Kosovo comme une partie de la RFY (...), mais ceux qui sont administrés réclament tous les jours l’indépendance »*, a estimé M. Annan. – *(AFP)*

■ **ROUMANIE : les hôpitaux roumains risquent de fermer leurs portes** dans quelques jours en raison du manque chronique de fonds, ont indiqué, jeudi 21 octobre, les directeurs de sept hôpitaux de Bucarest. *« Nous sommes dans l’impossibilité de diagnostiquer et de traiter les malades en raison de l’absence de médicaments et d’équipements »*, ont expliqué les signataires dans une lettre adressée au président Emil Constantinescu. La Roumanie occupe la première place en Europe pour le nombre d’enfants malades du sida, ainsi que pour la tuberculose. – *(AFP)*

■ **TUNISIE : le président de la Commission nationale consultative des droits de l’homme** en France, un organisme indépendant rattaché à Matignon, Pierre Truche, a dénoncé *« la dégradation des libertés publiques et des droits de l’homme en Tunisie »*, dans une lettre au premier ministre français, Lionel Jospin, rendue publique jeudi 21 octobre. Des élections présidentielle et législatives auront lieu le 24 octobre en Tunisie. – *(AFP)*

■ **ISRAËL : la secrétaire d’Etat Madeleine Albright** a demandé jeudi 21 octobre au président Bill Clinton que l’actuel ambassadeur américain en Israël, Edward Walker, soit nommé secrétaire d’Etat adjoint pour le Proche-Orient. M. Walker sera nommé à la place de Martin Indyk, lequel k dirigera l’ambassade américaine à Tel-Aviv. M. Indyk avait déjà été ambassadeur à Tel-Aviv de 1995 à 1997, une période pendant laquelle il avait développé d’excellentes relations avec les travaillistes israéliens, à nouveau au pouvoir depuis mai. – *(AFP)*

■ **COLOMBIE : une rencontre entre le gouvernement et la guérilla** guévariste de l’Armée nationale de libération (ELN) a eu lieu les 19 et 20 octobre à Cuba, ont annoncé jeudi les autorités colombiennes. Il s’agissait d’une rencontre préparatoire à l’ouverture de pourparlers de paix. Le président Pastrana a jusqu’ici subordonné l’ouverture de ces négociations avec l’ELN à la libération de cinquante otages civils. – *(AFP)*

Charles Josselin

en visite à Kinshasa

KINSHASA. Charles Josselin, ministre délégué à la coopération, est arrivé, jeudi 21 octobre, à Kinshasa, dernière étape d’une tournée en Afrique orientale et centrale axée sur la recherche d’une solution négociée au conflit en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). Premier membre d’un gouvernement français à venir à Kinshasa depuis la prise du pouvoir du président Laurent-Désiré Kabila en mai 1997, au terme de huit mois de guerre contre le régime de Mobutu Sese Seko, M. Josselin doit rencontrer M. Kabila. Selon le Quai d’Orsay, la tournée de M. Josselin *« a pour objectif de souligner l’engagement de la France à appuyer, en Afrique centrale, la mise en œuvre de l’accord de Lusaka »* signé par le gouvernement de Kinshasa et ses alliés angolais, zimbabwéens et namibiens, d’une part, le Rwanda, l’Ouganda et la rébellion congolaise qu’ils appuient, d’autre part. Les belligérants s’accusent mutuellement de violer cet accord et de préparer de nouvelles offensives. – *(AFP)*

L’Europe précise ses règles sur l’étiquetage des OGM alors que le Japon le rend obligatoire

Tout produit contenant 1 % de produits génétiquement modifiés devra l’indiquer

Les Etats européens ont décidé, jeudi 21 octobre, de rendre obligatoire l’étiquetage des produits alimentaires contenant 1 % d’organismes

TOUT PRODUIT contenant plus de 1 % d’organismes génétiquement modifiés (OGM) devra porter une étiquette le signalant : en adoptant cette règle jeudi 21 octobre à Bruxelles, le Comité permanent des produits alimentaires a fait nettement avancer le dossier compliqué des OGM. Représentant les Etats-membres, le Comité a entériné la proposition de la Commission imposant ce seuil. Il s’agit d’une décision essentielle pour permettre aux consommateurs et aux distributeurs de s’y retrouver.

Pourquoi 1 % et pas zéro ? Parce qu’il est impossible de garantir l’absence totale d’échange de différents lots de céréales tout au long de la chaîne de production et de distribution. Les industriels auraient préféré des seuils plus élevés – 2 %, voire 5 % –, les organisations écologistes, telles que les Amis de la Terre ou Greenpeace, un seuil de 0,1 %. La voie moyenne choisie par l’Union européenne est cependant sévère : il est déjà difficile, dans l’agriculture sans OGM, de garantir à moins de 2 % ou 3 %

la « pureté variétale » des différentes céréales.

Le Comité a par ailleurs précisé que ce seuil de 1 % devrait s’appliquer à chaque ingrédient pris individuellement : si le produit final contient un ingrédient – par exemple la lécithine de soja – dépassant lui-même le seuil de 1 % d’OGM, il devra être étiqueté comme contenant des OGM. En revanche, la décision ne permet pas de mettre en place des étiquetages « Sans OGM ».

Adoptée par 14 voix et une abstention, la décision du « 1 % » est sur le plan juridique un « règlement de la Commission ». Si le Parlement européen ne s’y oppose pas dans les trente jours, elle sera applicable trois mois plus tard. Certains députés, notamment anglais, pourrait tenter de rejeter cette décision, en faveur d’un seuil plus sévère de 0,1 %. S’ils ne sont pas suivis, c’est donc dans environ six mois que la règle d’étiquetage sera applicable.

Cette avancée se complète d’un travail plus technique, mais non moins important, relatif à la détec-

génétiquement modifiés. Cette décision s’accompagne d’un travail technique pour mettre au point une norme relative à la détection et à la

quantification des OGM. En précisant ces points, l’Europe renforce sa position, alors que le Japon vient d’adopter le principe de l’étiquetage.

tion des OGM. Car il ne suffit pas de poser des règles, il faut encore pouvoir les appliquer : en l’occurrence, pouvoir détecter et quantifier les OGM au sein d’un produit. Différentes méthodes scientifiques existent, mais, pour que la règle soit claire, il faut que tous les opérateurs utilisent une méthode unique. Un travail de normalisation de cette méthode se poursuit depuis plusieurs mois.

DIFFÉRENCE D’APPROCHE

Les 30 septembre et 1^{er} octobre, à Paris, un groupe européen d’experts est tombé d’accord sur une procédure d’analyse, levant la différence totale d’échange qui existait entre Allemands et Français. Cette Commission de normalisation se réunira en mars à Lisbonne et devrait aboutir à une norme unique relative aux tests d’ici à 2001 (la France veut, de son côté, produire sa propre norme avant l’été 2000).

En posant la règle d’étiquetage à partir de 1 % d’OGM et en progressant dans la mise au point d’une norme des tests de détection, l’Europe affirme sa position sur les as-

pects techniques de la commercialisation des OGM. Elle ouvre la voie à une levée du moratoire, établi de facto jusqu’à ce que des règles d’étiquetage précises soient établies (*Le Monde* du 26 juin 1999). Mais elle le fait sur un mode strict, qui ne devrait pas permettre la libéralisation sans contrôle des OGM que souhaitent les Etats-Unis.

Sa position est renforcée par le fait que le Japon a annoncé qu’à partir d’avril 2001 les industries agro-alimentaires devraient étiqueter leurs produits « utilisant des OGM » ou « OGM non séparés ». Un étiquetage, « sans OGM » sera autorisé, avec l’adoption d’un seuil de 5 %. Ne s’appuyant pas sur une méthode précise de détection, l’approche japonaise est moins rigoureuse que l’européenne. Le Japon a par ailleurs demandé qu’un groupe de travail soit créé au sein de l’OMC (Organisation mondiale du commerce) pour discuter des OGM.

Hervé Kempf

JUSTICE Maurice Papon, condamné à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crimes contre l'humanité, a été arrêté par la police fédérale suisse, jeudi 21 octobre,

dans la soirée, dans un hôtel de Gstaad (Suisse). Il a été hospitalisé après un malaise. ● LA SUISSE peut désormais soit l'expulser immédiatement vers la France, soit examiner la

demande d'extradition formulée par Paris. ● LA VEILLE, la condamnation de Maurice Papon était devenue définitive à la suite de la déchéance du pourvoi en cassation de l'ancien mi-

nistre. ● UNE CONTROVERSE est née au sujet de l'allègement, en 1998, du dispositif de surveillance policière autour de Maurice Papon. Selon la préfecture de Seine-et-Marne, c'est

la police, et non le condamné, qui en a fait la demande. ● POUR LES PARTIES CIVILES, la décision de la Cour de cassation met fin à un combat de dix-huit ans.

Maurice Papon a été arrêté dans un hôtel de Gstaad, en Suisse

L'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde a été interpellé par la police fédérale suisse quelques heures après la diffusion du mandat d'arrêt international. Il a été hospitalisé après un malaise

LA FUITE de Maurice Papon n'aura pas duré longtemps. Jeudi soir 21 octobre, peu avant minuit, la police fédérale suisse a interpellé l'ancien secrétaire général de la pré-

RÉCIT

Quelques heures avant son interpellation, il était officiellement devenu un condamné en fuite

fecture de Gironde, condamné à dix ans de réclusion criminelle pour «*complicité de crimes contre l'Humanité*» en raison de son rôle dans la déportation de près de 1 600 juifs pendant l'Occupation. M. Papon avait trouvé refuge dans un hôtel de Gstaad, station de sports d'hiver huppée située dans la vallée de la Sarine, dans le canton de Berne. Selon nos informations, le fugitif aurait eu un malaise au moment de son arrestation. Il a été transféré vers un hôpital de Berne afin d'y subir les soins nécessaires. L'un de ses avocats, M^e Jean-Marc Varaut, a déclaré que M. Papon serait «*vraisemblablement reconduit à la frontière franco-suisse dans les heures qui viennent*».

Le premier ministre, Lionel Jospin, a contacté, vendredi matin, la présidente de la Confédération helvétique, Ruth Dreifuss, pour solliciter le rapatriement de l'ancien ministre vers la France. «*Nous*

demandons aux autorités suisses d'utiliser des procédures les plus rapides», a déclaré M. Jospin. Le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a effectué une démarche identique auprès de son homologue suisse. Les policiers du SRPJ de Bordeaux s'apprêtaient, en fin de matinée, à partir pour la Suisse afin de prendre en charge le prisonnier et de le convoyer jusqu'à la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne). La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a déclaré : «*Je suis convaincue que Maurice Papon rentrera en France et purgera sa peine. C'est mon vœu le plus cher*».

Quelques heures avant son interpellation, M. Papon était officiellement devenu un condamné en fuite, le parquet général de Bordeaux ayant lancé un ordre de recherche et d'arrestation national et international à son encontre, demandant l'interpellation de «*Maurice Papon, Arthur*», quatre-vingt-neuf ans, «*yeux bleus, cheveux blancs*». Ce télégramme a été diffusé aux polices des 176 pays membres d'Interpol. Le document signalait que l'intéressé avait été «*condamné contradictoirement*» par la justice française pour «*complicité de crimes contre l'humanité*».

A 17 heures, la chambre criminelle de la Cour de cassation avait prononcé la déchéance du pourvoi qu'il avait formé contre sa condamnation La haute juridiction a fondé

sa décision sur le fait que M. Papon ne s'était pas constitué prisonnier à la veille de l'audience.

Dès lors, les faits se sont enchaînés très rapidement. La police helvétique a été alertée, jeudi en début de soirée, par le ministère de l'intérieur français. Un «*tuyau*» obtenu

un hôtel de Martigny (Valais), où l'ancien ministre s'était présenté sous le pseudonyme de «*M. de la Roche-Foucauld*» – sans toutefois être inscrit au registre de l'établissement. Il y est resté jusqu'au 15 octobre, en compagnie de sa fille et de sa petite-fille, ainsi que d'un écono-

M. Jospin se déclare « profondément satisfait »

Lionel Jospin s'est déclaré, vendredi 22 octobre au matin, « naturellement, profondément satisfait » de l'arrestation de Maurice Papon, en Suisse. Le premier ministre s'est exprimé à l'issue d'une intervention devant l'Institut des hautes études de la défense nationale.

Au même moment, l'annonce de l'arrestation avait été faite devant l'Assemblée nationale, en séance, par Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. « Je voudrais vous annoncer une bonne nouvelle, M. Papon a été arrêté en Suisse, a annoncé, vendredi, l'Office fédéral de la police », a déclaré M. Sautter, suscitant les applaudissements de l'ensemble des députés réunis dans l'Hémicycle pour l'examen du projet de loi de finances 2000.

par les renseignements généraux (RG) parisiens a été transmis à la direction centrale des RG, qui en a aussitôt fait part aux autorités de Berne. Les enquêteurs savaient avec certitude, depuis le 20 octobre, que M. Papon s'était rendu en Suisse après avoir discrètement quitté son domicile de Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne), le 11 octobre. Après la découverte tardive de cette disparition, le 13 octobre, les policiers se sont efforcés de rattraper leur retard, retrouvant la trace du fugitif sur le territoire suisse, dans

miste, Hubert de Beaufort, qui termine la rédaction d'un ouvrage en forme de «*contre-enquête*» sur le procès et la condamnation de M. Papon (*Le Monde* du 22 octobre).

Depuis cette date, l'ancien ministre semblait s'être volatilisé, alors que ce même 15 octobre, l'un de ses défenseurs parisiens, M^e Francis Vuillemin, assurait l'avoir rencontré à son cabinet la veille et l'avant-veille. Les enquêteurs ont retrouvé sa piste à Gstaad, où il était descendu, dès le lendemain 16 octobre, au

La Suisse a le choix entre l'expulsion immédiate et l'extradition

L'ARRESTATION de Maurice Papon par la police suisse, jeudi 21 octobre dans la soirée, ouvre désormais la voie à son retour en France aux fins d'incarcération. L'avenir de l'ancien secrétaire général de la préfecture de Bordeaux (Gironde) est désormais entre les mains des autorités suisses, qui peuvent décider soit de l'expulser, soit le cas échéant, de répondre à la demande d'extradition formulée par la France.

Dès l'annonce de la déchéance du pourvoi de Maurice Papon par la Cour de cassation, le parquet général de la cour d'appel de Bordeaux, compétent pour faire exécuter la condamnation à dix ans de réclusion criminelle de l'ancien haut fonctionnaire, a lancé jeudi 21 octobre, un ordre de recherche et d'arrestation national et international à son encontre. «*L'intéressé étant susceptible de se trouver à l'étranger, avait précisé l'avocat général Marc Robert lors d'une conférence de presse, une diffusion internationale aux fins d'arrestation provisoire – nécessaire à une extradition – vient d'être effectuée, d'abord via le système d'information Schengen à destination des pays européens concernés, mais aussi via Interpol à destination de l'ensemble des polices du monde entier*».

C'est sur la base de ce mandat d'arrêt international que la police suisse a pu procéder, jeudi 21 octobre dans la soirée, à l'arrestation de Mau-

rice Papon. Il incombe désormais aux autorités helvétiques de décider si elles souhaitent garder ou non l'ancien ministre sur leur territoire : la Suisse peut en effet choisir d'expulser Maurice Papon ou bien de le garder sous écrou afin d'examiner la demande d'extradition formulée par la France.

« PERSONA NON GRATA »,

Dans la première hypothèse, la Suisse, qui a déjà refusé un permis de résident à Maurice Papon, pourrait considérer que celui-ci est indésirable sur son territoire. Agissant souverainement, les autorités helvétiques, déclarant Maurice Papon «*persona non grata*», pourraient le faire reconduire à la frontière franco-suisse. Il ne resterait alors plus à la police française qu'à réceptionner l'ancien haut fonctionnaire afin de le conduire en maison d'arrêt. Dans ce cas, il pourrait être incarcéré à la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), qui comporte un hôpital pénitentiaire.

La Suisse pourrait également choisir la voie de l'extradition sur la base de la Convention européenne sur l'extradition du 13 décembre 1957, qui, depuis 1986, s'applique entre la France et les pays membres du Conseil de l'Europe. Ce texte impose la reconnaissance mutuelle, par les deux pays, de l'infraction reprochée au ressortissant dont l'ex-

tradition est souhaitée. Dans le cas présent, cette règle pourrait être source de difficultés : la Suisse ne reconnaît en effet pas le crime contre l'humanité.

Les autorités françaises sont cependant confiantes. Elles font valoir qu'il est possible, pour la Suisse, de considérer que la condamnation de Maurice Papon pour complicité de crimes contre l'humanité équivaudrait à une complicité d'assassinats dans le droit suisse. Elles notent, par ailleurs, que le code pénal et la loi fédérales suisses reconnaissent «*l'imprescriptibilité des crimes qui tendent à exterminer ou opprimer un groupe de population en raison de sa nationalité, de sa race, de sa confession ou de son appartenance ethnique, sociale ou politique*».

Cette procédure d'extradition pourrait prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Les avocats de Maurice Papon pourraient en effet opposer des recours devant les tribunaux suisses contre la demande française. Ils pourraient ainsi arguer que la condamnation de l'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde correspond à une condamnation pour infraction politique, ce qui est interdit par la Convention européenne sur l'extradition.

Cécile Prieur



Appel d'offre pour la construction de la Ligne à Grande Vitesse

Le projet

La ligne à grande vitesse entre Amsterdam et la frontière belge est l'un des plus grands projets qui seront entrepris aux Pays-Bas dans le domaine du transport au cours des dix prochaines années. Cette ligne fera partie du réseau ferroviaire européen à grande vitesse.

La partie génie civil et construction pour l'infrastructure du projet (dont tunnels, ponts et autoroutes) sera subdivisée en sept grands marchés.

Le processus d'adjudication et de passation des marchés pour la construction de la partie nord du projet, dénommé "Hollande Nord", a débuté le 11 octobre 1999 avec la phase de pré-qualification. Ce marché inclut un aqueduc et 13 kilomètres de substructure.

Informations

Il est prié aux intéressés de lire les communications publiées dans le Journal Officiel des Communautés Européennes ou sur le site Internet HSL: <http://www.hslzuid.nl>

La droite cherche à établir les responsabilités

DANS LES MILIEUX politiques, on s'interrogeait, jeudi 21 octobre, sur la responsabilité de la justice et de la police dans la disparition de Maurice Papon. L'ancien premier ministre Alain Juppé avait jugé «*incompréhensible*» que M. Papon «*ait pu s'évanouir dans la nature alors que son intention était pratiquement déjà annoncée*». Il y a là manifestation une question qui interpelle tout le monde», avait ajouté M. Juppé sur Radio-France Bordeaux-Gironde. «*Je suis troublé, choqué, scandalisé, tant par la fuite de Papon que par un système juridique qui l'aura autorisée*», avait déclaré de son côté l'ancien président du RPR, Philippe Séguin à l'AFP. Deux heures avant la publication de la nouvelle de l'arrestation de Maurice Papon, le maire (UDF) de Lyon Raymond Barre avait «*regretté*» la fuite de celui qui a été son ministre du budget de 1978 à 1981. «*L'affaire Papon est une affaire très douloureuse pour l'intéressé, pour la justice française, pour la France*», a-t-il observé sur RMC, en ajoutant que «*nous n'avons pas intérêt à aller soulever*» la question des responsabilités. «*L'essentiel, a dit M. Barre, c'est l'exécution d'une décision de justice prise au nom du peuple français*».

La plupart des candidats à la présidence du RPR ont également réagi, en mettant en cause le gouvernement. Patrick Devedjian, député (RPR) des Hauts-de-Seine a dénoncé «*l'incompétence*» des services de police. «*Ce sont les services de l'intérieur qui ont la responsabilité, pas ceux de la justice*», a indiqué M. Devedjian. «*La police, qui exerçait à la fois une protection et une surveillance sur sa personne, a été négligente. Ils avaient tous les moyens d'être au courant de sa fuite et ils n'ont pas réagi*», a-t-il observé. Même interrogation de Michèle Alliot-Marie, député (RPR) des Pyrénées-Atlantiques qui, évoquant les deux disparitions d'Yvan Colonna, le tueur présumé du préfet Claude Erignac, et de Maurice Papon, a observé : «*Elles posent à l'évidence la question de la capacité du gouvernement de gauche à s'imposer à l'appareil d'Etat*». Enfin, Renaud Muselier, député (RPR) des Bouches-du-Rhône a estimé qu'il s'agissait là d'un «*dysfonctionnement de la République*».

A gauche aussi les réactions

étaient virulentes. Michel Suchod, député (MDC) de la Dordogne, qui avait interpellé le gouvernement dès mardi 19 octobre à l'Assemblée nationale, sur la liberté d'aller et venir de l'ancien fonctionnaire de Vichy, estimait, dans une déclaration au *Monde* que «*la justice porte une grande responsabilité dans la conduite erratique de ce dossier. Elisabeth Guigou devrait tout de même s'interroger sur le comportement de magistrats qui ont permis qu'un tel scandale se produise et, le cas échéant, le sanctionner. Car il est évident pour l'opinion qu'il y a de manière éclatante, plus que deux poids, deux mesures dans la justice française*». Evoquant le rôle de la police, M. Suchod a déclaré : «*Papon avait été préfet de police à Paris et gardait beaucoup de relations dans ce milieu, comme dans beaucoup d'autres réseaux*».

« SCANDALE D'ETAT »

Alain Krivine, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), avait qualifié dans un communiqué de «*scandale d'Etat*» la fuite de Maurice Papon. «*Si Maurice Papon s'était appelé Mohamed, s'il avait volé une mobylette et si, de plus, il avait été sans-papiers, il aurait été immédiatement emprisonné. Mais M. Papon n'a été condamné que pour complicité dans l'assassinat de 2 000 juifs et a donc le privilège d'avoir ses papiers en règle*».

Seul le député (PS) Arnaud Montebourg a défendu le gouvernement, en estimant qu'il était «*totallement abusif de mettre en cause [sa] responsabilité dans la fuite de Maurice Papon. Ceux qui portent la responsabilité de la remise en liberté de M. Papon, ce sont le président Castagnède et ses deux assessseurs*» qui avaient autorisé la comparution libre de M. Papon. «*Il n'y a pas de moyens juridiques pour empêcher quelqu'un de quitter le territoire quand il ne fait pas l'objet de mesures coercitives*», a observé le député socialiste, qui a ironisé sur la demande de commission d'enquête déposée par les députés (MDC), Michel Suchod et Georges Sarre : «*Le Mouvement des citoyens [le parti de M. Chevènement] demande-t-il une commission d'enquête parlementaire sur M. Chevènement ?*», s'est-il interrogé.

A gauche aussi les réactions



Controverse au sujet de l'allègement, en 1998, du dispositif de surveillance policière de M. Papon

MALGRÉ l'arrestation de Maurice Papon en Suisse, plusieurs questions restent posées sur la manière dont l'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde a pu fuir la France. Conformément à la décision de la cour d'assises de la Gironde, M. Papon avait certes toute liberté pour aller et venir, en France comme à l'étranger (*Le Monde* du 22 octobre) jusqu'à l'examen de son pourvoi en cassation, jeudi 21 octobre. La police n'avait aucun moyen juridique de l'en empêcher et si « *erreur* » il y a eu, souligne-t-on dans les rangs policiers, elle incombe d'abord aux magistrats. Le ministère de l'intérieur a été malgré tout mis en cause dès le 20 octobre, lorsqu'il est devenu évident que M. Papon ne se constituerait pas prisonnier à la veille de l'examen de son pourvoi en cassation.

La principale critique porte sur le dispositif policier mis en place autour de Maurice Papon à la suite de sa condamnation, en avril 1998. Il a d'abord bénéficié, pendant six mois, d'une protection de la part des renseignements généraux (RG). Leur mission consistait à protéger M. Papon, et non à le surveiller, du moins de manière officielle.

Cette protection rapprochée a été alléguée à compter d'octobre 1998. Sur ordre de la Direction générale de la police nationale (DGPN), les RG ont alors cessé toute activité autour de M. Papon. Depuis cette date, il ne bénéficiait plus d'aucune protection – donc d'aucune forme de surveillance – lors de ses déplacements. Seule la Sécurité publique a maintenu une garde statique devant sa résidence de Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne) jusqu'à ces jours derniers. Quant aux fonctionnaires de la Police aux frontières (PAF), ils n'ont pas reçu pour consigne de signaler ses éventuels déplacements à l'étranger.

Pourquoi la Direction générale de la police nationale a-t-elle décidé, il y a un an, de lever les mesures de protection confiées aux renseignements généraux ? Selon nos informations, deux versions s'opposent et nourrissent la polémique. La version officielle initiale est que Maurice Papon a lui-même demandé l'arrêt de la protection de ses déplacements. La Direction générale de la police nationale, selon cette version, n'a eu aucun moyen de s'y opposer, sauf à s'exposer à des poursuites pour « voies de fait » de la part des avocats de M. Papon.

Cette première version peut être sérieusement remise en cause, dans un contexte où les autorités concernées ont semblé-t-il tendance à « ouvrir les parapluies », à en croire plusieurs des sources interrogées. A la préfecture de Seine-et-Marne, le directeur de cabinet du préfet nous a indiqué, jeudi 21 octobre, avoir transmis « à la mi-octobre 1998 » un courrier de la Direction générale de la police nationale à Maurice Papon. Ce courrier, ajoute-

par l'entourage de M. Cultiux. La même source assure cependant que la mesure a été décidée « avec l'accord » du cabinet du ministre de l'intérieur.

A cette époque, Jean-Pierre Chevènement était plongé dans le coma, à la suite de son accident opératoire du 2 septembre 1998. L'intérim était assuré par Jean-Jack Queyranne. Au cabinet de M. Chevènement, on n'était pas en mesure, vendredi matin, de préciser le processus de

Mercredi 17 heures, la condamnation de Maurice Papon devient définitive

« **ATTENDU** que le demandeur, condamné à une peine emportant privation de liberté pour une durée de plus d'un an, ne s'est pas mis en état et n'a pas obtenu dispense de se soumettre à cette obligation ; par ces motifs, déclare Maurice Papon déchu de son pourvoi. » En prononçant, jeudi 21 octobre à 17 heures, la déchéance du pourvoi de Maurice Papon, la chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par son doyen, Hector Milleville, a mis un terme à près de dix-huit années de procédure judiciaire française.

Maurice Papon ne s'étant pas constitué prisonnier la veille de l'examen de son pourvoi, comme le prescrit le code de procédure pénale, la haute juridiction n'a fait qu'appliquer sa jurisprudence constante. Sa décision a aussitôt entraîné les applaudissements des parties civiles. A cet instant, la condamnation de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde à dix années de réclusion criminelle pour « complicité de crimes contre l'humanité » est devenue définitive.

EXCEPTION À LA RÈGLE

Dans la matinée, une exception à la règle avait pourtant créé une dernière surprise. Après que l'avocat général, Bruno Cotte, eut constaté la non-incarcération de M. Papon, après qu'il eut demandé avec force à la haute assemblée de prononcer sans attendre la caducité du pourvoi formé par Maurice Papon, le président Milleville avait indiqué que la parole serait toutefois donnée à toutes les parties pour examiner « librement » les dernières questions de procédure, qui pouvaient faire l'objet d'un contentieux, et les différents moyens de cassation soulevés par les défenseurs de l'ancien ministre.

Ainsi, pour la première fois, le pourvoi d'un condamné à une peine de réclusion était débattu à l'audience de la chambre criminelle sans que celui-ci fut préalablement incarcéré. Cette manière de faire, inédite, au vu de la décision, permet de donner, pour la forme, l'impression d'aller au bout de la procédure tel que le droit français la prévoit.

Dans son intervention, l'avocat général Cotte avait soutenu que la procédure française avait été scrupuleusement respectée, jusqu'à l'examen, le 12 octobre, par la cour d'appel de Bordeaux, d'une demande de dispense de « mise en état » formulée par Maurice Papon, et finalement rejetée. Il avait par ailleurs fustigé la « sorte de suspens désobligeant et même indécent » entretenu par le condamné au sujet de son incarcération.

Un peu plus tard, l'avocat général Régis de Gouttes avait écarté l'argumentation de M^e Bernard Hémerly, avocat de Maurice Papon, qui affirmait que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme était contraire aux obligations de la « mise en état ». Pour M. de Gouttes, cette jurisprudence concernant des condamnés n'ayant pas obéi à un mandat d'arrêt et déchus de leurs pourvois, ne pouvait s'appliquer à Maurice Papon. Il avait cependant reconnu qu'une affaire, actuellement pendante devant la Cour européenne, pouvait s'y appliquer, mais ne donnerait lieu à une décision « dans un sens que nous ignorons » que « dans quelques mois ».

Chacun a donc pu, au cours de cette audience, s'exprimer sur les dix moyens de cassation soulevés par les défenseurs de Maurice Papon : les deux représentants du parquet général, Arnaud Lyon-Caen, avocat de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes, le MRAP et plusieurs membres de familles victimes, Paul-François Ryziger pour la Ligue des droits de l'homme, Charles Choucro pour le Consistoire central et l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, et Johelle Roué-Villeneuve, pour la Licra. N'ayant pas obtenu gain de cause devant la plus haute juridiction française, M^e Jean-Marc Varaut, avocat de Maurice Papon, annonçait à l'issue de l'audience son intention de saisir très prochainement la Cour européenne des droits de l'homme.

Jean-Michel Dumay

M. Chevènement félicite les renseignements généraux

Le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a annoncé lui-même l'arrestation de Maurice Papon, vendredi matin 22 octobre, en ouverture d'un colloque de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI). Selon M. Chevènement, cette arrestation « témoigne de l'excellente coopération entre les autorités suisses et françaises » et de « l'excellent travail effectué par les renseignements généraux ». Alors que la police est vivement critiquée pour avoir allégué le dispositif de protection et de surveillance autour de l'ancien haut fonctionnaire de Vichy, le ministre de l'intérieur a ajouté que la police française avait « fait tout son travail dans des conditions qui témoignent de l'intelligence de nos policiers, alliée à une grande opiniâtreté ». M. Chevènement n'a fait aucun commentaire sur les conditions de l'arrestation.

« C'est la fin d'un long combat et je pense à tous les miens »

« **LA PROCHAINE ÉTAPE**, c'est Strasbourg » : la décision de la Cour de cassation vient de tomber et Jean-Marc Varaut semble plus seul que jamais. Entouré d'une nuée de micros et de caméras, l'avocat de Maurice Papon tente de faire front. « La Cour de cassation vient de justifier la position de Maurice Papon, explique-t-il, car la chambre criminelle a maintenu l'ancienne disposition condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme. Il n'y a pas d'autre cour que l'Europe et nous espérons encore. » Dénonçant « la confusion entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif », Jean-Marc Varaut met en cause la ministre de la justice « qui a déjà annoncé des exécutions ».

Pour Gérard Boulanger, l'avocat de la majorité des parties civiles qui déposa les premières plaintes, l'affaire est maintenant terminée. « Cela fait dix-huit ans, et on y est ! Papon a avoué en s'enfuyant et cet aveu, cela fait dix-huit ans que je cherchais à l'obtenir. » La suite, ajoute-t-il, est « une affaire de simple police ».

A cet instant, Maurice Papon est toujours en

fuite mais la plupart des parties civiles estiment que l'essentiel est le fait que la condamnation soit enfin devenue définitive. Jean-Marie Matisson : « La prison, ça n'a aucune importance pour moi et je considère la fuite de Papon comme un non-événement. Il finit sa vie comme il l'a vécue, en lâche ».

« PARTI COMME UN LÂCHE »

Eliane Dommenge : « Ce n'est pas la prison qui est important, mais il faut aller le chercher où il est pour montrer que Papon est un homme comme les autres et que la justice s'applique à lui comme s'il était M. Tout-le-Monde. »

Pour Françoise Pasteur, militante de l'association des Fils et filles de déportés juifs de France, « le fait que Papon aille en prison ne fera pas revenir les enfants qu'il a envoyés à la mort ; c'est un homme qui est parti comme un lâche mais sa vie, maintenant, ce ne sera pas un long fleuve tranquille ». Juliette Benzazon ne partage pas ce point de vue : « La fin de mon combat, répète-t-

elle, ce sera uniquement quand M. Papon sera en prison, et si à ce moment le procureur veut bien me donner le droit de visite, j'aimerais aller le voir au moins une fois dans sa cellule. »

Serge Klarsfeld estime que, de toute façon, Maurice Papon « aura la vie dure là où il sera ». « Peu de pays sont prêts à accepter d'être complices d'un homme qui a été condamné pour [complicité de] crimes contre l'humanité », ajoute-t-il. René Panaras, une partie civile qui a fait le voyage de Pau pour participer à ce dernier épisode, a du mal à cacher son émotion. « Bien sûr que je suis ému. C'est la fin d'un long combat et je pense à tous les miens. Je suis heureux que nous ayons réussi à parvenir au terme de ce devoir de mémoire. » Oui, c'est bien fini. Avec une triste élégance, Michel Touzet, avocat bordelais qui fut du premier combat, quitte le palais de justice en lançant : « Allez, il y a d'autres choses dans la vie. »

José-Alain Fralon



Le RPR subit de plein fouet la mise en cause du couple Tiberi

En campagne pour l'élection du président du Rassemblement, les candidats sont confrontés au mécontentement des militants. Jean-Paul Delevoye assume le soutien du maire de Paris. Ce dernier se prévaut, de son côté, de la « fidélité » à son égard de Jacques Chirac

Le parquet du tribunal correctionnel d'Evry a requis, jeudi 21 octobre, deux ans de prison avec sursis, 500 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité contre le sénateur RPR de l'Essonne Xavier Dugoin, et six mois

de prison avec sursis et 200 000 francs d'amende contre l'épouse du maire de Paris, Xavière Tiberi. En pleine campagne pour la présidence du RPR, le procès des emplois fictifs du conseil général de l'Es-

sonne a relancé la polémique sur l'opportunité d'une candidature de Jean Tiberi à un second mandat de maire de la capitale. Les candidats mesurent, dans toute la France, l'irritation des militants. Seul Jean-

Paul Delevoye, qui bénéficie à la fois du soutien de M. Tiberi et de celui d'une partie de l'entourage présidentiel, affirme vouloir résister « à toute pression à caractère émotionnel ». A la suite de la démission de la

députée socialiste Véronique Carrion-Bastok, une élection législative partielle dans le 20^e arrondissement pourrait tenir lieu, avant la fin de l'année, de répétition générale de la future bataille de Paris.

PAS DE CHANCE ! La campagne pour l'élection à la présidence du RPR se passe bien : les fédérations veillent à recevoir les candidats dans un souci d'équité parfaite et ces derniers s'efforcent de ne pas polémiquer. Mais à peine cette campagne venait-elle de commencer que déjà se profilait le procès consacré aux emplois fictifs du conseil général de l'Essonne, auquel l'épouse du maire de Paris, Xavière Tiberi, a assisté en qualité de prévenue. Ce n'est pas de chance, parce qu'il n'est pas une réunion sans qu'un des cinq candidats en compétition ne soit interrogé sur les retombées de la querelle parisienne. Ce n'est pas de chance, parce que les radios locales profitent de l'aubaine que constitue chaque jour ces assemblées de militants pour réaliser un « micro-trottoir » sur le moral de la base en pleine « affaire Tiberi ».

Ce fut encore le cas, mercredi 20 octobre, à Lyon, à l'occasion d'une réunion organisée par François Fillon. « Je ne peux supporter que le RPR soit traîné chaque jour

dans la boue, que les militants aient honte de leur formation à cause de cette affaire », a lancé le député de la Sarthe, sous les applaudissements de quelque cent vingt personnes. Se fondant sur la modification des statuts et sur l'institution d'une « charte de l'élu du Rassemblement » adoptées sous la présidence de Philippe Séguin, M. Fillon avait proposé, la veille, la réunion d'une « commission des sages » pour examiner le cas Tiberi. Cette commission, composée de cinq élus, aurait la faculté de suspendre l'intéressé avant même que « la justice se soit définitivement prononcée », mais, en raison du vide du pouvoir à la tête du RPR, elle ne peut pas être saisie avant six ou sept semaines.

« PAS DE STRATÉGIE PERDANTE »

Au même moment, à Besançon, Jean-Paul Delevoye, qui bénéficie du soutien de M. Tiberi, était interpellé lui aussi sur l'affaire de Paris. Au lendemain de la mise en cause du maire de la capitale, devant le tribunal correctionnel d'Evry, par l'ancien président du

conseil général de l'Essonne, le sénateur (RPR) Xavier Dugoin, le président de l'Association des maires de France a estimé, dans un entretien à l'AFP, qu'il s'agissait là d'« un élément nouveau qui pèsera dans le choix des stratégies » pour les élections municipales à Paris. « Le RPR ne peut pas se permettre de perdre Paris. Je n'assume-rais pas de stratégie perdante », avait ajouté M. Delevoye. Et après s'être abstenu pendant plusieurs jours de toute intervention dans les médias, le candidat prenait le soin de répéter ce message sur l'antenne de RTL et dans les colonnes du *Parisien*.

La question s'est donc immédiatement posée. S'agit-il d'un revirement, voire d'un lâchage du maire de Paris par le « candidat officiel » soutenu par l'Elysée ? Tout au plus d'« une actualisation de sa pensée, pas d'un inflexionnement », assure un de ses proches, l'ancien ministre Robert Pandraud. A titre personnel, un autre artisan de la candidature Delevoye, Dominique Perben, proche du président de la République, confie qu'il n'a « pas

changé d'avis » et qu'« il n'y a pas lieu de se presser » pour préparer les élections municipales à Paris.

Interrogé par *Le Monde*, M. Delevoye s'est expliqué lui-même sur le sens de ses dernières déclarations. « Il n'y a nulle inflexion dans mes propos. J'ai affirmé les principes qui dicteront ma conduite : efficacité et justice. Je résisterai à toute pression à caractère émotionnel ou médiatique », a affirmé le sénateur du Pas-de-Calais. A Paris comme ailleurs, il souhaite « que le bilan des équipes sortantes l'emporte sur les problèmes de personnes ».

M. Delevoye estime qu'il n'est pas sûr, à l'heure actuelle, que M. Tiberi s'incrive dans ce qu'il a appelé « une stratégie perdante » et rappelle à ce propos le précédent constitué par l'ancien ministre socialiste Christian Nucci, impliqué en 1986 dans l'affaire dite du Carrefour du développement et réélu par la suite maire de Beaufort (Isère). Enfin, concernant le soutien que lui apporte le maire de Paris, M. Delevoye n'a « pas changé de cap » : « En bon

démocrate, je me refuse de classer les bons et les mauvais soutiens. Je les assume tous. Je n'ai pas pour habitude de changer de trottoir pour éviter de serrer la main de quelqu'un », a-t-il ajouté.

« BONJOUR, JEAN »

Changer de trottoir n'est pas davantage dans les habitudes de M. Chirac. Les hasards du calendrier ont fait que, jeudi, en plein procès d'Evry, le président de la République devait inaugurer au Quartier latin, en compagnie du maire de Paris, une exposition en hommage à Bernard Anthonioz, qui fut le collaborateur d'André Malraux et l'époux de Geneviève Anthonioz-de Gaulle, nièce du général. « Bonjour, Jean », a simplement lancé M. Chirac à son arrivée, avant de s'abstenir de toute marque d'attention à l'égard de son successeur à l'Hôtel de Ville.

Devenu expert dans la pratique du « marquage à la culotte » depuis que la plupart de ses compagnons tentent autant que possible de l'éviter, le maire de Paris affirme d'ailleurs dans un entretien,

accordé avant la déposition accablante de M. Dugoin et publié vendredi 22 octobre par l'hebdomadaire *La Corse votre hebdo*, que le chef de l'Etat lui a « toujours marqué sa fidélité et son amitié jusqu'à aujourd'hui ». Il ajoute : « Je suis persuadé qu'il en sera toujours ainsi. »

Vendredi matin, en revanche, le maire de Paris devait s'efforcer, lors d'une conférence de presse, de s'en tenir au seul sujet inscrit à l'ordre du jour, les orientations budgétaires du Conseil de Paris. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne s'interroge pas sur la possibilité de maintenir jusqu'au bout sa candidature aux élections municipales. S'il ne le faisait pas, il est vrai que d'autres le font pour lui. Le dernier en date, Bernard Debré, ancien ministre (RPR) proche de Charles Pasqua, appelle de ses vœux, dans un entretien publié vendredi 22 octobre par *Le Figaro*, une candidature de M. Séguin avec, espère-t-il, le « soutien de toute la droite ».

Jean-Louis Saux

Un premier test au scrutin majoritaire pour le RPF

LA MINE GOURMANDE, William Abitbol, député européen et conseiller de Charles Pasqua, Alain Robert, responsable du Rassemblement pour la France (RPF) à Paris, et son adjoint Alexandre Varaut ont annoncé, jeudi 21 octobre, lors d'une réunion publique, à Paris, que le parti de Charles Pasqua et Philippe de Villiers présentera un candidat à l'élection législative partielle qui aura lieu avant la fin de l'année dans la 21^e circonscription de la capitale (sud du 20^e arrondissement). Ce scrutin est provoqué par la démission de la socialiste Véronique Carrion-Bastok (*Le Monde* du 22 octobre). « Nous le ferons pour affirmer notre existence. C'est une partielle qui va avoir d'autant plus d'importance qu'elle est tout près de notre congrès des 20 et 21 novembre », a expliqué M. Robert aux quelque trois cents adhérents, sympathisants ou simples curieux présents jeudi soir. « Elle est importante parce que c'est la première élection législative depuis la création du RPF, et parce qu'elle arrive à Paris, dont chacun connaît les problèmes », a insisté M. Abitbol.

L'« ALTERNATIVE À TOUT LE RESTE »

Quant au nom de celui qui portera les couleurs des « souverainistes », il devrait être connu « à la fin de la semaine », a précisé M. Abitbol. Celui de Jean-Louis Arajol, ancien secrétaire général du Syndicat

général de la police, membre du conseil d'administration du Réseau Voltaire, qui a rallié le RPF en septembre, circulait avec insistance, jeudi soir.

Premier d'une série de trois organisées à Paris, la réunion-débat de jeudi avait pour objet de préparer le congrès de novembre du RPF, mais aussi de répondre aux interrogations des présents. Concernant le positionnement politique du RPF, M. Varaut s'est référé à la « fameuse réflexion de Bonaparte : "Ni bonnet rouge ni talon rouge, je suis national" ». « Pourquoi se demander où on va se placer à l'Assemblée nationale si l'Assemblée nationale n'a plus de pouvoir ? », a-t-il interrogé avant de « rappeler que nous aimons mieux la liberté que la réglementation, que nous aimons mieux les droits des Français que les droits de l'homme, cette chose trop vague ».

Quant aux alliances, c'est M. Abitbol qui s'est chargé de répondre aux questions : « Charles Pasqua a dit que l'objectif politique du RPF, ce sont les législatives et la présidentielle de 2002 (...). Je crois que, dans un premier temps, nous ne devons chercher d'alliance avec personne », a-t-il déclaré. « Le souverainisme, et le RPF qui en est l'expression politique, est l'alternative à tout le reste », a insisté M. Abitbol.

Christiane Chombeau

Un casse-tête pour le Parti socialiste

L'ÉLECTION législative partielle qui se profile dans la 21^e circonscription de Paris, après la démission de la députée Véronique Carrion-Bastok (PS), suscite déjà bien des remous dans le Landerneau socialiste. Le bureau national du PS arrêtera, le 26 octobre, la procédure – délais pour les candidatures, vote des militants – pour un scrutin dont le premier tour pourrait avoir lieu le 28 novembre. Sans attendre, Michel Charzat, maire du 20^e arrondissement et sénateur de Paris, a décidé, jeudi 21 octobre, de présenter sa « candidature à l'investiture ».

M. Charzat souhaite « assurer la victoire contre la droite, soutenir l'action du gouvernement de la gauche plurielle (...) et promouvoir la nouvelle approche démocratique portée par l'équipe municipale ». Son éventuelle élection entraînerait l'entrée au Sénat du suivant de la liste présentée en 1995, Tony Dreyfus, député (PS), maire du

10^e arrondissement. M. Dreyfus pourrait, dans ce cas, choisir de rester député pour ne pas provoquer une autre législative partielle, ce qui ferait monter au Sénat le suivant, Jean-Yves Autexier (MDC). Le principal écueil pour M. Charzat vient de la décision, prise par le PS en 1997, de réserver cette circonscription à une femme. François Hollande et Michèle Sabban, chargée des femmes au secrétariat national du PS, confirment fermement que cette « réservation femme » demeure.

Sur fond de manœuvres pour les élections municipales de 2001, deux candidates, à ce jour non déclarées, pourraient se mettre sur les rangs. La première est Edwige Avice, ancienne ministre de François Mitterrand, présidente depuis 1993 de la Financière de Brienne, maire depuis 1989 d'une petite commune de la Nièvre, sur le territoire de laquelle est situé le mont Beuvray, où l'ancien président de

la République avait envisagé de se faire inhumer. Proche de M. Charzat et venant comme lui de l'ex-Ceres, M^{me} Avice a déjà été députée de Paris, en 1978, 1981 et 1986, dans le 14^e arrondissement, puis de l'Isère, en 1988. Elle vient d'adhérer à la section du PS du 12^e arrondissement. L'autre candidate possible est Françoise Durand, déléguée nationale du PS aux droits des femmes. Adjointe au maire du 20^e arrondissement, ancienne communiste proche du dissident parisien décédé Henri Fiszbain, M^{me} Durand avait affronté M^{me} Carrion-Bastok lors d'une « primaire » interne au PS en 1997.

Les Verts n'ont pas choisi leur candidat, qui pourrait être, comme en 1997, Denis Baupin. Quant au PCF, il souhaite une candidature qui rassemble « largement » sur la base des participants à la manifestation du 16 octobre pour l'emploi.

Michel Noblecourt

Des peines de prison avec sursis sont requises contre Xavier Dugoin et Xavière Tiberi

JUSQU'AU BOUT, elle sera restée l'attraction. Jusqu'au bout, Xavière Tiberi aura concentré l'attention du tribunal correctionnel d'Evry. Même le procureur de la République adjoint, François Vaissette, à l'heure des réquisitions, jeudi 21 octobre, n'a pu s'empêcher de lui réserver un traitement de faveur. Adeptes de la sobriété, le représentant du ministère public n'a pourtant pas, jusque-là, joué les facétieux. En conclusion d'une heure de démonstration technique, tout juste a-t-il levé la voix d'un demi-ton pour dire que « le ministère public peut comprendre la souplesse, il ne peut pas comprendre le mensonge ». D'une phrase, il a également dénoncé les attaques portées contre le procureur Laurent Davenas, « dont on n'a cessé de mettre en cause la compétence, l'impartialité, l'intégrité, l'obligation de réserve ». Rien d'autre.

Puis il a réclamé les peines.

Contre le sénateur (RPR) Xavier Dugoin, « chef d'orchestre de ces détournements », dont il a souligné cependant les « courageux aveux », il a requis deux ans de prison avec sursis, 500 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité.

Contre Alain Aubert et Bruno Tellenne, ces deux proches de Charles Pasqua dont il juge avéré qu'ils ont bénéficié d'un emploi fictif, il a demandé un an de prison et 300 000 francs d'amende. Il respire un instant. « Contre Xavière Tiberi, j'ai songé un instant à vous demander de prononcer une peine de travail d'intérêt général, afin de la condamner à réaliser un travail sans rémunération, après la rémunération sans travail... Mais cela n'aurait pas été à la hauteur du trouble à l'ordre public subi et de notre exigence de défense sociale. » Contre l'épouse du maire de Paris, il réclame donc six mois d'emprisonnement avec sursis et 200 000 francs d'amende.

Xavière Tiberi, donc. C'est à elle, également, que M^e Jean-Marc Fedida, avocat du conseil général de l'Essonne, qui réclame le remboursement des quelque 4,3 millions de francs dépensés, réserve l'essentiel de son ironie. Il ne ménage pas M. Aubert, « conseiller politique » dont « une simple note vaut 70 000 francs... Ce n'est pas de l'encre que vous avez dans votre stylo, c'est du plutonium ». Il épingle aussi les facéties de Bruno Tellenne à la barre, se demandant si les 542 000 francs perçus par lui sans la moindre contrepartie seraient jugés « authentiquement désopilants par les citoyens du département qui payent leurs impôts ».

« THÉORIE PARANOÏDE »

Mais avec M^{me} Tiberi, il brocarde la « théorie du complot paranoïde » défendue la veille à la barre par l'épouse du maire de Paris et, surtout, se moque des trois attestations déposées le matin même par

sa défense. Un professeur de droit public qui ne se reconnaît « pas spécialiste de la francophonie », un économiste de l'université Paris-II-Assas qui aurait organisé un dîner avec un ministre gabonais, et le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, qui souligne l'« attention attachée par les époux Tiberi à l'expression francophone de la religion musulmane » : « Avec ces trois dépositions, la position du département vacille », ironise-t-il.

Pour l'avocat de M^{me} Tiberi, tout cela ne peut relever que de l'« acharnement ». Aussi, pendant deux heures, M^e Thierry Herzog attaque : les médias, qui l'ont « déjà condamnée » ; le procureur de la République, Laurent Davenas, auteur d'un livre sur l'affaire, publié « au mépris de toutes les règles de déontologie, d'élégance, de justice » ; la police, dont le rapport serait « un faux » ; l'avocat de la partie civile, coupable de « multiples erreurs » rendant son travail

« un peu fictif » ; ou encore M. Dugoin, dont il met en cause aussi bien l'honnêteté des aveux que la réalité des larmes. Comme sa cliente, il ne veut voir dans cette procédure qu'une volonté de nuire à Jean Tiberi. Un acharnement ou, pis, une « persécution » : « On s'en est pris à elle avec une bassesse inouïe, attaquant son apparence physique, ses manières, sa moralité, ses enfants », souligne-t-il. Pour mettre un terme à ce « scandale », l'avocat réclame donc la « relaxe ».

« PRATIQUES COURANTES »

Une défense de rupture que M^e Rodolphe Bosselut, avocat de Xavier Dugoin, refuse d'endosser. Lui choisit de plaider le fond du dossier. Précis, volontaire, il s'emploie à démontrer qu'« il n'y a pas de système Dugoin ». « Nous ne sommes pas dans un monde aseptisé, au milieu de petits Playmobil, mais dans la sphère politique, souligne-t-il d'abord. Et l'on ne peut

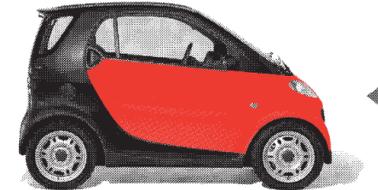
pas faire porter au seul Xavier Dugoin le poids de pratiques courantes. »

Méthodiquement, M^e Bosselut parvient à faire apparaître ici un doute, là une contradiction. Oui, il y a bien eu des emplois fictifs au conseil général de l'Essonne, admet-il. « Trois, dont un qu'il ignorait », soit « une bien terne réalité ». Mais non, le fameux complot évoqué par M^{me} Tiberi n'a jamais existé : « La vérité n'est jamais un complot. Simplement, il arrive que le besoin de mettre son esprit en paix l'emporte sur toute autre considération », y compris les considérations politiques.

Demandant au tribunal de « tenir compte du courage » de son client, M^e Bosselut n'a réclamer qu'une chose : que le tribunal renonce à la peine « humiliante et infamante » d'inéligibilité requise par le parquet.

Nathaniel Herzberg

série limitée
smartville 



 **smart**

Martine Aubry consulte les syndicats sur les engagements des organismes sociaux

Le PCF vote contre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale

Le gouvernement, qui a renoncé à ponctionner ouvertement l'Unedic pour financer les 35 heures, cherche un compromis avec les syndi-

cats. Le Medef fait monter les enchères et exclut tout prélèvement sur la « Sécu ». Jeudi 21 octobre, un autre front s'est ouvert à l'Assemblée

nationale. Les communistes ont voté contre le projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale en commission des affaires sociales.

PAS UN KOPECK. Ni sur l'Unedic, le régime d'assurance-chômage, ni sur la « Sécu »... Le Medef fait monter les enchères d'un cran supplémentaire. Non seulement le patronat refuse tout prélèvement sur l'Unedic pour financer les 35 heures, mais il s'oppose aussi à toute opération du même ordre dans les caisses de la Sécurité sociale, alors que 5,6 milliards de francs avaient été provisionnés pour alléger les charges des entreprises qui réduiront leur temps de travail. Du coup, la question de son retrait se pose à l'Unedic et à la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM).

Jeudi 21 octobre, le ministère de l'emploi et de la solidarité a reçu successivement la CGT, la CFDT, la CGC et FO (*Le Monde* du 22 octobre). Une ponction directe sur le régime d'assurance-chômage étant désormais abandonnée, c'est donc l'Etat qui devra financer les quelque 7 ou 8 milliards de francs manquants. Pour le long terme, selon Claude Jenet, secrétaire confédéral de FO, le gouvernement cherche toujours à obtenir « un engagement

de principe de l'Unedic, notamment sur une prise en charge des points retraités des chômeurs, qui représentent quand même la bagatelle de 18 à 20 milliards de francs ». Or, pour le Medef, il n'est pas question que le gouvernement reprenne d'une main ce qu'il abandonne de l'autre... « Il faut lever l'ambiguïté sur la non-participation de l'Unedic aux 35 heures », déclare Michel Jalmain, numéro deux de la CFDT.

Ces rencontres bilatérales n'ont pas apporté grand-chose de neuf. « Le ministère vérifie si tout le monde est bien dans les mêmes dispositions » concernant la remise à plat des relations financières Etat-Unedic et la façon de s'y prendre, commente Jean-Louis Walter, de la CFE-CGC. Sans le formuler explicitement, le ministère a chargé les syndicalistes de jouer les « messieurs bons offices » pour tenter d'assouplir la position du patronat. Jeudi soir, quelques représentants syndicaux s'échinaient en vain à joindre leurs interlocuteurs patronaux. Les tractations devraient se poursuivre tout le week-end. En cas d'éclaircie, elles pourraient se

clorre par une réunion de l'ensemble des partenaires sociaux avec Mme Aubry et Dominique Strauss-Kahn. Dans un communiqué, l'association Agir ensemble contre le chômage (AC!) rappelle pour sa part son hostilité à tout prélèvement sur l'Unedic et réclame « une revalorisation immédiate des indemnités chômage et des minima sociaux ».

Jeudi, un autre front s'est ouvert à l'Assemblée nationale. A l'issue de l'examen par la commission des affaires sociales du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), les communistes ont voté contre l'ensemble du texte. Eux aussi sont hostiles à toute contribution des organismes sociaux. « Nous sommes extrêmement sceptiques sur des allègements de charges massifs qui vont tirer les salaires vers le bas. Le gouvernement continue de ne pas vouloir toucher les revenus du capital », proteste Jacqueline Fraysse (PCF, Hauts-de-Seine).

De son côté, Alfred Recours, l'un des rapporteurs (PS, Eure) du projet de loi a fait adopter une série

d'amendements symboliques. Le premier confirme que c'est à l'Etat, et non à l'Unedic, de financer les 35 heures : « La variable d'ajustement de l'équilibre du fonds [d'alègement des charges] est constituée par la contribution budgétaire de l'Etat. » Mais le rapporteur n'abandonne pas tout espoir. Il a en effet fait adopter une autre disposition, contradictoire : « compte tenu des éléments d'information connus à ce jour, peut-on lire dans cet autre amendement, une contribution de 0,7 % » est envisagée sur l'assiette globale des cotisations sociales. Ce qui rapporterait, comme par hasard, 7,8 milliards de francs... « C'est un amendement pédagogique, destiné à ne pas être maintenu mais qui montre bien que si on veut on peut », explique M. Recours. Le député s'oppose également, à travers une autre proposition, à la baisse du taux de cotisation employeurs sur les accidents du travail. Gain potentiel... 7,8 milliards de francs !

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

Justice : le Sénat décide la création d'un « superprocureur »

Elisabeth Guigou rejette cette proposition

VAIN DÉBAT, dira-t-on, à propos de l'examen par les sénateurs du projet de loi réorganisant les relations entre les parquets et la chancellerie, tant il est évident que les divergences entre le gouvernement et sa majorité, d'une part, la droite et le Sénat, d'autre part, ne permettent pas d'imaginer que les points de vue se rapprochent sur l'essentiel. Beau débat, cependant, où se sont affrontées deux conceptions de la justice.

Les escarmouches ont commencé dès l'article premier du projet. Toute la réforme d'Elisabeth Guigou repose, en effet, sur ces dispositions initiales : « Le ministre de la justice définit les directives générales de la politique pénale (...). Il ne peut donner aucune instruction dans les affaires individuelles. Lorsque le ministre de la justice estime, en l'absence de poursuites pénales, que l'intérêt général commande de telles poursuites, il met en mouvement l'action publique. » Majoritaire au Sénat, la droite s'est immédiatement employée à écorner le principe de la suppression des instructions du ministre aux procureurs. Avec l'aide de Michel Charasse (PS, Puy-de-Dôme), soucieux de « préserver les prérogatives de l'Etat », elle a adopté un amendement rétablissant la possibilité de telles instructions dans les affaires mettant en cause la sécurité nationale.

« UNE AUTORITÉ NATIONALE »

« Nous vous proposons de conserver le pouvoir de donner des instructions dans des affaires graves ; c'est un hommage au garde des sceaux, qui doit donner une impulsion au sommet de l'Etat », a lancé le président de la commission des lois, Jacques Larché (RI). « Le garde des sceaux n'esquive pas ses responsabilités, s'est agacée Mme Guigou. Nous ne sommes vraiment pas sur la même longueur d'ondes. Dans toutes les situations de crise, on peut toujours réveiller le procureur général en pleine nuit. Mais je ne peux pas lui dire "vous poursuivez untel" ou "vous ne le poursuivez pas". » « Il y a des cas où il faut le faire », a lancé M. Charasse, depuis les bancs socialistes.

La réponse de Mme Guigou a fusé, cinglante : « Vous l'avez fait. Pas nous. »

Le ton était donné pour passer au morceau de choix : la création, proposée par la commission des lois, d'un poste de procureur général de la République chargé de coordonner l'action des trente-cinq procureurs généraux et qui serait nommé pour cinq ans par le président de la République, sur une liste de trois personnalités proposées par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM). « Nous avons décidé que les procureurs généraux ne recevront plus d'instructions. Il faut donc créer une autorité nationale, un minimum de coordination », a plaidé le rapporteur de la commission des lois, Pierre Fauchon (centriste), avant d'ajouter : « La nomination par le président de la République permettra de désigner quelqu'un qui ne sera pas suspect d'imprégnation politique excessive. »

Toute la gauche s'est opposée à cette initiative. « On voudrait paralyser les parquets qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! » a lancé Robert Bret (PCF). « Il ne peut y avoir d'écran entre le ministre et les procureurs. C'est un nouveau démantèlement de la souveraineté », s'est emporté M. Charasse. « Ce superprocureur aurait les pleins pouvoirs et serait irresponsable. Votre proposition est soit un "coup", soit un mauvais coup », a dénoncé Michel Dreyfus-Schmidt (PS). Deux sénateurs RPR, Michel Caldaguès et Yann Gaillard, ont joint leurs réserves aux critiques de la gauche. Quant à Mme Guigou, elle a catégoriquement rejeté la proposition – « Je ne peux l'approuver ni dans son principe ni dans ses modalités » –, avant de s'interroger sur la constitutionnalité de l'amendement sénatorial, qui donnerait une compétence nouvelle au CSM.

Rien n'y a fait : par 197 voix (RPR, UDF et DL) contre 104 (celles de la gauche, rejointe par cinq RPR, MM. Caldaguès, de Cuttoli, Gaillard, de Gaulle et de la Malène), la création du « superprocureur » a été approuvée.

Gérard Courtois

M. Chevènement tente de calmer l'impatience des pompiers

AU NOMBRE de 3 000, selon la police, de 6 000 à 8 000, selon les organisateurs, les pompiers en grève ont manifesté à Paris, mercredi 21 octobre, bloquant pendant plusieurs heures le périphérique parisien, avant d'être évacués par la police vers 21 heures. Les manifestants, qui répondaient à l'appel de la CGT, de FO et de la CFTC, étaient venus de toute la France. Seuls les pompiers de Paris et de Marseille n'ont pas participé à la manifestation en raison de leur statut militaire.

En tenue de travail bleu marine ou « tenue de feu » de cuir noir, casque à la main ou vissé sur la tête, les « soldats du feu » entendaient exiger le « départ en retraite à 50 ans », comme pour les égoutiers ou les personnels pénitentiaires, dont les professions sont classées dangereuses. Ils entendaient également dénoncer les « amplitudes de travail d'un autre temps » et obtenir la réduction du temps de travail à 35 heures, alors que, selon la CGT, ils travaillent en moyenne 56 heures par semaine. Les manifestants ont également revendiqué « une réforme des carrières au travers d'un financement cohérent, effectif et plus unifié ».

Les pompiers ont commencé à défilier en début d'après-midi, dans un concert de sirènes hurlantes et de pétards, en lançant des fumigènes. Alors que la tête du cortège empruntait le chemin prévu en direction d'Asnières (Hauts-de-Seine), où se trouve le siège de la direction de la défense et de la sécurité civile (DSC), plusieurs centaines de pompiers ont emprunté les bretelles d'accès pour bloquer le périphérique en pleine heure de

pointe. Vers 17 heures, les forces de l'ordre sont intervenues pour tenter d'évacuer les manifestants. La circulation a pu momentanément être rétablie avant que des groupes de pompiers ne viennent occuper les lieux.

Des signes d'exaspération étaient perceptibles dans le cortège face aux « engagements non tenus », sur la retraite et sur la fonte des carrières, par Jean-Pierre Chevènement. Au Sénat, jeudi, le ministre de l'intérieur, répondant à une question de Jean-Jacques Hyst (UC, Seine-et-Marne), a affirmé qu'il s'attachait à faire appliquer la loi de 1996, qui prévoit notamment la départementalisation des services d'incendie et de secours (SDIS) avant 2001. Cette réforme place désormais les pompiers professionnels et bénévoles sous la responsabilité des conseils généraux. Mais un certain nombre de décrets d'application sont toujours en attente de publication.

Le ministre a indiqué que les mesures concernant les carrières des sous-officiers et officiers seraient effectives très prochainement. Pour le départ à la retraite dès 50 ans, M. Chevènement envisage de donner la possibilité d'appréciation aux commissions d'aptitude. Enfin, à propos de la réduction du temps de travail, le ministre a souligné qu'il entendait respecter la libre organisation des collectivités locales. Mais il a également évoqué la possibilité d'inclure des dispositions spécifiques pour les pompiers dans la future négociation sur les 35 heures dans la fonction publique.

Béatrice Jérôme



Varilux® Système AER®. Autant tout voir tout de suite.

Vous devez bouger la tête ou éloigner cette page pour trouver l'image nette ? Il s'agit tout simplement d'une évolution naturelle de la vue que l'on appelle presbytie.

Les verres progressifs sont la meilleure solution pour y remédier. Mais attention : tous ne se valent pas. Seuls les verres Varilux®

d'Essilor vous garantissent une précision de vision instantanée dans toutes les situations.

En effet, grâce au système AER®, exclusivité des verres Varilux®, vous n'avez plus à chercher la netteté, et à bouger la tête pour faire la mise au point. De plus l'adaptation est exceptionnellement rapide.*

Comment les reconnaître ? C'est facile : ils sont signés et livrés avec une carte à votre nom.

Alors n'attendez pas, demandez conseil à votre opticien.

<http://www.essilor.fr>

VARILUX
UN VÉRRE ESSILOR

*Le système AER® (Anti Effet Retard) et l'adaptation garantie sous 1 mois maximum concernent exclusivement les verres Varilux® Comfort : voir modalités dans le guide d'utilisation remis avec vos verres.

Les étranges dénégations d'Eric Bruyas, soupçonné d'un quadruple meurtre familial

La personnalité de l'accusé intrigue psychiatres et magistrats

Eric Bruyas, trente et un ans, accusé d'avoir tué par balles, en 1995, les quatre membres de sa belle-famille à Saint-Andéol-le-Château (Rhône),

comparaît, depuis le 18 octobre, devant la cour d'assises du Rhône. Il nie farouchement les faits, mais les multiples versions qu'il a livrées n'ont

fait que renforcer les soupçons qui pèsent sur cet homme, très sûr de lui en apparence, mais incapable de verbaliser ses émotions.

LE VISAGE inexpressif d'Eric Bruyas ne laisse transparaitre aucune émotion. Il est beau gosse, mais son regard est froid. Tout en lui est lisse. Quand il rentre dans la cour d'assises du Rhône, où il comparaît depuis lundi 18 octobre pour « assassinats » et « destruction par incendie », il a la démarche d'un cow-boy, sûr de lui, un rien hautain. Aujourd'hui âgé de trente et un ans, il est soupçonné d'avoir tué par balles, le 30 mai 1995, les quatre membres de sa belle-famille, les Bébian, dont les corps calcinés ont été retrouvés dans leur pavillon incendié, à Saint-Andéol-le-Château (Rhône).

Malgré les charges accablantes qui pèsent sur lui, il nie être l'auteur des faits, depuis le premier jour. Les gendarmes chargés de l'enquête ont étudié toutes les pistes, même les plus improbables : du crime à connotation sexuelle, au suicide collectif à la manière du Temple solaire, en passant par le crime de rôdeurs. En vain.

Il fallait se rendre à l'évidence : seul un familier, connaissant parfaitement l'emploi du temps de chacune des victimes, avait pu commettre ces meurtres. Eric Bruyas et son épouse Samantha, fille des Bébian, ont été entendus dès le lendemain du drame. Curieusement, Eric Bruyas n'a pas d'alibi pour les créneaux horaires pendant lesquels les meurtres ont été commis. Les explications qu'il donne ne tiennent pas, renforçant les soupçons des enquêteurs. D'autant qu'Eric Bruyas ne semble guère affecté par le drame qui vient de frapper sa belle-famille. Il est réentendu à plusieurs reprises et livre des versions toutes plus improbables les unes que les autres. Dans un premier temps, il s'ac-

cuse d'avoir mis le feu à la maison après avoir découvert les cadavres. Suspectant un suicide collectif, il espérait ainsi épargner à son épouse « l'effroyable vérité ». Confronté à ses contradictions, il livre alors une autre version. Les Bébian auraient été tués par un homme « de type nord-africain », qu'il aurait lui-même laissé pour mort après avoir découvert le drame. Le lendemain, il aurait jeté le corps de l'assassin dans le Rhône, de même que la carabine 22 long rifle et les munitions qui ont servi à décimer la famille Bébian. En sondant le fleuve, les plongeurs ont bien retrouvé l'arme, les munitions, et un bleu de travail, mais de cadavre, point. Circonstance aggravante, les objets retrouvés appartiennent tous à Eric Bruyas.

Mais ce dernier n'est pas à court d'imagination. Il reconnaît avoir menti et se propose de dire enfin la vérité. Dans cette dernière version, qu'il a toujours maintenue depuis, la famille Bébian aurait été tuée par trois truands avec qui il était en affaire pour une sombre histoire de silencieux artisanaux. Le jour des crimes, les trois hommes l'auraient obligé à les accompagner chez les Bébian où ils auraient alors tué chacun des membres de la famille. Puis ils auraient mis le feu à la maison à l'aide de trois bidons d'essence. Dans cette version, Eric Bruyas n'aurait été que le spectateur indirect et impuissant du carnage.

Au moment de s'expliquer devant ses juges, l'accusé répond mécaniquement : « Je ne ferai aucun commentaire. Je ne peux donner aucune explication supplémentaire. » « Vous avez oublié ce qui s'est passé ? », interroge la présidente, Yvette Vilvert. « Non, dit-il, c'est une décision que j'ai prise, je n'en dirai pas plus. Quoi que j'aie pu faire, je suis innocent. – Mais vous êtes accusé de quatre assassinats, insiste M^{me} Vilvert, il faut vous expliquer,

vous défendre si vous êtes innocent. Selon vous, ces crimes auraient été commis par trois ombres, comment voulez-vous qu'on les arrête si vous ne nous mettez pas sur la piste ? »

Rien n'y fait, Eric Bruyas ne veut pas donner de détails sur cette journée du 30 mai 1995 et sur ces truands qu'il accuse du crime. Tout juste lance-t-il : « Ils avaient un compte à régler avec les Bébian, je ne peux pas en dire plus. J'ai déjà beaucoup perdu dans cette histoire, quatre personnes que j'aimais, ma liberté, mon mariage, mes enfants. Je préfère me taire plutôt que de mettre leur vie en danger. » A plusieurs reprises, Samantha intervient pour dire à son ex-époux qu'elle ne veut pas de sa protection, que jamais elle ne s'est sentie menacée. « Ce que je veux, c'est la vérité, supplie-t-elle. Que tu dises enfin ce que tu as fait. Fais-le pour tes enfants. » Eric

« Vous avez oublié ce qui s'est passé ? – Non, c'est une décision que j'ai prise, je n'en dirai pas plus »

Bruyas reste de marbre. Il ne craquera pas.

Comme il ne craquera pas face aux questions précises de la présidence. Pourquoi des truands professionnels auraient-ils laissé en vie Eric Bruyas, le témoin numéro un ? « Vous êtes un miraculé, en quelque sorte. » Comment a-t-il pu, entre chaque meurtre, vaquer tranquillement à ses occupations ? « Vous ne vous êtes jamais inquiété, c'est assez extravagant. » Pourquoi, enfin, dès le lendemain du massacre, Eric Bruyas s'est-il empressé d'appeler

l'assureur de la famille Bébian pour s'enquérir du montant des indemnités et de la date de leur versement ?

Pour l'accusation, cette attitude signe la culpabilité d'Eric Bruyas. Le mobile du crime serait financier : en exterminant sa belle-famille, l'accusé faisait de son épouse l'unique héritière. Les proches de la famille Bébian et les anciens collègues de travail de l'accusé sont venus à la barre témoigner de son goût pour l'argent et de sa singulière personnalité. Le portrait qu'ils brossent n'est guère flatteur : un être « égoïste », qui « aimait vivre au-dessus de ses moyens », qui « savait toujours tout et prenait les autres pour des moins que rien ». Un jeune homme sûr de lui, qui « ne faisait jamais cas des conseils qu'on pouvait lui donner ».

Les psychiatres qui ont examiné l'accusé avouent avoir eu beaucoup de mal à cerner l'homme. « Sa personnalité se caractérise par une absence totale d'authenticité, il se raconte dans l'apparence, le paraître, il gomme toute aspérité, mais a une très haute idée de lui-même, même si (...) son vécu quotidien est fait de déceptions et d'échecs dans la vie professionnelle », dit l'un d'eux. Eric Bruyas a aussi une capacité extraordinaire à « ne pas verbaliser ses affects », un être sans émotions en somme ou du moins qui ne les montre pas. Pour les experts, une telle attitude correspond à une nécessité vitale. « Il ne peut pas dire ce qu'il ressent et, s'il le dit, il se met en danger. » C'est peut-être là que réside la clé de la compréhension d'Eric Bruyas : un être trop soucieux de préserver l'image qu'il veut donner de lui-même pour être capable de reconnaître les faits qui lui sont reprochés. N'a-t-il pas lui-même avoué à l'un des psychiatres : « Au moment où l'on craque, on se pend » ?

Acacio Pereira

Double perquisition au domicile de Jacques Toubon

LE DOMICILE parisien de l'ancien ministre de la justice, Jacques Toubon, a été l'objet d'une double perquisition, jeudi 21 octobre, par le juge d'instruction de Perpignan (Pyrénées-Orientales) Francis Boyer et son homologue parisien Eva Joly, dans le cadre de deux dossiers distincts. Les deux magistrats, respectivement accompagnés de policiers du SRPJ de Montpellier et de la brigade financière de Paris, se sont présentés, à 7 h 30, au domicile de M. Toubon, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris, où ils sont restés jusqu'en fin de matinée.

La perquisition du juge Boyer s'inscrivait dans le cadre de son enquête sur l'acquisition d'une exploitation agricole près de Perpignan, dans laquelle l'ancien préfet de Corse, Bernard Bonnet, a été mis en examen, ainsi qu'un ancien chef de cabinet de Jacques Toubon, Pierre Bully. La belle-fille de M. Toubon, Sophie Deniau a également été placée quelques heures en garde à

vue, jeudi 21 octobre, dans le cadre de l'enquête perpignanaise. La justice soupçonne ces personnes d'avoir participé à une opération de favoritisme.

ÉVENTUELLE INTERVENTION

La juge Eva Joly s'est jointe à son collègue pour perquisitionner, en marge de son enquête sur la quasi-faillite de la station de ski Isola 2 000, rachetée, en 1991, à un groupe libanais par Dominique Bouillon. L'enquête porte également sur la gestion de la Société d'aménagement et de promotion de la station Isola 2 000, (Sapsi), dont la présidence avait été confiée par M. Bouillon à Sophie Deniau, mise en examen, en décembre 1996, pour « recel et abus de biens sociaux ».

Cette perquisition avait pour but d'éclaircir l'éventuelle intervention de M. Toubon dans ces deux affaires. Au cours de leurs investigations,

les policiers avaient découvert des carnets appartenant à M. Bouillon sur lesquels apparaissaient des indications permettant de croire que ce dernier était en relation avec l'ancien garde des sceaux. Les enquêteurs se sont également intéressés à la société Perseus, propriété de M. Bouillon, ayant pour actifs deux bateaux. Ils se demandent si l'un de ces bateaux n'a pas été mis illégalement à disposition de M. Toubon.

Jacques Toubon, interrogé par l'AFP, s'est étonné « qu'une telle information puisse être publiée en violation du secret de l'instruction que, pour ma part, je tiens à appliquer scrupuleusement ». Le maire (RPR) du treizième arrondissement de Paris s'est par ailleurs dit « totalement étranger » à l'affaire de Perpignan, qui « relève, a-t-il ajouté, d'un banal courrier de son cabinet », quand il était ministre de la justice.

Jacques Follorou

Le mystère demeure sur l'entrée des armes dans la centrale de Clairvaux

TROYES

de notre envoyée spéciale

Et le chef parla. Yves Dupaty était surveillant en chef de la centrale de Clairvaux au moment de la dramatique évasion de septembre 1992. Il a beau, modeste, refuser l'« auréole » de vrai « patron », c'est bien lui qui, jeudi 21 octobre, après quatre jours de débats fumeux devant la cour d'assises de l'Aube, a remis les points sur les i et muselé ses troupes. Précis, net, n'hésitant pas, en cas de besoin, à avouer ses

doutes, il a, le premier, clarifié le rôle des accusés, jugés en bloc pour « co-action » lors de leur évasion de la centrale, le 11 septembre 1992, et jusqu'ici souvent confondus.

D'un côté, un groupe soudé de dangereux truands, dont l'attitude inquiétait les surveillants bien avant les faits : Rémy Morard, « le plus agressif, le plus méprisant », tué lors de l'évasion, Michel Ghellam le mineur, « calme et déterminé », Franck Weis le fou, « les yeux hors de la tête », brandissant un énorme P-38, et François Payen, le chauffeur du camion.

A l'autre extrémité, trois égarés qui, selon M. Dupaty, « n'étaient pas au courant de l'évasion, et se sont contentés de suivre » : Roland Pettegola, solitaire et malchanceux, bûcheron de métier – « quand je l'ai vu arriver, je me suis dit : " Qu'est-ce qu'il fait là ? " » –, André Gosset, le plus jeune, un titi de banlieue, qui, comme Philippe Fabre, le grand calme, venait d'arriver à Clairvaux et ne s'était pas lié avec le premier groupe. Ces trois-là n'avaient pas

d'arme à feu et n'ont jamais tiré. Entre les deux, un incertain, Jimmy Ségura, le « conseiller technique », dira M. Dupaty, dont le rôle dans l'affaire reste à clarifier.

Donnait-il des ordres ? « Qu'est-ce qu'un ordre ? s'interroge le surveillant général. Il parlait clair, net et précis, et à chaque fois, ce qu'il avait dit se passait. » C'est lui qui avait commandé l'ordinateur, le fameux ordinateur dont l'enquête a conclu qu'il avait permis de faire pénétrer les armes dans la centrale. Toutefois, sur ce point, l'audience de jeudi a démenti l'instruction.

FAUTE DE PREUVES

Au terme d'une laborieuse séance de bricolage en direct, Jean-Pierre Louvot, expert informaticien, a démonté l'appareil, montrant que la place manquait dans la carcasse pour y camoufler, à la fois, les trois armes, les munitions et le plastic, utilisé pour tenter de faire sauter la porte principale. « Le petit [pistolet] rentre peut-être, mais le gros certainement pas ! » a soupiré le président, manifestement déçu. L'ex-

périence a en outre révélé que les défauts techniques constatés lors de l'expertise pouvaient largement être attribués au démontage initial réalisé par la SRPJ.

Retour à la case départ : comment les armes, outil principal de l'évasion, ont-elles pu entrer dans Clairvaux ? Mystère. « Cette affaire aura entaché le restant de mes jours, avoue M. Dupaty. J'ai ressassé cette question dans tous les sens. » Corollaire : y a-t-il eu complicité interne ? Quelque temps après l'évasion, un gardien a été dénoncé par des détenus. La piste n'a pas été poursuivie, faute de preuves, ledit gardien ayant été innocenté par ses collègues. « A-t-il eu des responsabilités syndicales ? demande perfidement l'avocat général. – Il a été secrétaire de section, répond M. Dupaty. – Si vous aviez eu l'impression qu'un de vos gardiens avait aidé les détenus, quelle aurait été votre réaction ? M. Dupaty réfléchit longtemps. – Si j'avais été sûr ? Nouveau silence. Puis, très bas : C'était la prison ! »

Véronique Maurus

Des élus socialistes interpellent le premier ministre sur l'IVG

TRENTE ET UNE députées et sénatrices socialistes ont adressé, mardi 19 octobre, une lettre ouverte au premier ministre, lui demandant de traduire dans les faits, par des « mesures réglementaires » et des « modifications législatives », les propositions du rapport du professeur Israël Nisand sur l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (Le Monde du 20 mars 1999). « Attendre davantage risquerait de décevoir les femmes et les hommes qui veulent une politique de progrès. Ce serait laisser le terrain libre à tous les opposants traditionnels à l'IVG », avertissent les signataires, parmi lesquelles Yvette Roudy, ancienne ministre aux droits des femmes, et Catherine Génisson, rapporteuse générale de l'Observatoire de la parité. En réponse, Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, a déclaré, jeudi 21 octobre au Sénat, que le gouvernement, qui avait « présenté le 16 juillet un plan d'action », envisageait « une modification de la loi » Veil de 1975 « d'ici un an ».

Agitation dans plusieurs universités

UNE CENTAINE d'étudiants se sont réunis en assemblée générale, jeudi 21 octobre, à l'université Paul-Sabatier de Toulouse, contre « les amphis surchargés, les cours annulés, les options supprimées ». Ils appellent à une nouvelle AG, mercredi 27 octobre, à l'initiative de l'AGET-UNEF, de l'UNEF-ID, de Sud-Etudiant et de CRI-Etudiant. A Paris, les étudiants d'arts plastiques et de sciences de l'art de l'université Paris-I Saint-Charles ont voté, mercredi, une grève reproductible avec occupation. Ils protestent notamment contre la vétusté des locaux et le manque d'enseignants et de techniciens. A Paris-X Nanterre, des « incidents légers », selon Bruno Lefèvre, vice-président chargé des études, sont intervenus, jeudi, lorsque les étudiants du Comité de lutte de Nanterre ont tenté de pénétrer dans le hall du bâtiment administratif, en lançant une grenade lacrymogène. La veille, la police était intervenue pour procéder à l'expulsion d'une vingtaine d'étudiants du Comité qui occupaient un amphithéâtre, afin de protester contre le refus de la direction de l'université d'inscrire certains étudiants « notamment étrangers », selon le Comité.

Port du foulard :

arrêt restrictif du Conseil d'Etat

LE CONSEIL D'ÉTAT, saisi par le ministère de l'éducation nationale, a annulé, mercredi 20 octobre, des décisions du tribunal administratif et de la cour administrative d'appel de Nancy, et reconnu au personnel éducatif la faculté d'exiger des « tenues compatibles avec le bon déroulement des cours », tenant compte notamment des dangers encourus par l'élève par le port d'une tenue inadéquate. Cet arrêt fait suite à une affaire qui avait défrayé la chronique en décembre 1994 dans un collège de Vandœuvre-lès-Nancy et qui s'était terminée par l'exclusion d'une élève et une longue suite d'actions en justice intentées par la famille. Le Conseil d'Etat a considéré que « l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses ne fait pas obstacle à la faculté pour les chefs d'établissement, et le cas échéant les enseignants, d'exiger des élèves le port de tenues compatibles avec le bon déroulement des cours, notamment en gymnastique et en technologie ».

Condamné, le maire de Pontarlier démissionne de tous ses mandats

ANDRÉ CUINET, maire de Pontarlier (DL) et vice-président délégué du conseil général du Doubs, a annoncé, mercredi 20 octobre, son intention de démissionner de ses deux mandats, après avoir été condamné, vendredi 15 octobre, par le tribunal correctionnel de Besançon à quinze mois de prison avec sursis, 250 000 francs d'amende et cinq années d'interdiction d'exercer ses droits civils, civiques et de famille pour plusieurs délits d'ingérence et de prises illégales d'intérêts. Les magistrats ont estimé, dans les attendus de leur jugement, que M. Cuinet « n'était pas digne de participer à la vie politique du Doubs ». Il est reproché à l' élu, qui dirigeait un bureau d'études thermiques, d'avoir indûment obtenu, entre 1992 et 1995, de l'office HLM du Doubs, de nombreux marchés publics qui avaient bénéficié de subventions et de garanties d'emprunt du conseil général, à l'occasion de votes auxquels il avait lui-même participé. M. Cuinet a indiqué qu'il ne ferait pas appel de la décision du tribunal. – (Corresp).

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : quatre anciens dirigeants de Renault Véhicules Industriels, une filiale de Renault, ont été mis en examen, les 13 et 14 octobre, pour abus de biens sociaux. Il s'agit de l'ancien PDG Jean-Pierre Capron, de l'ancien directeur financier Raoul Chabot, et de deux ex-secrétaires généraux, Elios Pascuale et Marc Randon, qui ont tous été laissés en liberté. Selon le quotidien *Lyon-Figaro*, qui a divulgué l'affaire, jeudi 21 octobre, les quatre hommes seraient accusés d'avoir illégalement transféré près de 20 millions de francs des caisses de RVI au Liechtenstein au début des années 90, via une société-écran basée en Suisse. Les destinataires de ces sommes ne sont pas connus.

■ **PARTI SOCIALISTE** : François Hollande a procédé à un remaniement de son secrétariat national, qui compte désormais vingt-huit membres. Aux nominations déjà annoncées (*Le Monde* daté 10-11 octobre), comme celles de Bernard Soulage (fonction publique) et Christian Paul (espace rural), s'ajoutent, selon *L'Hebdo des socialistes* du 15 octobre, Régis Passerieux (international) et Philippe Basinet (élections).

■ **CONJONCTURE** : la production industrielle française (hors énergie et industrie agro-alimentaire) a progressé de 1,2 % en juillet-août, par rapport à juin, en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, selon les chiffres publiés par l'INSEE, vendredi 22 octobre. En juin, la production manufacturière avait progressé de 1,1 % par rapport à mai.

U.C.S. ANTIQUITÉS
Recherche : Meubles anciens
Argentierie - Bronzes
Objets 1900 - GALLÉ
ACHAT TABLEAUX
IMPRESSIONNISTES
Renoir, Bonnard, etc...
ESTIMATIONS GRATUITES
Partage de successions
21 bis, Av. de Ségur 75007 PARIS
☎ 01.53.69.06.06
Déplacements Paris - Province

LIGNE MASCULINE
Cote à Cote
1 Costume
599 FR\$ (91,3 €)
2 Costumes
1100 FR\$ (167 €)
15, 17 BD ST MICHEL 75005 PARIS
25, AV DE WAGRAM 75017 PARIS
30, RUE DE RIVOLI 75004 PARIS
31, RUE DE BOURGOGNE 75007 PARIS

RÉGIONS

5 LA NOUVELLE FRANCE RURALE

Des dizaines de milliers d'hectares à reconquérir

La déprise agricole a désertifié des pans entiers du territoire. Aujourd'hui, les parcs naturels régionaux, qui couvrent près de 12 % de la surface de la France, s'emploient à valoriser l'espace, en conjuguant écologie et développement. Le PNR des causses du Quercy est le dernier-né

LABASTIDE-MURAT
de notre correspondant régional
Dix neuf grottes ornées, trois cent quatre vingt mégalithes, trois mille tumuli, des oppida celtes et des voies gallo-romaines... Malgré la maigreur squelettique des sols, malgré la pierre qui, ici, semble pousser mieux que l'herbe, les causses du Quercy ont été parmi les premiers à accueillir l'homme : au cœur de ce département du Lot, il a érigé commanderies templières ou granges cisterciennes, façonné les paysages, tressé un tissu serré de murets de pierres sèches, de bourgs accrochés aux falaises. Depuis l'aube des temps, l'activité humaine s'est enracinée ici, non sans rusticité, mais dans la relative aisance d'une économie rurale basée sur l'agriculture et le petit commerce.

Mais à partir des années 50, l'exode rural précipite les causses dans le déclin : c'est la « déprise » agricole, ce phénomène d'une infinie tristesse qui, au-delà du départ des paysans, signe l'extinction d'un pays, provoque l'abandon des champs, la multiplication des ruines. La nature se ferme, l'économie s'effondre et la population dégringole jusqu'au seuil critique de 13,5 habitants au kilomètre carré, avec des poches de moins de 4 habitants qui, selon l'Insee, caractérisent un état « désertique ». Certes la région, grâce au gouffre de Padirac, à Rocamadour (plus de 1 million de visiteurs par an), ou à la grotte de Pech-Merle, tire des ressources de son attrait touristique. Mais il s'agit d'un tourisme de passage, sans retombées durables.

Le double processus – déclin économique et retour de la nature à l'état de friche – n'est pas propre aux 176 000 habitants des causses. Partout en France, la déprise frappe. De 1965 à aujourd'hui, on passe de 3 millions d'exploitations agricoles à 700 000. Un artisan sur trois a disparu des zones rurales au

cours des vingt dernières années. Selon le recensement de 1990, un tiers des 3 600 cantons de l'Hexagone est en voie de désertification, en particulier dans les 36 départements qui vont des Ardennes aux Pyrénées. Parallèlement, la population se concentre dans les métropoles et le littoral, sur moins de 10 % de l'espace. Un territoire à deux vitesses s'organise. Sous-peuplement et sous-activité d'un côté (un tiers de la surface, 10 % de la population), sur-concentration urbaine et suractivité de l'autre (8 % de milieu « artificialisés » ou résidentiels, 80 % de la population) ; le reste étant partagé entre grandes cultures et zones rurales intermédiaires.

LA FORÊT GAGNE
Contrairement aux idées reçues, la « libération » de ces larges espaces s'opère au détriment des milieux naturels. La forêt gagne 2 millions d'hectares en un demi-siècle (plus d'un quart de la France est désormais couvert de forêts), mais ce sont les futaies d'épicéux qui dominent. Les friches progressent (15 % de la surface agricole utile sont à l'état d'abandon ou non cultivé). La campagne traditionnelle, savant équilibre entre milieu naturel et présence humaine, disparaît au profit des champs industriels (les prairies naturelles ont régressé de 25 % depuis 1970). Des haies des champs aux toitures des fermes, c'est le patrimoine qui périlicite, tout ce qui constitue l'identité d'un pays et qui est indissociable du rapport de l'homme à la nature.

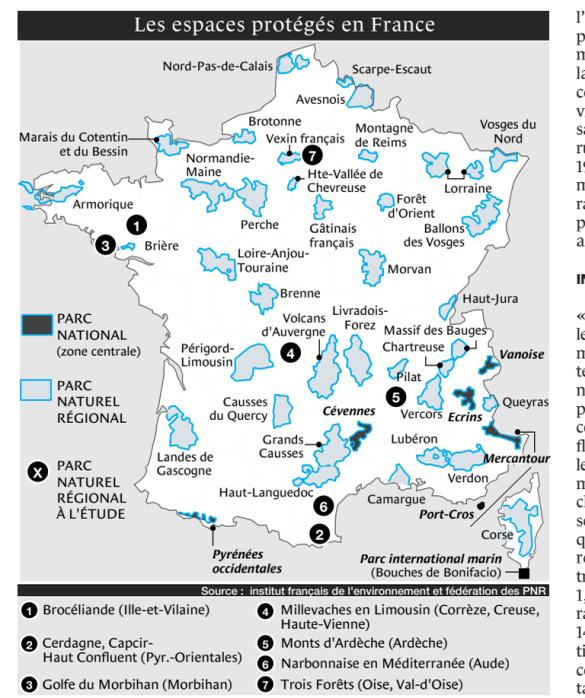
Mais le pire n'est jamais sûr. Une poignée d'élus et de socio-professionnels du Lot décide de réagir. Ils se réunissent sur l'idée que le patrimoine naturel et humain de leur pays de pierraille peut constituer une chance de développement. Après de laborieuses discussions et une lente maturation des esprits,

les 97 communes et les 24 000 habitants de la zone des Causses se mettent d'accord sur un projet : la transformation de leur territoire en Parc naturel régional (PNR). Une charte est signée avec l'Etat. Lionel Jospin vient de prendre le décret le 1^{er} octobre. Le Parc naturel régional des causses du Quercy est né, 38^e et dernier en date de la série.

Aujourd'hui, les PNR couvrent près de 12 % de la surface du territoire, une quinzaine d'autres sont en projet. 2,5 millions d'habitants sont intéressés. A la différence des 6 parcs nationaux, des 128 réserves naturelles et des 430 arrêtés de biotope (environ 1 % du territoire métropolitain) qui assurent une protection totale de leur périmètre, ils restent des espaces ouverts, habités, négociés, autogérés. Lieux protégés, les PNR se veulent des outils de développement. Ils sont devenus le symbole de la reconquête des espaces naturels tombés en désuétude.

Quand le général De Gaulle en instaura le principe, le 1^{er} mars 1967, l'idée était de délimiter des zones protégées à la porte des grandes agglomérations, d'en faire, selon le premier décret, « des poumons verts pour villes nouvelles ». La pratique des hommes se chargea d'inverser les choix politiques : les PNR sont devenus attractifs, créateurs d'activités et d'emplois (30 000 en 30 ans selon la fédération des PNR). « Un parc, c'est d'abord un état d'esprit, dit Serge Juskiwewski, président du syndicat mixte du parc du Quercy et conseiller régional (non inscrit) Midi-Pyrénées ; il s'agit de faire ensemble un territoire où nous avons envie de vivre. »

Méthode de conciliation entre deux exigences – protection et développement –, la formule PNR soumet la mise en valeur économique du territoire à l'impératif de sa préservation naturelle et patrimoniale, identifiée comme le seul



moyen d'alimenter le développement et d'en assurer la pérennité. C'est en quelque sorte la mise en œuvre du fameux et parfois fumeux concept de « développement durable ». « On ne fait plus n'importe quoi, explique M. Juskiwewski, on s'appuie sur les ressources et les savoir-faire, en retardant et en renouant les fils du développement local. »

« L'investissement environnemental est un « plus » en terme de développement économique », estime Thierry Cot, le directeur du syndi-

cat mixte, qui fixe sur dix ans l'objectif de la reconquête : « 1 000 actifs agricoles supplémentaires et mise en valeur de 15 000 hectares abandonnés ». Cela passe par la restauration des murets, des pelouses sèches, des chemins communaux, du lit des rivières, le recrutement d'emplois verts, le conseil architectural gratuit, la promotion d'une agriculture et d'un artisanat de qualité, l'accueil touristique orienté vers la résidence plutôt que vers le survol... Le succès des PNR tient à

l'époque. Ils se multiplient – au point que les nombreuses demandes risquent de disqualifier le label – au moment où la société, confrontée à la crise du mode de vie urbain, semble de plus en plus saisie par un besoin de retour à la ruralité et à l'identité (*Le Monde* du 19 octobre). Les chiffres du recensement de 1999 ne font-ils pas apparaître que le département du Lot, pour la deuxième fois consécutive, a gagné des habitants ?

INQUIÉTUDES ET RÉSISTANCES
La récente directive européenne « Habitat » a le même objectif que les PNR. D'ici 2004, il s'agit de délimiter un réseau européen de protection : Natura 2000. Cette fois, on ne part pas de la préservation du patrimoine et du paysage mais de celle du milieu, de la faune et de la flore sauvage. Comme les parcs à leur naissance, suspectés de vouloir mettre des territoires « sous cloche » et leurs habitants « en réserve », cette directive suscite inquiétudes et résistances, particulièrement en France. L'inventaire transmis à Bruxelles ne touche que 1,6 % du territoire. C'est peu par rapport aux 15 % de l'Italie et aux 14 % de l'Espagne. Chasseurs, forestiers et agriculteurs craignent des contraintes supplémentaires. Pourtant, il s'agit bien de la même logique de développement que les ministres de l'environnement, de Michel Barnier à Dominique Voynet en passant par Corine Lepage, n'ont eu de cesse de répéter : « Parvenir à un équilibre satisfaisant entre dimensions écologiques, économiques et sociales. » « Il faut discuter encore, estime M. Juskiwewski, nous, ça nous a pris dix ans pour parvenir au parc. »

Jean-Paul Besset
PROCHAIN ARTICLE
Ruraux et urbains

TROIS QUESTIONS À...

DIDIER BOUILLON

1 Vous êtes professeur à l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles. Est-il possible de dresser un état des lieux de l'espace et des paysages ruraux ?

Quand on fait la balance entre ce qui a été abandonné par l'agriculture et ce qui a été gagné par les grands équipements, on retient une très grande disparité entre régions. S'il y a un abandon évident des terres agricoles dans certaines zones difficiles, on assiste, conjointement, à une compétition féroce pour l'espace dans d'autres régions. A très court terme, les réformes de la politique agricole commune (PAC) ne manqueront pas d'avoir des incidences, puisqu'on ne subventionnera plus le produit mais qu'on prendra en compte les différentes fonctions remplies par l'agriculture, en particulier celles de l'entretien de l'espace. L'ère de la production intensive est condamnée.

2 Quels sont les dangers qui menacent l'espace agricole ?
Le premier est qu'un espace en friche

donne lieu à une appropriation et à une pratique sauvages d'un bien commun. Le deuxième danger est la perte, en matière de développement durable, du potentiel agricole. Il ne faut surtout pas casser l'outil qui, à long terme, est susceptible de donner à manger aux populations de l'hémisphère Sud. Enfin, la France, détentrice de nombreuses terres mais peu peuplée, pourrait subir une pression pour l'occupation de l'espace agricole, de populations exogènes démunies de tout.

3 Comment réinvestir les espaces abandonnés ?
La friche est un moindre mal, elle n'est pas reçue comme antipaysage. Le patrimoine naturel et paysager est à préserver. Mais il ne faut pas se contenter de le gérer, il faut l'enrichir, ne serait-ce parce qu'il constitue un solide argument économique. Il faut une véritable réflexion, une véritable innovation. En premier lieu, il importe de responsabiliser la population, en lui faisant comprendre que les agriculteurs ne peuvent plus, tout seuls, entretenir et enrichir cet espace.

Propos recueillis par Ali Habib

L'exemple andalou, ou la réussite d'Ohanes

OHANES (Andalousie)
de notre envoyée spéciale

Que faire lorsque l'on n'a rien ? Que faire, lorsque, village perché à 952 mètres d'altitude, sur les contreforts de la Sierra Nevada, la route se contrainait à un long détour pour vous relier au reste du monde ? Que faire enfin, lorsque l'histoire elle-même, si riche et féroce en ces hautes terres andalouses, semble vous avoir oublié, pendant des siècles ? Justement, se réapproprier cet espace, qui vous a si longtemps isolé et faire que ce dénuement se transforme en attrait. En un mot, miser sur la nature et l'écologie.

Ce pari, les 811 habitants d'Ohanes l'ont fait, il y a presque trois ans, en collaboration avec des associations environnementales et ils l'ont gagné : ils ont reçu cette année le certificat international, et très officiel, d'excellente gestion écologique (norme ISO 14001). Une reconnaissance qu'Ohanes est le seul village en Europe à avoir obtenu et le deuxième dans le monde, après un village japonais. Il n'en fallait pas plus pour que les télévisions de toute la planète se précipitent et tentent de percer le mystère qui s'abrite derrière les modestes ruelles blanches, parcourues d'ânes qui n'ont rien de touristique. Le secret ? Il faut aller le chercher d'abord

dans la grande entente des habitants d'Ohanes, qui votent en majorité socialiste, mais racontent sans complexes que durant la guerre civile les « Rouges » ont brûlé les archives : il a bien fallu régler certains contentieux administratifs avec de la bonne volonté...

GRILLADE ET VIN ROSÉ
Il faut le chercher ensuite dans cet amour pour leur terre, qu'explique, devant une grillade et un vin rosé « de la casa », Cristobal Moreno Garcia, l'adjoint au maire et conseiller pour les travaux publics, pilote de la « reconquête » écologique, qui s'enorgueillit « de ne pas avoir quitté Ohanes plus d'une semaine : pour survivre, ce qui pour nous veut dire continuer à vivre ici, dans ce paysage qui nous touche, sur ces terres qui sont notre horizon de toujours, il fallait tout réformer, jusqu'à notre mentalité. Ce n'est pas tous les jours facile, mais nous en avons assez, de voir le village risquer de se dépeupler, les jeunes rêver de Séville ou de Barcelone ».

Alors, sans se décourager de ses moyens ridicules, le village s'est pris en main, du curé qui travaille aux champs le matin et célèbre la messe l'après-midi, aux enfants qui avec leurs dessins font des campagnes de sensibilisation écologique, en passant par quatre objecteurs

de conscience. Avec une aide de Madrid et du gouvernement andalou, toutes les activités ont été mises aux normes européennes ; les cultures traditionnelles ont fait place aux oliviers et aux amandiers, plus « propres et agréables à voir ». Les deux restaurants servent les charcuteries locales, les maisons, peintes de frais, rivalisent d'ornements, chaque coin de rue abrite banc, mini-jardin botanique ou d'agrément.

Mais le gros de l'effort a porté sur le tourisme rural (1 million de francs). L'ancienne maison du maire a été la première aménagée en gîte sommaire, quatre autres ont suivi. Depuis, près de la grande piscine à flanc de montagne, orgueil du village depuis douze ans, un complexe de cinq villas modernes, à louer, s'est construit. « Nous ne vivons pas le tourisme de masse, mais ceux qui aiment la nature et la simplicité, dit encore Cristobal Moreno. Il y a tant à offrir, ici : sentiers de randonnée, chasse et proximité des plages d'Almería. » Cent personnes s'y risquent chaque été. Est-ce assez ? « Nous avons confiance, conclut Cristobal, avec sa foi qui aménage les montagnes, venir une fois ici, c'est être séduit pour la vie ! »

Marie-Claude Decamps

CULTURE
Publicités
EN
RÉGIONS

TOURSKY
CIE RICHARD MARTIN
GRAND ET PETIT
De Botho STRAUSS
Compagnie des Ours Cie Regionale
Mise en scène Robert CANTARELLA
28 Octobre à 21 H
RESERVATIONS 04 91 58 54 54

Renseign. publicité :
01.42.17.39.65

Villa Gillet
Recherches contemporaines
25 rue Chazière - 69004 Lyon
"Résistance du religieux"
Jeudi 28 octobre à 19h30
Conférences de
Maurice Gruau, prêtre
et anthropologue
et Jean-Claude Eslin,
philosophe et sociologue
Tarifs/Rés. Nécessaire :
04.78.27.02.48

ART : CONTEMPORAIN, DE QUI, DE QUOI ?
Cycle de conférences de Didier Malgor
1/5 - *Le vœu rationaliste* : Mercredi 27 oct. 99 à 19h
Institut d'art contemporain / Villeurbanne
www.i-art-c.org / 04 78 03 47 00

La Mayenne
1h30 de Paris par TGV ouest
(2h30 par autoroute A10, A11 et A81)
"un petit pays préservé"
entre le Sud de la Normandie,
le Val de Loire et la Bretagne.
ici, l'automne est sympa.
Les balades sont fraîches et le feu de cheminée est doux !
Pour les vacances de la Toussaint, louez votre maison
de campagne tout confort avec cheminée.
Prix pour une semaine à partir de 1 300 F
Etre bien, avoir des émotions et des souvenirs... c'est ça la vie !
(hôtels, bungalow, chalets, nous consulter)
Anne, Maison du Tourisme Mayennais
02.43.53.58.81 - Fax : 02.43.53.58.82
Se recommander du "Monde"

Musée-mémorial des enfants d'Izieu
Ethique de la représentation
Cycle de conférences
1. Jean-Luc NANCY
"La représentation interdite"
Dimanche 24 octobre
A 15 h à Izieu (Ain)
Réservation, renseignements
04 79 87 21 05

En octobre au Palais de l'Europe
Les Colloques de Menton
« Penser notre temps »
Science et conscience
Le clonage : promesses et menaces
sous la direction d'Axel Kahn
Aux livres citoyens !
Quel avenir pour la Nation ?
sous la direction d'Yves Lacoste
Rencontres sur les origines
Aux origines de l'Europe
sous la direction d'Henry de Lumley
RENSEIGNEMENTS : Mairie de Menton - Tél. 04 92 10 50 49 ou 50 83

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Notre ami chinois

QUAND, en mars, le président chinois, Jiang Zemin, a été confronté à un groupe de manifestants protibétains au cours d'une visite d'Etat en Suisse, il s'est fâché, a tourné les talons et a dit à ses hôtes helvétiques : « Vous venez de perdre un bon ami. » Aujourd'hui, M. Jiang est, pour cinq jours, l'invité de la France, et Jacques Chirac semble vouloir tout faire pour combler cet « ami » chinois. Il va jusqu'à lui ouvrir sa résidence personnelle pour un week-end « privé » à Bity, un privilège qui n'a pas été accordé à des amis bien moins exigeants.

Car M. Jiang a des desiderata colossaux. Chef du dernier grand pays « marxiste-léniniste », il dénie à quiconque le droit de remettre en question ses méthodes de gouvernement autoritaires. Il ne supporte pas l'idée qu'en France des protestataires offusquent son regard par quelque expression libre d'opinion. Il souhaite que Paris aide Pékin à devenir membre du club des puissances commerciales modernes (l'OMC) sans se plier pour l'heure à toutes les règles de ce club. Il réclame qu'on l'approuve quand ses missiles visent la démocratie chinoise de Taïwan, au nom d'une souveraineté révolue du continent sur l'île. Il veut que M. Chirac l'aide à faire capoter le projet américain d'un système de défense qui permettrait aux autres nations asiatiques d'espérer être à l'abri d'un tir de missile de la part de quelque irresponsable, tel le dangereux dictateur nord-coréen, Kim Jung-il, autre « ami » de M. Jiang. Il conteste, enfin, la volonté française de mettre un terme à la prolifération d'armes de des-

truction massive dans laquelle son pays est impliqué.

Comme bien des dirigeants occidentaux, les gouvernants français tendent à se mettre en quatre devant ces demandes, dans l'idée que Pékin renverra l'ascenseur. La France et la Chine travailleraient, par l'affirmation d'un monde « multipolaire », à brider une volonté de domination mondiale de l'Amérique. En contrepartie, Pékin ferait de la France un fournisseur d'équipements technologiques modernes. La réalité est tout autre. En plus de deux ans, M. Jiang n'a pas élargi le champ des libertés publiques, il l'a rétréci en envoyant des récalcitrants rejoindre les plus de 2 000 prisonniers politiques qui moisissent en prison. Sa marine de guerre a grignoté la mer de Chine du Sud en vue d'y contrôler des voies de navigation internationale. Taïwan est plus que jamais sous la menace du continent. Les tirs de missiles nord-coréens dans l'espace japonais sont pour le moment gelés, mais M. Jiang n'y est pour presque rien. Sur aucun dossier la bonne volonté envers Pékin n'est payée de retour.

Tout cela ne vaut pas un séjour entouré d'honneurs trompeurs, dégradants pour la France. La Chine bénéficie d'un traitement de faveur diplomatique hors de proportion avec son poids réel : 3 % des échanges commerciaux mondiaux. Non seulement la diplomatie n'oblige en rien à traiter en « ami » l'homme qui incarne un pouvoir où les opposants sont toujours traités en criminels, mais, de plus, prendre le risque de perdre « un ami » en M. Jiang obligerait peut-être la Chine à devenir un partenaire ramené à de plus réalistes ambitions.

hara occidental, El Ayoun, siège de manifestations violentes fin septembre, des Sahraouis n'hésitent plus à dénoncer sans se cacher la gestion « policière » du territoire par le ministère de l'intérieur. Il y a peu, de tels propos leur auraient valu des ennuis sérieux.

En province aussi, les langues se délient. Dans la « capitale » du Sa-

Le Maroc sous le charme de son nouveau roi

UN VENT de liberté souffle sur le Maroc, où des scènes inimaginables il y a quelques semaines se produisent. A Casablanca, à la mi-octobre, dans une salle de réunion décorée d'un portrait officiel de feu le roi Hassan II, les amis de l'opposant Abraham Serfaty, réunis pour fêter son retour après huit ans d'exil, ont applaudi à tout rompre un orateur qui, en termes voilés, n'a pas hésité à contester le caractère « sacré » de la personne du roi. Le lendemain, dans la même ville, ce sont les prisonniers politiques, rescapés de Tazmamart et d'autres bagnes, épaulés par les associations de « disparus », qui ont publiquement réclamé des comptes aux responsables des années de plomb.

En province aussi, les langues se délient. Dans la « capitale » du Sa-

hara occidental, El Ayoun, siège de manifestations violentes fin septembre, des Sahraouis n'hésitent plus à dénoncer sans se cacher la gestion « policière » du territoire par le ministère de l'intérieur. Il y a peu, de tels propos leur auraient valu des ennuis sérieux.

DÉCRISPATION

Ce changement de climat doit beaucoup à quelques gestes symboliques du nouveau roi, Mohammed VI, perçus comme autant de signes qu'une page de l'histoire du pays est tournée. La fin de l'exil imposé à M. Serfaty - coupable, aux yeux de Hassan II, d'avoir mis en doute la « marocanité » du Sahara occidental - est le plus symbolique. La visite officielle du jeune monarque dans les provinces du Nord, au cours de la-

quelle il a rencontré le fils de l'émir Abdelkrim, le « père de la République du Rif », est un autre signe fort de cette décrispation.

Et que dire de la disgrâce dans laquelle est tombé - même s'il s'en défend - le ministre de l'intérieur, Driss Basri, serviteur zélé de Hassan II pendant plus de vingt ans ? Il a beau rester le numéro deux en titre du gouvernement, aux yeux de l'opinion publique et de ses collègues, l'ancien « premier ministre bis », politiquement, est un homme mort. Mohammed VI a commencé par lui enlever la DST, le service de renseignement qui faisait du ministre de l'intérieur l'homme le mieux renseigné du pays. Les émeutes d'El Ayoun, qui ont vu s'affronter les communautés sahraouie et marocaine (celle-ci soutenue, selon divers témoignages, par les forces de sécurité), lui ont porté un coup supplémentaire.

Jusqu'ici, le ministre d'Etat avait la haute main sur le dossier du Sahara occidental. Qu'il s'agisse de son volet diplomatique, économique ou sécuritaire, tout relevait de lui. Ce n'est plus vrai. Aujourd'hui, dans les rues de la « capitale » du Sahara occidental, les forces armées royales ont remplacé une police honnie. Et un proche de M. Basri, ambassadeur auprès de la Mission des Nations unies chargé d'organiser le référendum au Sahara occidental (Minurso), a été limogé et remplacé par un diplomate de carrière.

Avant même de succéder à son père, le prince héritier bénéficiait d'un préjugé favorable. A un Hassan II redouté et distant, rivé à son trône pendant trente-huit ans, le peuple (et une partie du Palais) opposait le futur roi. Son jeune âge (moins de quarante ans), la simplicité de son comportement public, son intérêt pour les déshérités (il a parrainé une version marocaine des Restos du cœur), avaient sculpté une image positive de Sidi Mohammed. Les premiers pas du nouveau roi n'ont fait que la renforcer.

Tout se passe comme si les Marocains avaient reporté sur le jeune souverain une soif de changement à laquelle le gouvernement d'alternance du socialiste Abderrahmane Youssoufi n'a pas répondu. Il y a près de deux ans, lorsque Hassan II, pour la première fois de son règne, avait fait appel à l'un de ses opposants (na-

gouvernement de centre-gauche, l'opinion publique était convaincue qu'un vent nouveau allait souffler sur le royaume. Dans ce contexte, les moindres faits de M. Youssoufi étaient disséqués et chargés d'une signification politique. Le chef du gouvernement se contentait de s'incliner devant Hassan II quand des serviteurs plus zélés embrassaient la main du souverain ? Ce simple geste de retenue valait brevet d'indépendance aux premiers temps du « youssoufisme ».

Le temps s'est chargé de doucher ces enthousiasmes. Pléthorique (quatre ministres, par exemple, se partagent le dossier de l'éducation), trop consensuel (huit partis y sont représentés), incapable de s'attaquer aux maux qui minent le royaume, le gouvernement d'alternance a perdu l'essentiel de sa crédibilité.

LE PALAIS CONSERVE LE POUVOIR

Tout naturellement, le peuple a reporté ses espoirs sur Mohammed VI. Le phénomène a pris une ampleur inouïe. Même les adversaires les plus résolus de Hassan II font crédit au jeune roi. A telle enseigne que certains redoutent un mauvais coup venu des milieux conservateurs au sein du pouvoir. « J'ai peur qu'il y ait un attentat contre Mohammed VI », confie un avocat du barreau de Casablanca connu pour ses idées républicaines.

Doté par la Constitution d'un pouvoir quasi illimité, le successeur de Hassan II saura-t-il répondre à ces attentes ? Va-t-il démocratiser le régime ? Construire un Etat de droit ? S'attaquer à une corruption qui gangrène les rouages de l'Etat jusqu'à son sommet ? « Il va devoir choisir entre son père et le peuple », résume un intellectuel.

Pour l'heure, seule certitude, le pouvoir réside toujours au Palais royal et non entre les mains du gouvernement. C'est le Palais qui a décidé de laisser revenir Abraham Serfaty. C'est le Palais, encore, qui a décidé la création du Fonds Hassan II chargé de gérer la manne obtenue de l'adjudication d'une licence GSM. C'est le Palais, enfin, qui a annoncé la création d'une « commission royale » chargée du suivi des affaires du Sahara. La continuité, de ce point de vue, l'emporte sur le changement.

Jean-Pierre Tuquoi

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelwicz (Éditoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le dompteur savait-il dompter ?

LE CIRQUE d'Hiver a donné ce matin, à guichets fermés, une représentation extraordinaire. Devant un jury de magistrats, d'avocats, de gens du cirque et du voyage, et bien entendu le cinéma et la radio, le dompteur autrichien Steinmann, congédié, on le sait, par la direction du cirque Pinder pour incapacité professionnelle, devait se laver de cette accusation en entrant comme Daniel dans la cage aux lions.

La séance commença, il fallait s'y attendre, par un duel oratoire. M^e Valensi, avocat du dompteur, et M^e Jacques Kahn, chargé par la légation d'Autriche des intérêts de Steinmann, échangèrent avec M^e Lévy-Oulman, avocat du cirque Pinder, quelques passes cliquetantes d'arguments. Pendant ce temps, des cinéastes braquaient leurs objectifs sur des lions prudemment engagés.

Enfin le match revanche commença. M. Steinmann, culotte

de cheval et bottes noires, bondit sur un escabeau au milieu des grilles, tandis qu'en face de lui la gueule de Pigalle, lion de trois ans, s'encadrait devant la porte à claire-voie. Un à un, les cinq fauves entrèrent. M. Steinmann fit claquer son fouet. On l'entendit lancer : « Komm hier, platz », mais les nobles bêtes se montrèrent récalcitrantes.

Le dompteur Jeff Van Benn prit alors la place de Steinmann et fit exécuter aux lions tout ce qu'il leur demandait. « Les lions ne parlent pas allemand », s'écria M^e Valensi. Cette démonstration prouve que mon client a du courage et sait tenir tête à ces fauves qu'il n'a jamais vus. » En somme on avait fait match nul, mais tout le monde s'était bien amusé. On était au cirque, n'est-ce pas ?

(23-24 octobre 1949.)

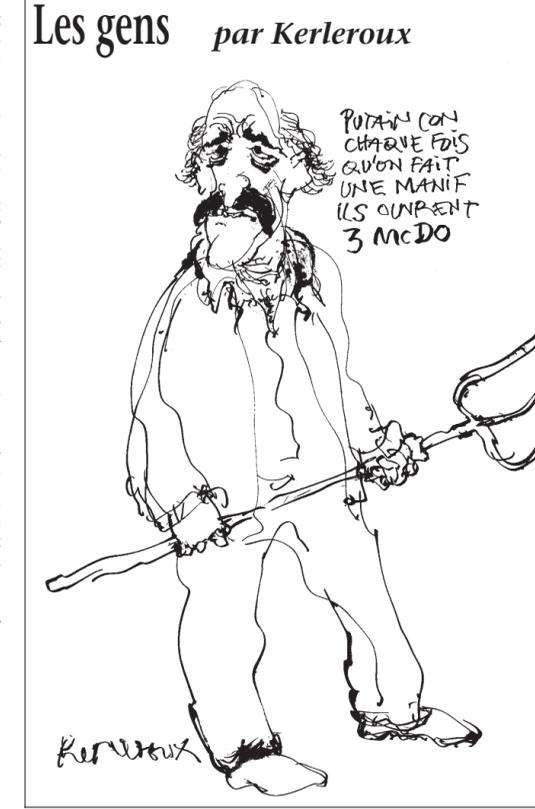
Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78



Aider la Serbie sans aider Milosevic ?

« **AU PLUS TÔT** à la mi-novembre », selon un diplomate occidental, « à cause des délais de mise en œuvre », l'Union européenne prévoit d'envoyer du fuel à deux villes du sud de la Serbie tenues par l'opposition, Nis et Pirot. L'opération, décidée le 11 octobre par les ministres des affaires étrangères des Quinze lors d'une réunion à Luxembourg, poursuit deux objectifs : aider les habitants de ces villes à affronter l'hiver et faire, par ce biais, la promotion de l'opposition serbe, incitant la population à se retourner contre le président Milosevic.

Il s'agit d'un ballon d'essai. La quantité de fuel mentionnée est limitée, sa destination aussi. La prudence a prévalu pour une opération controversée, qui suscite le « scepticisme » de responsables américains suivant de près le dossier yougoslave. Ce genre d'aide, arguent-ils, ne peut qu'être un « plus » pour le régime de Belgrade, car elle allège la pression économique extérieure à laquelle il est soumis, et va à l'encontre de l'isolement dans lequel les Occidentaux ont décidé de maintenir le pays tant qu'il serait gouverné par Slobodan Milosevic.

CAMPAGNE ANTI-OCCIDENTALE

Un ministre yougoslave a déclaré que le gouvernement ne s'opposerait pas à l'acheminement du fuel mais qu'il s'efforceraient d'en « contrôler la distribution ». Les élus de Nis assurent qu'ils ont prévu toute une campagne de presse au cas où l'aide serait détournée par le régime. Ils annoncent que « des groupes de citoyens se rendront à la frontière pour protéger » le convoi à son entrée sur le territoire yougoslave. La mise en œuvre du programme « Énergie pour la démocratie » s'annonce délicate. Ses modalités semblent incertaines. « Et pourtant, si on ne le fait pas, qu'est-ce que l'Europe va prendre

dans l'opinion serbe ! », soupire un Occidental impliqué dans le projet.

Une virulente campagne xénophobe et anti-occidentale est en cours actuellement dans les médias d'Etat serbes. L'opposition, qui veut pousser Slobodan Milosevic à déclencher des élections anticipées, est invariablement décrite comme une « cinquième colonne » prenant ses ordres auprès des « agresseurs » de l'OTAN. Des observateurs craignent que la montée en puissance de ce discours haineux puisse déboucher sur des violences. Les mesures d'intimidation se multiplient contre les opposants.

C'est dans ce contexte qu'une partie de l'opposition serbe continue de commenter le « manque de respect » dont les Européens auraient fait preuve à son égard à Luxembourg. La rencontre fut boycottée par les principaux leaders de l'opposition pour des motifs qui demeurent flous. En recevant un groupe d'opposants dans sa résidence le 10 octobre, l'ambassadeur de Finlande à Belgrade ne s'attendait sans doute pas à ce qu'un simple briefing, comportant lecture d'une déclaration unilatérale prévue par l'Union européenne le lendemain sur la nécessaire coopération à l'avenir de la Serbie avec le Tribunal de La Haye, donne lieu à quatre heures de débat houleux.

Appuyer publiquement l'idée de livrer les criminels de guerre présumés, notamment ceux qui dirigent actuellement la Serbie, serait « un suicide politique », s'écria à cette occasion un opposant en vue. L'épisode aura mis en valeur, estiment certains, « l'étonnante méconnaissance de la scène serbe » par les Européens. Menacer les tenants du pouvoir d'emprisonnement n'est pas du meilleur effet au moment où l'on tente de les assoier à une table ronde pour discuter d'élections « libres »...

La démocrate Vesna Pesic, anti-nationaliste virulente, a commenté

l'affaire avec beaucoup d'amertume, mais pour une autre raison : « Si le peuple serbe ne veut pas voter pour des partis qui livreraient des présumés criminels de guerre, eh bien, laissons-le à Milosevic et Seseji. Si c'est ainsi, il n'y a pas de salut pour la Serbie. »

EMBARGO CONTOURNÉ

Les Occidentaux, devenus si « actifs » dans les coulisses de la politique serbe depuis la fin des frappes de l'OTAN, sont-ils trop approximatifs ? Les seules sanctions « vraiment efficaces » de la communauté internationale contre le régime serbe, répètent les opposants serbes, sont les listes de personnalités yougoslaves interdites de visas par les Etats-Unis et l'Union européenne. Sur ces listes, établies pendant la guerre du Kosovo, figurent l'entourage et les soutiens de Milosevic : plusieurs centaines de personnes pour lesquels l'accès à des comptes en banque ou des résidences à l'étranger est devenu problématique. Cela créerait des tensions dans les sphères du pouvoir.

L'impact des sanctions économiques contre la Yougoslavie est, quant à lui, difficile à évaluer. L'embargo pétrolier est largement contourné, comme ce fut le cas durant les guerres yougoslaves de 1991-95. A en juger par ses embouteillages, Belgrade ne souffre pas particulièrement de pénuries, même s'il est vrai que le prix du carburant grimpe sur le marché noir, le seul approvisionné. Ces trafics profiteraient avant tout aux proches du régime, disent les critiques des sanctions.

D'un autre côté, l'une des raisons pour lesquelles Milosevic serait au abois est son manque de réserves en devises. Le dinar est menacé. Selon l'ancien gouverneur de la banque centrale, Branislav Avramovic, qui a fréquenté Milosevic, ce dernier « a une peur persistante

de l'inflation. Cela ressort constamment. C'est lui qui a inventé la méthode consistant à "gérer" les déficits. C'est lui qui décide qui sera payé ou pas payé : un jour les enseignants, puis les paysans, puis les médecins, etc. Ce système consiste à faire varier la victime. »

Les difficultés du régime proviennent en partie du « mur extérieur » des sanctions qui, depuis des années, interdit à Belgrade l'accès aux institutions financières internationales, et aussi du blocage des investissements vers la Serbie décidé par les Quinze à l'été 1998. Le dernier apport important en devises pour le régime (environ 1 milliard de dollars) remonte à l'entrée d'une société italo-grecque dans le capital des télécoms serbes en 1997, à un moment où les sanctions étaient levées après la paix de Dayton.

A cela, des opposants répondent que les plus importantes manifestations de rue contre Milosevic se sont produites précisément en 1996-97, quand le pays bénéficiait d'une certaine ouverture sur l'extérieur. Ils espèrent que ce point retiendra l'attention des ministres des affaires étrangères des Quinze lorsqu'ils se réuniront, le mois prochain, pour discuter de l'éventuel allègement des sanctions contre la Yougoslavie.

Natalie Nougayrède

RECTIFICATIF

CEGETEL. Contrairement à ce que nous avons écrit dans notre article intitulé « La guerre des prix dans le téléphone ne cesse de se durcir » (Le Monde du 18 septembre), Cegetel Entreprise (groupe Vivendi) a abaissé ses prévisions de chiffre d'affaires 1999 de 300 millions à 200 millions d'euros (et non de francs).

Renault-Nissan, le plus dur reste à faire

par Robert Boyer et Michel Freyssenet

L'AMPLEUR du plan de restructuration de Nissan présenté par Carlos Ghosn a surpris les commentateurs et les marchés financiers. Il y avait donc vraiment le feu à la maison. Désormais, chacun spéculé sur les chances de réussite de l'équipe d'une vingtaine de Français parachutée au chevet d'une firme qui passait encore, il y a peu, comme un emblème du modèle de gestion japonais, et dans un pays qui peine à sortir d'un marasme de dix années. La question est bien réelle. Même Renault, en 1984, n'a pas eu à subir l'électrochoc promis à Nissan. Il n'est pas exclu toutefois que l'application du plan annoncé produise les effets attendus : les différents protagonistes sont dépourvus de solution de rechange. En revanche, on peut s'interroger sur la réussite à moyen terme.

On a pu constater par le passé que les firmes qui s'associaient ou fusionnaient avaient d'autant plus d'obstacles à surmonter qu'elles étaient de taille voisine et surtout qu'elles poursuivaient des « stratégies de profit » différentes. Tel est le cas de Renault et de Nissan.

Renault a adopté avec succès de-

puis une dizaine d'années une voie originale consistant à offrir des modèles de voiture conceptuellement innovants, comme l'Espace, la Twingo, la Scénic et la Kangoo. Ces modèles ont attiré une clientèle nouvelle, prête à payer un peu plus que le prix d'une berline 4 ou 5 portes classique. Ils font aujourd'hui l'essentiel des bénéfices de Renault, qui surfe pour l'instant avec bonheur sur les attentes nouvelles des couches de la population favorisées par les transformations de la hiérarchie salariale et sociale des « trente glorieuses ».

Cette stratégie d'innovation en matière de concept-produit exige cependant, pour être durablement viable, l'indépendance financière nécessaire pour pouvoir prendre les risques indispensables, un « point mort » bas pour supporter les inévitables échecs, l'imagination pour percevoir à temps et répondre adéquatement aux attentes nouvelles et la réactivité organisationnelle pour être en mesure de saturer rapidement la demande en cas de succès, de même que d'être capable de reconstruire rapidement et au moindre coût les ateliers en cas d'échec, grâce à la confiance et à la compétence du personnel. Re-

nault est encore loin de remplir toutes ces conditions mais semble s'employer à les réunir. L'alliance avec Nissan lui permettra-t-elle de conforter l'orientation actuelle qui lui réussit, ou bien risque-t-elle de la compromettre ?

On peut s'interroger sur la réussite à moyen terme

Nissan a en effet une tout autre « stratégie de profit ». Il a misé sur une gamme très diversifiée de modèles classiques, d'une grande perfection et fiabilité mécaniques, mais d'un style banal et ayant peu de pièces en commun. Il a privilégié la voie coûteuse de l'automatisation pour percevoir à temps et répondre adéquatement aux attentes généralisées, à la différence de son concurrent Toyota. Ces deux orientations s'enracinent dans le pouvoir qu'ont depuis longtemps les ingénieurs d'études et de méthodes chez Nissan et dans des difficultés sociales qui n'ont jamais été vraiment résolues. Le terrain que perdait régulièrement Nissan

face à Toyota et à Honda sur le marché japonais a été pendant longtemps compensé par l'exportation ou la production à l'étranger, jusqu'au jour où les avantages compétitifs qui étaient les siens (qualité technique, change favorable) n'ont plus suffi ou ont disparu. Le coup de grâce est venu de la récession prolongée au Japon et des créances douteuses des banques de son groupe.

Etant donné les stratégies et les trajectoires passées de Renault et Nissan, il n'y a guère maintenant que deux hypothèses envisageables pour espérer pouvoir former à terme un ensemble cohérent et performant. Première hypothèse : les deux constructeurs se partagent les rôles. A Nissan la gamme classique, fortement rationalisée à partir d'un nombre réduit de plates-formes, répondant à la demande des couches de la population qui demeurent stabilisées et modérément hiérarchisées. A Renault les modèles innovants, correspondant aux couches sociales nouvelles, éprises de différenciation en matière de consommation. A eux deux, ils couvriraient ainsi les deux types de demande, qui font aujourd'hui l'essentiel du

marché, tout en utilisant le plus grand nombre possible de pièces en commun et leurs réseaux de vente respectifs.

Chaque firme garderait sa spécificité, limitant ainsi les difficultés de coordination, tout en bénéficiant des compétences de l'autre. Ce scénario paraît séduisant, à ceci près que l'on ne sait pas vraiment mettre en commun les plates-formes des modèles classiques et des modèles conceptuellement innovants, ces derniers exigeant généralement originalité et spécificité pour être attractifs. La conception et la production de ces deux catégories de modèles répondent à des exigences techniques, organisationnelles et sociales contradictoires. Les effets d'échelle sont aléatoires et prendront de toute façon du temps à se concrétiser.

D'où la deuxième hypothèse : l'adoption par Nissan de la stratégie d'« innovation et flexibilité » de Renault. Cette stratégie est également pertinente au Japon, où les couches de la population cherchant à se différencier ont connu un fort développement depuis la « bulle spéculative ». Mais elle est déjà mise en œuvre avec succès

par Honda. En outre, Toyota a fait preuve à nouveau de sa capacité à copier rapidement les types de modèle qui marchent, conformément à sa propre stratégie de profit.

Dès lors, il n'est d'autre solution pour Renault et Nissan que d'essayer de dépasser les incompatibilités structurelles de leurs systèmes de conception-production provenant de stratégies de profit différentes. Il s'agit ni plus ni moins que d'inventer une nouvelle architecture de l'automobile et un nouveau modèle socio-productif. La révolution à effectuer est aussi importante que celle réalisée par General Motors dans les années 20-30 lorsqu'il a rendu compatibles le volume et la diversité en concevant des plates-formes communes à des modèles de voitures économiquement et socialement proches et un système de production lui assurant la polyvalence nécessaire des équipements et des salariés.

Robert Boyer, Michel Freyssenet, respectivement économiste et sociologue, sont directeurs de recherche au CNRS.

Le « droit d'ingérence » est un slogan trompeur

Suite de la première page

La perception d'une ingérence, c'est précisément ce qui fait de nous des otages au Nord Caucase, des cibles au Burundi ou des indésirables à Belgrade. De la même façon, habiller en volontaires les soldats des contingents internationaux, c'est les désarmer, leur lier pieds et mains et risquer inutilement leur vie comme en Bosnie. C'est aussi parfois – en un contresens monstrueux – tuer au nom de l'humanitaire.

Assurément, le « droit d'ingérence » est une trompeuse approximation. Le comité Nobel n'y est pour rien qui, en nous récompensant, déclare en substance soutenir une action indépendante et impartiale, rapide et efficace, ainsi que notre capacité de mobilisation de l'opinion publique face aux exactions et abus de pouvoir.

Pour notre part, nous comprenons les motivations du jury comme un soutien apporté à une forme particulière d'action qui sait, le cas échéant, contourner les obstacles qui lui sont opposés et se dresser en toute liberté contre les récupérations toujours possibles. En joignant la parole au geste.

Les leçons tirées des précédents prix Nobel de la paix attribués à des organisations humanitaires devraient d'ailleurs inciter les commentateurs à une certaine prudence. La distinction, à trois reprises, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au cours de ce siècle a-t-elle consacré trois fois le droit humanitaire international ? Celui-ci est fondé sur la distinction entre combattants et non-combattants et place les droits des victimes au-dessus de tout autre considération. On le sait bien : la caractéristique des guerres de ce siècle est précisément l'abolition de cette distinction et les tueries de civils.

La distinction du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), en 1981, a-t-elle vraiment fait avancer la cause du droit d'asile, pourtant explicitement prévu dans nombre de textes officiels ? Son interprétation, au contraire, paraît de plus en plus restrictive au fil des ans, y compris dans notre pays si prompt

à célébrer la belle aventure humanitaire. On pourrait encore mentionner l'Organisation Nansen pour les réfugiés, qui reçut le prix Nobel en 1938, année de la conférence d'Evian où, justement, les réfugiés juifs fuyant l'Allemagne nazie furent abandonnés à leur sort.

Si ce n'est pas l'observation attentive des faits qui pousse à l'approximation, c'est peut-être le goût pour l'« illusion lyrique » qui a enivré et endormi tant d'intelli-

Les volontaires de l'humanitaire ne sont pas plus désireux que les journalistes d'être confondus avec des soldats

gences durant ce siècle. A-t-on déjà oublié la proclamation de l'« An I de l'ingérence humanitaire », lors de l'intervention au Kurdistan d'Irak, au printemps 1991, et, de nouveau, l'année suivante lors de la calamiteuse opération « Restore Hope » en Somalie ? A-t-on oublié qu'un génocide – seul crime d'Etat interdit par la loi internationale – a pu être commis au Rwanda au vu et au su de tous, sans que la vigueur des discours humanitaires ait le moins du monde été entamée ?

En d'autres termes, voudrait-on laisser entendre aujourd'hui que, forts de leur Nobel de la paix, les Médecins sans frontières pourraient mettre un terme aux massacres ? Demandons donc à Boris Eltsine et aux Tchétchènes ce qu'ils en pensent...

Le slogan du « droit d'ingérence » ne présente pas seulement l'inconvénient d'être fallacieux, ce qui est en soi suffisant pour le récuser : mettant les Etats et les ONG apparemment sur un même plan, il jette sur celles-ci le soupçon légitime qui pèse sur ceux-là en cas d'intervention. Les volontaires de l'humanitaire ne sont pas plus désireux que les journalistes d'être confondus avec des soldats, ce qui arrive inévitablement lorsque les uns et les autres avancent sous la même bannière.

En Somalie, par exemple, les agressions contre les humanitaires se sont multipliées à partir de l'arrivée des troupes américaines. Les ONG agissant sur les terrains de conflit sont en butte à suffisamment de difficultés pour ne pas chercher à leur en fabriquer artificiellement d'autres. N'oublions pas que 95 % des missions en situation de guerre se passent sans aucune présence de troupes étrangères.

Nous réfutons aussi cette formulation, parce que nous savons à quel point un certain répertoire d'énonciations et de représentations facilite les trompe-l'œil et les faux-semblants. On le voit dans des formules comme « crise humanitaire » dont l'effet immédiat est de transformer des crimes contre l'humanité et les responsabilités

politiques qu'ils induisent en simples faits divers justiciables d'un déploiement logistique. Ou encore dans cette propagande New Age qui consiste à métamorphoser la guerre en un « geste humanitaire », car il n'y a finalement qu'un mot de l'ingérence humanitaire à la guerre du même nom.

Le souci humanitaire se fait désormais entendre sur la scène internationale, et c'est un progrès remarquable. L'essentiel reste cependant à faire pour susciter les nécessaires réactions et interventions internationales face à l'horreur. Mais ce n'est certainement pas en consacrant la loi du plus fort et en ajoutant du brouillage à la confusion que l'on y parviendra.

Capable tour à tour, ou simultanément, de tuer et de protéger, à sa guise et selon ses propres intérêts, notre Occident laïque tend à se prendre pour la divine providence.

Cette mystification n'est pas acceptable. C'est pourquoi le monde a besoin de l'ONU, mais d'une organisation internationale profondément réformée. C'est donc au pouvoir de blocage des maîtres de cette organisation qu'il faut s'attaquer. L'ordre de l'après-guerre est totalement bouleversé, mais la structure de l'ONU est restée la même. La composition du Conseil de sécurité, l'usage discrétionnaire du droit de veto, l'absence de force d'intervention propre sont autant de contraintes qui la paralysent. Ce

sont ces entraves qu'il faut lever, pour poser les bases d'un droit d'intervention qui ne soit pas un instrument soumis à l'arbitraire des grandes puissances ou des pouvoirs régionaux, mais une force de paix, capable de sanctionner des dictatures, de s'opposer aux tueries et de soutenir les démocrates.

Un dernier mot pour adresser nos chaleureuses salutations à Wei Jing Seng et Wang Dan, ultime hésitation du comité Nobel. Qu'ils sachent qu'ils sont notre seul regret et que nous partageons cette distinction avec eux.

Philippe Biberson et Rony Brauman

Allo, je vous app... du Ban...desh. Je pour... vous l...vrer dans ...jours...vous m'entend...

Vos communications sont souvent importantes voire vitales pour vous ou votre entreprise. Nous sommes là pour vous conseiller et vous orienter vers des systèmes capables de répondre à vos besoins en fonction de vos critères spécifiques : activité, déplacement et situation géographique ou encore nature des messages. GEOLINK vous fera découvrir votre nouvel équipement, ses performances et bien sûr ses limites. C'est chez nous un point de détail fondamental qui différencie un conseiller d'un vendeur et nous assure une clientèle particulièrement fidèle. Puis nous ouvrons votre ligne, assurerons le suivi commercial ainsi que la veille technique. Pour en savoir beaucoup plus,



Appelez-nous au 33 1 45 61 54 10
Département marine 33 4 42 32 99 00
Et le monde est joignable.

E-mail : infos@geolink.fr — Site : <http://www.geolink.fr>

Rencontre - débat avec Eric Hobsbawm

LE MONDE
diplomatique

et l'Association des amis du Monde diplomatique

organisent dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, place Paul-Painlevé, Paris 5^e

Vendredi 29 octobre à 14 heures

un débat autour du livre qui « fait peur aux éditeurs français »

« L'Age des extrêmes. Histoire du court XX^e siècle »

publié par Le Monde diplomatique et les éditions Complexe

Débat animé par Alain Gresh, rédacteur en chef du Monde diplomatique,

avec la participation de Marc Ferro, codirecteur des Annales.

Alerte à Seattle *par Jean Castarède*

QUELLES sont nos forces et nos faiblesses face à la mondialisation des échanges ? Toute passe comme si nos citoyens, ballotés par des échéances électorales trop rapprochées, n'étaient pas en mesure d'avoir des données objectives sur leur avenir. Sommes-nous compétitifs ? Dans quel secteur ? Autrefois, cela avait moins d'importance car nous pouvions nous protéger par les barrières douanières et par les monnaies que l'on dévaluait pour retrouver une capacité concurrentielle. Aujourd'hui, ces deux protections ont disparu.

Un bilan généralisé est d'autant plus nécessaire que nous entrons dans une société qui ne ressemble en rien à la précédente. La société d'information, dotée maintenant d'Internet dont personne ne mesure encore l'impact futur, remplace progressivement la consommation des biens, voire des services. Il va nous falloir, dans ce domaine, faire preuve d'initiative, d'ingéniosité et de créativité. Sommes-nous armés et formés mieux que les autres pour cette société d'échanges immatériels ? C'est là que va s'engager le combat du XXI^e siècle, peut-être plus que dans la protection militaire ou sanitaire.

Il ne s'agit plus seulement de protéger nos corps, mais aussi de nous servir de la communication, au sens large, pour maintenir notre rang et notre rayonnement.

C'est le nouveau défi de la civilisation. Les invasions ne sont plus terrestres : elles sont immatérielles. Cette question n'a jamais été posée, ni débattue en ces termes avec les Français, sauf par une loi à venir qui ne règle pas les enjeux tactiques ou stratégiques. Les Américains l'ont très bien compris, quand ils ont établi leur hégémonie cinématographique qui leur permet de contrôler 80 % du marché mondial. Derrière leur apparente croisade pour la liberté et le respect des autres, ils avaient

Protéger les spécificités de toutes les cultures et de toutes les formes d'expression

pour seul souci de privilégier les valeurs sous-tendues par « *l'Américan way of life* », au service de produits et de styles qui leur sont propres. Dans le débat que vient d'ouvrir Pierre Bourdieu, il ne faut jamais oublier ce que Malraux disait du cinéma : « *C'est un art, mais aussi une industrie.* »

Voilà le véritable enjeu des négociations qui vont commencer à Seattle sur l'OMC dans les semaines qui viennent. Le véritable combat doit aussi être mené contre la pollution des esprits et

des sensibilités, afin de protéger les spécificités de toutes les cultures et de toutes les formes d'expression contre les compressions économiques bénéficiant des avantages de la langue anglaise.

Ce combat est subtil. Il ne doit pas se faire contre les autres, car il faut respecter toutes les spécificités et se battre contre les dangers du modèle unique, bénéficiant des avances financières et technologiques américaines. La culture unique est aussi grave que la pensée unique.

La difficulté est double. D'abord, il s'agit d'un domaine mystérieux dont on ne saisit pas encore les tenants et aboutissants économiques et technologiques, d'autant plus qu'il évolue d'heure en heure. Comment baliser cette immense tour de Babel où tout le monde parlera ?

La deuxième difficulté est d'ordre philosophique. Au-delà de l'innovation technique et du mystère qu'elle comporte, nous sommes pour la deuxième fois de l'histoire de l'humanité, après l'invention de l'imprimerie, confrontés à un problème majeur : nos mécanismes mentaux et affectifs, nos structures morales et intellectuelles n'ont pas été préparés à cette révolution. C'est même notre langage qui est en cause. Allons-nous continuer à écrire avec un sujet, un verbe et un complément et lire de la littérature alors que nous recevons tous les jours des messages binaires sur notre courrier électronique, auxquels il nous

suffit de répondre par oui ou par non ? En outre, quelles vont être les conséquences sur notre vie affective et professionnelle de ces nouveaux et fabuleux moyens de communication ? Déjà, le fax nous permet de traiter en direct avec le monde entier ; le GPS de nous positionner à chaque instant et le téléphone portable d'être joints partout. Que fera demain Internet ?

Toutes ces réflexions sont nécessaires pour mieux préparer notre dossier. Nous savons que les Américains vont être plus conciliants sur nos thèses concernant la production des produits immatériels car ils ont besoin que nous les aidions dans leur lutte contre le piratage venant notamment de l'Asie. En revanche, ils le seront moins sur la distribution où leur suprématie est indéniable.

La France devrait méditer sur l'attitude des marins face aux calmes plats annonceurs de tempêtes. Distracts par quelques succès qui occultent les véritables problèmes, n'est-il pas temps de nous interroger sur les vraies questions que ne se posèrent pas à temps les témoins des civilisations finissantes ?

L'échéance de Seattle en novembre est décisive. Elle n'est qu'un signe, mais qui renvoie à l'enjeu de la survie de notre civilisation.

Jean Castarède est contrôleur d'Etat du Centre national de la cinématographie.

M. Attali jette le bébé avec l'eau du bain

par Peter Sutherland

IL y a quelques semaines, l'organisation à la naissance de laquelle j'ai été fier de présider, avec cent trente-quatre Etats, s'est trouvée brocardée dans ces pages par Jacques Attali. M. Attali appelait cet été à « *en finir avec l'Organisation mondiale du commerce* » (*Le Monde* du 27 juillet). Ses arguments sont à prendre au sérieux.

D'abord, parce qu'il note avec raison que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) « *est même la plus importante de tout le système multilatéral* » ; qu'elle est « *une institution équilibrée où sont représentés tous les pays du Sud* » (et pas seulement en théorie : plus de cent des cent trente-quatre sont des pays en développement, dont vingt-neuf des pays moins avancés).

Mais non : après avoir pris connaissance de l'extraordinaire bond qualitatif que l'OMC fait accomplir à nos pays, de la jungle mercantile vers un système de règles et de transparence dans les échanges entre nations, dans la foulée nous découvrons que « *l'OMC a presque toujours donné raison aux Etats-Unis* » ; et que le prochain Cycle du millénaire (la grande négociation commerciale qui doit commencer dans quelques semaines à Seattle) « *est d'ores et déjà biaisé* » !

L'ironie veut que, ce même été, l'OMC épinglait le quart des exportations américaines pour subventions déguisées et pratiques déloyales, et sommait les Etats-Unis de changer leur législation fiscale sous quatorze mois.

L'ironie veut aussi que ce nouveau Cycle du millénaire – dont j'avais moi-même œuvré à ce qu'il fût d'ores et déjà inscrit dans les conclusions du Cycle de l'Uruguay, qui nous fit passer en 1993 du GATT à l'OMC –, loin d'être « *biaisé* », est au contraire, en puissance, une étape considérable. Et ce, d'abord et avant tout, pour ceux, justement, de nos pays qui, souverains mais pauvres, avaient du mal à s'insérer dans les échanges mondiaux. Pourvu, du moins, qu'on soit prêt à reconnaître ce qu'est aujourd'hui véritablement la souveraineté.

Je m'étonne que tant d'experts, même parmi les plus éclairés, aient tendance à confondre le symptôme et sa cure : paniqués – on pourrait l'être à moins – par la mondialisation galopante, voilà qu'ils l'amalgament à l'OMC, c'est-à-dire avec l'organisation qui, précisément, s'efforce de la contenir dans un cadre de règles multilatérales contraignantes qui seules sont susceptibles d'en faire partager tous les bénéfices.

Dans le monde d'aujourd'hui, une telle attitude revient à servir la vraie souveraineté des uns et des autres, c'est-à-dire leur capacité de vivre et de prospérer ensemble plutôt que de sombrer dans les vieilles guerres bilatérales.

Faut-il rappeler – encore et toujours – qu'au cours des cinquante dernières années, depuis le lancement du GATT, le commerce a été et reste le moteur de la croissance mondiale, contribuant de façon substantielle à la prospérité, au développement et à la hausse des niveaux de vie dans l'ensemble de

AU COURRIER DU « MONDE »

MANIFESTATION POUR L'EMPLOI

Quelle énorme et heureuse surprise ! Une manifestation pour l'emploi organisée par le PCF, et annoncée pendant dix jours par les médias, dépasse en nombre celle organisée par le patronat quelques jours avant.

Tout le monde est content :
– les organisateurs : un tournant historique ;
– le gouvernement et le PS : une manifestation éclatante du bon fonctionnement de la gauche plurielle ;
– l'opposition : un grand écart de la gauche ;
– les médias : le pari tenu de Robert Hue.

Qui oserait maintenant parler de mascarade après un tel concert ?

**B. Courthial
Thorigné Fouillard
(Ille-et-Vilaine)**

nos pays tant au Nord qu'au Sud.

Depuis 1951, le commerce mondial s'est multiplié dix-sept fois, la production mondiale quatre fois et le revenu mondial par tête deux fois. Cette ouverture des marchés a permis aux pays en développement d'enregistrer un doublement de leurs exportations au cours de ces seules trente dernières années.

A la fin des fins – comme le montrent tant d'études récentes, de la Banque mondiale au FMI en passant par la Commission trilatérale –, il faut se rendre à l'évidence : les pays en développement dont l'économie s'est ouverte – dans les règles que nous, « *libéralisateurs* » des échanges, n'avons cessé de promouvoir – ont connu une croissance annuelle de 4,5 % au cours des années 70 et 80. Les économies qui choisirent de rester closes, en revanche, ont stagné autour de 0,7 %. Et le même phénomène, presque à la virgule près, se retrouve dans les pays riches : l'ouverture signifie 2,3 % de croissance l'an ; la fermeture, 0,7 %.

A lire Jacques Attali, on se demande parfois si vraiment la France (qui, en passant, a soutenu Mike Moore à la direction de l'OMC) appartient à l'Union européenne, et si vraiment elle a été le moteur qu'on croyait de cette

A lire ses critiques contre l'OMC, on se demande parfois si vraiment la France appartient à l'Union européenne

grande et pionnière expérience d'ouverture et de mise en commun des atouts de pays si longtemps laissés à la cruelle anarchie des guerres.

C'est bien en Europe, pour sortir de cette anarchie, qu'est née avec le Marché commun une tentative inédite de communautarisation de ce vecteur par excellence de la création de richesses qu'est l'échange. Cette tentative, réussie pour l'essentiel, est encore ce que nous avons de mieux à offrir – et dans quel meilleur cadre que celui d'une Organisation du commerce mondial, qui privilégie précisément le multilatéralisme ? Autant dire : un rapport du fort au faible enfin maîtrisé, et non plus laissé à la logique d'exclusion du vieux tête-à-tête bilatéral, qui tente encore souvent nos amis américains, au mépris des réalités des partenariats de l'échange et de l'investissement qui lient nos sorts.

Comme beaucoup de critiques de l'OMC, Jacques Attali se sent obligé d'exagérer. Le Cycle du millénaire va compter beaucoup, certes, mais ne sera pas aussi révolutionnaire que le Cycle de l'Uruguay. Si l'OMC s'attaque aux investissements, alors elle adoptera une démarche plus prudente et moins arrogante que celle de l'AMI au sein de l'OCDE. Et l'idée que l'accord sur les services (GATS) s'épanouira au point que le « *traitement national* » – c'est-à-dire un traitement au moins aussi favorable des firmes étrangères par rapport aux opérateurs domestiques – serait une exigence absolue pour tous les services est carrément irréaliste.

Jacques Attali craint que ce genre d'organisation ne menace quelque part notre « *modèle* » européen. Je me dis plutôt que c'est ainsi qu'il a des chances de survivre, et de prospérer de concert avec les autres. Tout dans notre expérience nous prépare à être les promoteurs de tels principes dans le cycle essentiel de négociations qui s'engage : à condition de ne point jeter le bébé – l'extraordinaire instrument multilatéral que nous avons tant fait pour outiller – avec l'eau du bain.

Peter Sutherland, dernier directeur général du GATT et premier de l'OMC, est coprésident de BP Amoco et PDG de Goldman Sachs International à Londres.



TABACALERA

Du 19 octobre au 23 novembre, devenez actionnaire d'un grand groupe européen : Altadis

La Seita et Tabacalera ont annoncé leur intention de fusionner pour créer Altadis.
Actionnaire de la Seita, en apportant vos titres à l'offre vous avez l'opportunité de devenir partenaire d'un groupe plus puissant, plus solide et encore plus performant.

Offre Publique d'Echange

6 actions Seita pour
19 actions Tabacalera
+
un dividende
exceptionnel de 5 € net

Logique de rentabilité

www.seita.fr

Une note d'information visée par la COB relative à l'Offre Publique d'Echange de Tabacalera sur Seita ayant reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse n° 99-1276 en date du 15 octobre 1999 est à la disposition du public, sans frais, auprès de votre intermédiaire financier habituel ou de la Seita.

N 4290 801 56 67 57

ENTREPRISES

LE MONDE / SAMEDI 23 OCTOBRE 1999

BOURSE Depuis plusieurs semaines, Wall Street connaît un accès de faiblesse. Le Dow Jones a cédé plus de 10 % par rapport à son sommet historique de la fin août. ● L'AN-

NONCE d'une forte hausse des prix à la production en septembre, les anticipations de remontée des taux directeurs de la Réserve fédérale et la publication de résultats décevants de

plusieurs grands groupes expliquent ce recul. ● LES ANALYSTES demeurent toutefois, en majorité, confiants dans la capacité de rebond de la Bourse américaine. Ils estiment que les gains

de productivité constituent un rempart contre un retour de l'inflation. ● SELON EUX, WALL STREET n'est pas victime d'une bulle spéculative et la situation n'est pas comparable à celle

qui prévalait, il y a soixante-dix ans, avant le krach d'octobre 1929. ● LES BANQUIERS CENTRAUX se montrent plus inquiets et s'interrogent sur les niveaux atteints par les cours.

Wall Street n'a pas peur d'un nouveau krach

Il y a soixante-dix ans, le 24 octobre 1929, la Bourse de New York connaissait une chute historique lourde de conséquences. Malgré le récent repli de l'indice Dow Jones, les analystes américains demeurent optimistes

NEW YORK

de notre correspondante
Lundi 18 octobre, Dell, l'un des fabricants d'ordinateurs les plus performants aux Etats-Unis, a annoncé que ses résultats trimestriels allaient être affectés par les conséquences du récent tremblement de terre à Taiwan. Inévitablement, les valeurs Dell ont chuté à la Bourse de New York. Jon M., PDG d'une grosse entreprise américaine de services de voyage, n'a pas hésité une seconde: il a acheté des actions Dell. « C'est une entreprise bien gérée qui surmontera ces contretemps sans difficulté, d'autant plus que la demande d'ordinateurs va se maintenir », explique-t-il. Quant à la récente volatilité observée à Wall Street, elle ne l'inquiète pas: « Question de confiance », note-t-il avec un sourire tranquille.

Pas plus qu'elle n'affole ce banquier de New York qui, interrogé sur les traditionnelles poussées de fièvre d'octobre, répond posément qu'il ne trouve « pas très utile de s'inquiéter ». La fièvre

n'est plus ce qu'elle était: il n'y a eu ces derniers jours, à l'issue de la pire semaine qu'ait connue le Dow Jones depuis une décennie, avec une baisse de 5,9 %, ni mouvement de panique, ni de signes d'inquiétude profonde.

La volatilité non plus n'est plus ce qu'elle était, titrait récemment le *New York Times*: s'il fut un temps où la volatilité des marchés financiers était un phénomène occasionnel, aujourd'hui elle est « devenue telle que la plupart des investisseurs se sont blindés contre les gros mouvements quotidiens », commente Floyd Norris, l'un des observateurs les plus avisés de la Bourse. Ce phénomène est surtout notable sur les valeurs technologiques, valeurs vedettes des marchés financiers, concentrées dans l'indice Nasdaq qui, en effet, est celui qui enregistre les plus fortes secousses.

Par gros temps, cette carapace que se sont forgés les investisseurs des années 90 commence néanmoins à laisser percer quelques doutes. Pourquoi les mar-

chés ont-ils récemment tangué? Parce que le spectre de l'inflation a fait sa réapparition, alimenté par les craintes d'une augmentation des taux directeurs par la Fed; l'annonce d'une augmentation inattendue de 1,1 % de l'indice des prix à la production en septembre n'a fait qu'attiser cette anxiété. Parallèlement, la publication de certains résultats trimestriels décevants n'a rien fait pour rassurer. Les craintes du retour de l'inflation se sont largement dissipées avec l'analyse détaillée de l'indice des prix à la production, qui a fait apparaître que l'augmentation était essentiellement due à des facteurs très conjoncturels tels que l'augmentation du prix des cigarettes et celle des prix du pétrole, puis surtout par la publication de l'indice des prix à la consommation qui, lui, a été conforme aux prévisions, avec une augmentation de 0,4 % en septembre.

Mais bien qu'écarté, le seul fait que le spectre de l'inflation ait été invoqué a fait éclater au grand

jour à Wall Street un débat sur le rôle d'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale, et sur la manière dont il se positionne par rapport à ce risque. L'économie américaine connaît actuellement sa neuvième année d'un cycle d'expansion qui se caractérise par une croissance continue dénuée de tendances inflationnistes et malgré l'optimisme remarquablement constant, beaucoup d'Américains se demandent jusqu'où ce miracle économique peut-il encore aller: M. Greenspan a su jusqu'ici le préserver, mais aurait-il par hasard perdu sa magie? Ne devrait-il pas se montrer un peu plus préoccupé par les risques d'inflation, demandent certains économistes? N'aurait-il pas déjà dû faire remonter les taux lors de la dernière réunion de la Fed, le 5 octobre?

Les opposants à cette théorie n'ont guère attendu pour contre-attaquer, notamment dans les colonnes des journaux où se multiplient ces jours-ci les prises de po-

sition confiantes et optimistes sur l'avenir de la « nouvelle économie ». Non, affirme Bruce Steinberg, chef de l'équipe économique de Merrill Lynch, la « bulle » n'est pas sur le point d'éclater: « les prophètes de mal-

que pendant les vingt-cinq années antérieures », grâce aux nouvelles technologies.

« Les Etats-Unis sont entrés dans une nouvelle ère de prospérité qui ne fait que commencer, écrit pour sa part Brian Wesbury, économiste chez Griffin, Kubik, Stephens et Thompson à Chicago. L'inflation n'ira pas plus loin, une récession est improbable et la Bourse n'est pas dans une bulle. Il n'y a pas de retour aux années 70, et encore moins aux années 30. »

Pour en être sûrs, les investisseurs attendent la remontée du Dow Jones: fin 1997 et fin 1998, lorsque la Bourse a chuté de 13 % puis de 19 %, ces chutes ont chaque fois été suivies de remontées spectaculaires; cette fois-ci, la remontée se fait attendre. Pour se consoler, ils peuvent toujours se dire que même en soustrayant les mouvements à la baisse de ces dernières semaines, l'indice Dow Jones est encore à plus 12 % pour l'ensemble de l'année.

Sylvie Kauffmann

La fièvre n'est plus ce qu'elle était, la volatilité des marchés financiers non plus

heur voient des signes de désastre où il n'y en a pas. L'économie américaine s'est mieux portée dans les années 90 qu'à aucun moment de son histoire et la fin de ce succès n'est pas en vue. Ses performances sont le reflet d'une révolution en matière de productivité: la productivité a augmenté au cours des cinq dernières années deux fois plus vite

Un ménage américain sur deux détient des actions

Près d'un ménage américain sur deux (48,2 %) possède des actions, soit directement, soit par l'intermédiaire des plans d'épargne de son entreprise, selon une étude publiée jeudi 21 octobre par la *Security Industry Association* (SIA) et l'*Investment Company Institute* (ICI). Sur ces 48,2 %, près de 32 % détiennent des actions par le biais de plans d'épargne ou de retraite de leur entreprise et 35,5 % à titre individuel, le reste possédant l'un et l'autre. En chiffres absolus, 78,7 millions d'Américains détiennent des actions, une progression de 85,6 % depuis 1983 et de 160 % depuis 1980, indique l'étude.

L'investisseur en Bourse américain « type » a quarante-sept ans, son ménage perçoit un revenu annuel de 60 000 dollars (55 555 euros) et ses actifs (hors résidence principale) sont de 85 000 dollars. Il est en majorité marié (67 %) et diplômé de l'enseignement supérieur (53 %).

Entre 1929 et 1999, les similitudes ne manquent pas

« POUR QU'UN NOUVEAU désastre survienne, il suffit que le souvenir du précédent soit effacé. Et nul ne sait combien de temps il faut pour oublier », a écrit l'historien de la crise de 1929, J. K. Galbraith. Le 24 octobre 1929 est gravé dans la mémoire collective. Ce jour-là, Wall Street fut le théâtre de scènes de panique, 13 millions d'actions changèrent de mains, onze boursiers se donnèrent la mort. Le krach marqua le début de la plus grave crise que les Etats-Unis, et avec eux l'économie mondiale, aient connue. Les photographes ont immortalisé la détresse de ces chômeurs condamnés à la soupe populaire. Le souvenir de 1929 est bien vivant. Mais en a-t-on tiré toutes les leçons? Si l'on ne peut ramener les deux époques dos à dos, il y a entre 1929 et 1999 d'inquiétantes similitudes. « Nous sommes dans une situation de grande fragilité financière », prévient l'économiste André Orléan.

● ENVOLÉE SUR UNE LONGUE PÉRIODE

Premier parallèle, l'envolée de la Bourse de New York sur une longue période. Entre le 2 janvier 1925 et le 3 septembre 1929, l'indice Dow Jones s'était apprécié de 215 %, alors que le PNB (produit national brut) américain n'avait progressé que de 13 %. Le volume d'échanges était passé de 236 millions d'actions en 1923 à 1,1 milliard en 1929. De nos jours, Wall Street souffre de la même fièvre: le Dow Jones dépasse les 10 000 points, alors qu'il ne valait pas plus de 4 000 points il y a cinq ans! A maintes reprises, Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), s'est inquiété d'une éventuelle surévaluation de Wall Street, évoquant, le 22 juillet, « le danger d'une prolongation de l'évolution injustifiée » des actions, ou invitant, le 14 octobre, les financiers à se protéger contre une chute des cours.

● RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Aux Etats-Unis, les années 20 ont été le théâtre d'une révolution technologique. « Les Américains s'arrachaient postes de radio, téléphones, automobiles, rappelle Isaac Johsua, au-

teur d'un ouvrage récent sur la Grande Crise (*La Crise de 1929 et l'émergence américaine*, PUF). Des théoriciens du new age prédisaient une expansion sans fin. Selon eux, ces nouveaux produits allaient créer leur propre demande. » De nos jours aussi, une révolution, celle d'Internet, est en marche. Or elle donne lieu à bien des excès. « L'évaluation des valeurs Internet est aberrante, martèle M. Orléan. Certaines sociétés qui n'ont pas encore fait un sou de profit pèsent en Bourse autant que de grandes entreprises, alors que leurs marges risquent d'être très étroites, vu la concurrence très vive qui existera dans le commerce électronique. »

● SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

Autre parallèle, le surendettement des ménages américains. « Entre 1922 et 1929, détaille Isaac Johsua, le poids de la dette des ménages dans le PNB est monté de 24,78 % à 40,27 %. Ce qui a amplifié l'impact du krach, les ménages ayant réduit d'autant plus vite leur consommation qu'ils se devaient d'honorer leurs dettes. Aujourd'hui, la situation est pire: le taux d'épargne des familles américaines est négatif et leur endettement atteint quasiment 100 % de leur revenu disponible ». « Entre 1921 et 1929, renchérit Pascal Blanqué, économiste à la banque Paribas, le montant global des dettes des ménages et des entreprises américains a explosé au point d'atteindre 160 % du PNB. Depuis 1995, la dette des ménages américains (5 823 milliards de dollars, en début d'année), comme celle des entreprises (5 143 milliards de dollars), grimpe de près de 7,5 % par an. »

● CIRCULATION RAPIDE DES DÉPÔTS

M. Blanqué décèle d'autres facteurs de risque communs aux deux périodes: la baisse du niveau des prix, la forte progression des moyens de paiement en circulation. « Entre 1925 et 1929, ajoute-t-il, la vitesse de circulation des dépôts dans les banques américaines a progressé de 140 %, ce qui a permis l'envolée du cours des actions. Or, depuis 1996, on constate que la baisse de la vitesse de circulation du stock

de monnaie dans la sphère réelle est en quelque sorte compensée par une accélération de la vitesse dans la sphère financière. Des milliards de dollars ont été transférés de l'une à l'autre. On ne définirait pas autrement une bulle financière. Ce qui est considéré comme un enrichissement n'est qu'une illusion due au fait que le stock de monnaie tourne plus vite. Tant que la psychologie des investisseurs est au beau fixe, ce transfert de liquidités peut continuer à s'effectuer. Mais trois types de facteurs peuvent gripper le mécanisme: la remontée des taux d'intérêt, un retournement de la psychologie des acteurs, ou le ralentissement des entrées de capitaux aux Etats-Unis. »

● PLUS DE CONCERTATION AUJOURD'HUI

L'histoire peut-elle alors se répéter? « Il y a des ressemblances, mais les différences l'emportent, assure André Kaspi, historien et spécialiste des Etats-Unis. Le dollar joue un rôle qu'il n'avait pas à l'époque, où régnait l'étalon-or. Les hommes politiques, en 1929, ne connaissaient rien à l'économie. Pour le président Coolidge, "les Affaires n'étaient pas les affaires du gouvernement". En 1929, les pays avaient réagi en ordre dispersé, les uns pratiquant la déflation, les autres relevant les barrières douanières. Il y a de nos jours une telle connivence entre les organismes internationaux qu'on imagine mal qu'ils ne se concertent pas. Qui plus est, l'avance considérable des Etats-Unis dans l'innovation technologique et les moyens de contrôle de l'économie et des banques dont ils disposent les mettraient à l'abri d'un effondrement semblable à 1929. »

Ultime différence: en 1929, avant, pendant et après le krach, la Réserve fédérale avait accumulé les erreurs de politique monétaire, au point que celle-ci a pu être qualifiée d'« inepte » par le Prix Nobel d'économie Milton Friedman. Aujourd'hui, la Fed est dirigée par Alan Greenspan, considéré dans le monde entier comme un « génie monétaire », et le meilleur rempart pour éviter un naufrage de Wall Street.

Sophie Sanchez

Philippe Hersen présente

Vol au-dessus d'un nid de coucou

Une pièce de Dale Wasserman
d'après le roman de Ken Kesey
Adaptation: Robert Cordier
Dialogues: David Decca

avec
Bernard Tapie
et Grégoire Bonnet, James Campbell, Philippe de Brugada, Delphin, Ériq Ebouaney, André Falcon, Yvan Garouel, Bunny Godillot, Nathalie Hardouin, Peter King, Valérie Leboutte, Yves Le Moign', Guillaume Viry, Marc Zammit

Mise en scène: Thomas Le Douarec

Décor: Claude Plet - Costumes: Arji Alvez pour Les Mauvaises Garçons - Lumières: François Eric Valentin
Directeur de Production: Antoine de Bruc - Producteurs associés: Groupe Vallois/Patrick Scemama

THEATRE DE PARIS

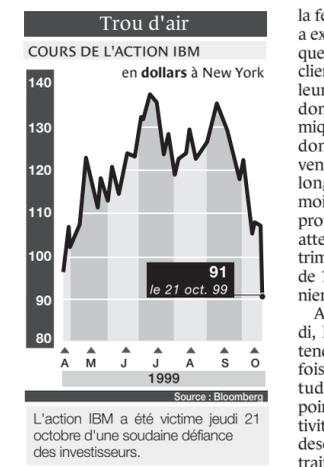
Locations: 01 48 74 25 37 - Fnac - Virgin - Agences

TF1 **Europe 1**

La crainte du bogue de l'an 2000 fait plonger IBM

LE PASSAGE à l'an 2000 peut-il provoquer un krach boursier? Jeudi 21 octobre, la crainte du bogue a en tout cas provoqué indirectement de sérieuses vagues à Wall Street. Après avoir reculé de plus de 19 % dans la journée, le titre IBM terminait la séance à 107 dollars, en baisse de près de 15 %: 40 milliards de dollars de capitalisation boursière s'étaient envolés en quelques heures. D'autres valeurs informatiques - BMC Software, Computer Associates, Hewlett-Packard - lui emboîtaient le pas, et entraînaient l'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui perdait au final 0,91 %.

Que s'est-il passé? A la grande surprise des analystes financiers, qui n'aiment pas être pris au dépourvu, le géant de l'informatique a révisé à la baisse ses perspectives de résultats pour les deux prochains trimestres. Mercredi, après



la fermeture de la Bourse, IBM leur a expliqué que, craignant les conséquences du passage à l'an 2000, ses clients avaient repoussé certains de leurs achats, notamment dans le domaine en principe très dynamique des réseaux et des bases de données. Ce ralentissement des ventes, selon IBM, devrait se prolonger jusque dans les premiers mois de l'an 2000, et peser sur les profits. Le bénéfice par action, qui atteignait 2,47 dollars au quatrième trimestre de 1998, risque de reculer de 15 à 20 cents pour les trois derniers mois de 1999.

A l'ouverture de Wall Street, jeudi, le résultat ne se faisait pas attendre: déjà secoué une première fois en mars, en raison d'incertitudes qui commençaient déjà à pointer concernant le niveau d'activité de « Big Blue », le titre IBM descendait en piqué. Il était le plus traité à Wall Street, avec 13 millions

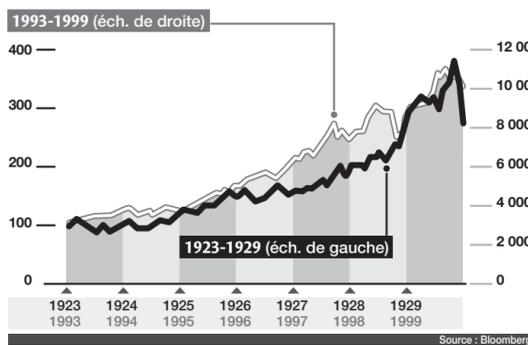
d'actions échangées. Ne décollant pas, les analystes estimaient n'avoir pas eu la moindre information leur permettant d'anticiper ce passage à vide, et s'interrogeaient sur ses vraies raisons. L'attentisme lié au « Millennium » est-il seul responsable? Ou le groupe d'Armonk utilise-t-il cet argument pour dissimuler d'autres problèmes? En clair: s'agit-il bien de décisions d'achat remises à plus tard, et non de ventes purement et simplement perdues?

Malgré des résultats encore brillants en 1998, IBM est confronté à certaines difficultés. Dans le domaine des PC, il a perdu près de 1 milliard de dollars en 1998, et sur le marché des grands systèmes le géant américain voit ses marges écornées par la concurrence japonaise.

Anne-Marie Rocco

Deux périodes d'euphorie boursière

INDICE DOW JONES DE LA BOURSE DE NEW YORK



Entre 1923 et octobre 1929 et entre 1993 et octobre 1999, l'indice Dow Jones a connu des progressions spectaculaires de respectivement 290 % et 160 %.

Les banques centrales désarmées face aux bulles spéculatives

APRÈS L'AVOIR longtemps ignoré, les banquiers centraux occidentaux sont tout à coup devenus intraitables sur le thème des bulles spéculatives. Ils ne peuvent plus prononcer de discours sans y faire référence, mais souvent de façon contradictoire et confuse. De fait, les responsables monétaires apparaissent désarmés face à ce phénomène, et leur doctrine très floue en la matière. Parfaitement outillés pour affronter l'inflation classique des biens et des services, ils semblent désarmés devant celle des actifs financiers.

Selon Otmar Issing, chef économiste de la Banque centrale européenne (BCE), une politique de taux d'intérêt ne se décide pas en fonction de « l'évolution des cours des actions en Bourse », mais de « la valeur de l'argent ». Difficile, toutefois, de croire à cette indifférence affichée, tant les experts s'accordent à dire qu'une bulle spéculative peut aboutir à des dysfonctionnements monétaires majeurs.

Un krach boursier n'est d'abord pas sans impact sur les taux de change – le dollar avait baissé de 15 % à l'automne 1987, lors de la chute de Wall Street : ces mouvements sur les devises intéressent de près les banques centrales, dans la mesure où ils influent sur l'évolution des prix importés. De surcroît, comme les Etats-Unis l'ont démontré, il existe une corrélation forte entre la consommation des ménages et la hausse de la Bourse. Depuis plusieurs années, les plus-values boursières ont servi à financer les achats de voitures ou de réfrigérateurs. Un tel dynamisme de la consommation présente des risques pour les prix de détail : par ce canal, l'inflation financière se diffuse dans la sphère réelle. A contrario, l'éclatement d'une bulle spéculative, par l'effet d'appauvrissement qui l'accompagne, peut avoir des effets récessifs importants et durables. Surtout lorsqu'on se trouve dans une situation où les agents économiques, comme c'est le cas outre-Atlantique, sont fortement endettés et où ils comptent sur leurs plus-values pour rembourser leurs emprunts. Ce n'est plus alors l'inflation qui menace, mais la déflation – baisse des prix –, à l'encontre du principe de stabilité monétaire.

De façon plus immédiate encore, les instituts d'émission sont concernés par les conséquences, pour la solidité du système bancaire, de l'éclatement d'une bulle spéculative. Un krach boursier met en péril la santé de banques ayant pris des engagements à contre-sens sur les marchés financiers ou se trouvant brusquement confrontées à une envolée de leurs créances douteuses.

POSITION DE PRINCIPE

« Il ne faut pas croire que la Banque centrale interviendrait en cas de chute brutale du marché », a affirmé, il y a quelques jours, le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg. « La politique monétaire ne peut empêcher des fluctuations potentiellement importantes du prix des actifs », a-t-il ajouté.

La plupart des analystes n'accordent toutefois guère de crédit à cette position de principe. Ils sont persuadés que, en cas de krach et de panique financière, les banques centrales vaincraient leurs réticences et s'empresseraient d'assouplir leur politique monétaire. Preuves historiques à l'appui. La déroute du fonds spéculatif américain Long Term Capital Management (LTCM), à l'automne 1998,

avait décidé la Réserve fédérale des Etats-Unis à abaisser à trois reprises ses taux directeurs afin d'offrir des liquidités aux investisseurs et aux banques en grande difficulté. La même générosité avait été observée lors du krach de 1987.

Reste à savoir si, en amont, les banques centrales ont le pouvoir d'empêcher l'apparition de bulles spéculatives. La Banque de France, dans une étude consacrée à ce sujet, reconnaît que « la hausse des taux est difficile à justifier auprès du public, surtout si elle intervient dans un contexte de stabilité des prix des biens et des services ». « On n'est jamais totalement certain de formuler le bon diagnostic », en raison de l'incertitude sur « la valeur fondamentale d'un actif », ajoute l'institut d'émission français. Quel modèle retenir, parmi tous ceux qui existent, pour définir le cours théorique d'une valeur ? Et en quoi une petite poignée de dirigeants monétaires serait-elle plus à même de juger des bons niveaux boursiers que des dizaines de milliers d'opérateurs et d'investisseurs qui établissent les prix ? Une humilité résumée par M. Issing. « Les banques centrales ne disposent pas de compétences particulières dans l'appréciation d'actions sur- ou sous-cotées », souligne-t-il.

LAXISME

Les banques centrales ne souhaitent pas se lancer dans un encadrement des cours boursiers qui les obligerait à ajuster leur politique monétaire en conséquence : relever leurs taux quand elles jugent les Bourses trop élevées, les abaisser quand elles les considèrent trop basses. Aussi se contentent-elles d'utiliser l'arme des mots, qui consiste à tenter de corriger les excès des opérateurs par de simples mises en garde et des petites phrases. Le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, est passé maître en la matière, tantôt dénonçant l'« exubérance irrationnelle » des marchés boursiers, tantôt conseillant aux gestionnaires de mettre de l'argent de côté en cas de coup dur.

Mais l'utilisation de ces simples menaces verbales est jugée insuffisante par de nombreux économistes. Ils accusent les banques centrales de faire preuve d'une légèreté coupable à l'égard des bulles spéculatives, d'autant plus coupable qu'elles seraient les premières responsables de leur apparition. Ils estiment que les innombrables commentaires des banquiers centraux à ce sujet reflètent avant tout leur mauvaise conscience. Selon cette analyse, c'est le laxisme des politiques monétaires qui est à l'origine des anomalies boursières ; la générosité avec laquelle les liquidités sont offertes aux investisseurs a été à ces derniers tout sens de la mesure : dans la zone Japon-Europe-Etats-Unis, le taux directeur moyen atteint le niveau historiquement bas de 2,75 % (0,5 % à Tokyo, 2,5 % à Francfort, 5,25 % à Washington).

Ces mêmes experts ajoutent que, dans des économies financières comme le sont aujourd'hui celles des grands pays industrialisés, l'inflation des actifs boursiers constitue un péril aussi grand que celle des biens et des services. Ils en veulent pour preuve le cas du Japon : l'éclatement de la bulle spéculative, dans ce pays, à la fin des années 80, alors que l'inflation était officiellement inexistante (moins de 2 %), a plongé l'économie nipponne dans une crise dont elle commence aujourd'hui tout juste à sortir.

Pierre-Antoine Delhommais

DANS LE TRANSPORT aérien, la mode n'est pas aux fusions mais aux alliances. Le combat n'en est pas moins impitoyable et Air France se trouve, pour le moment, en position de faiblesse.

Jusqu'ici feutrées, les hostilités sont apparues au grand jour, mardi 19 octobre, avec le soutien – prévisible – de Lufthansa et de United Airlines à Air Canada (*Le Monde* du 20 octobre). Depuis la fin août, celle-ci fait l'objet d'une OPA hostile lancée par Onex, un conglomérat financier, par ailleurs actionnaire de l'autre compagnie canadienne, Canadian Airlines. Onex souhaite fusionner les deux compagnies, mais cette opération strictement canadienne a l'origine a donné naissance à un conflit dont l'enjeu est l'appartenance à l'un ou l'autre des plus grands réseaux d'alliances aériennes.

Les grands réseaux

● **Star Alliance** : United Airlines (Etats-Unis) et Lufthansa (Allemagne). Autres membres : Air Canada (Canada), Varig (Brésil), Air New Zealand (Nouvelle-Zélande), All Nippon Airways (Japon), Ansett Australia (Australie), Mexicana, Thai Airways (Thaïlande) et SAS (Scandinavie). Futurs membres : Singapore Airlines et British Midland (Royaume-Uni). Environ 1 680 appareils, plus de 8 250 vols par jour.

● **One World** : American Airlines (Etats-Unis) et British Airways (Royaume-Uni). Autres membres : Canadian Airlines (Canada), Cathay Pacific (Hongkong), Finnair (Finlande), Iberia (Espagne), Qantas (Australie). Environ 1 600 appareils, 6 000 vols quotidiens.

● **Wings** : KLM (Pays-Bas), Northwest Airlines (Etats-Unis). Autres membres : Continental Airlines (Etats-Unis), America West Airlines (Etats-Unis), Alitalia (Italie).

● **Alliance Air France/Delta** : en cours de négociation.

Thomson espionne et menace de licencier une déléguée CGT

ORLÉANS

de notre correspondant régional. Selon la CGT, la direction de Thomson DA, établissement de 520 salariés qui fabrique de l'arme-

REPORTAGE

Une caméra était dissimulée à proximité d'un local syndical

ment à La Ferté-Saint-Aubin (Loiret), vient d'engager une procédure de licenciement à l'encontre d'une déléguée syndicale qui avait dénoncé l'existence d'un dispositif de vidéosurveillance, épiant le syndicat. La direction, qui reproche à cette salariée d'avoir divulgué des informations relevant du secret-défense, ne souhaite pas faire de commentaire.

Juillet 1999 : Armelle Bruant, déléguée du personnel, découvre avec ses collègues de la CGT que le lampadaire, d'apparence anodine, installé depuis plusieurs mois à proximité du local syndical cache en fait une caméra, braquée sur ce dernier. Un lampadaire identique, surmonté d'une antenne, selon la CGT, est placé à l'entrée du site de production, qui offre aussi la particularité de ne jamais s'allumer. Appel est fait aussitôt à l'inspection du travail. Celle-ci, venue sur place, confirme la « découverte », vérifiant par elle-même l'efficacité du dispositif : la caméra, guidée depuis le poste de garde, possède un objectif suffisamment puissant pour déchiffrer des tracts posés sur un bureau à l'intérieur du local.

L'inspection du travail ainsi que la Commission nationale informa-

Air France se retrouve isolée dans la guerre des alliances aériennes

La compagnie peine à séduire des partenaires

La constitution d'un grand réseau européen autour du tandem Air France et de l'américain Delta Airlines va être de plus en plus difficile. Les

deux alliances mondiales constituées par ailleurs représentent déjà près des deux tiers du marché du transport aérien. Les grandes fusions

transcontinentales sont pratiquement impossibles, car les gouvernements sont très jaloux de leur indépendance nationale.

En effet, Air Canada fait partie de Star Alliance et Canadian Airlines est membre de OneWorld. Si Onex arrive à ses fins en fusionnant les deux compagnies canadiennes, il est fort probable qu'il se retirerait de Star Alliance car Canadian Airlines est, elle, détenue – à hauteur de 33 % – par American Airlines, membre fondateur de... OneWorld. Cet épisode n'est qu'un des nombreuses illustrations des hostilités que se livrent les alliances. Car si les alliances bénéficient aux passagers, en terme de fidélisation, de salons d'attente, de correspondances, de politique tarifaire ou de comptoirs d'enregistrement, elles profitent surtout aux compagnies, qui par des achats communs (du globe en plastique à l'avion en passant par le kérosène), réalisent des économies sensibles. Le directeur pour la France de United Air-

lines, Jean-Marc Grazzini, précise qu'en 1998, le revenu additionnel généré par l'appartenance à Star Alliance du premier transporteur américain a été de 250 millions de dollars.

Star Alliance reste l'un des regroupements les plus dynamiques, ce qui n'est pas sans poser de problème à Air France. En une semaine, après avoir annoncé le soutien financier à Air Canada, Star Alliance a annoncé que Singapore Airlines allait la rejoindre. La compagnie asiatique avait déjà des accords bilatéraux avec Lufthansa.

Sur le Vieux Continent, Star Alliance s'était déjà assurée de la coopération d'Austrian Airlines qui était également convoitée par la future alliance Air France et Delta. Dernier épisode en date : mardi 20 octobre, dans la soirée, la compagnie britannique British Mi-

de pénétrer un marché sans y aller soi-même. Cela permet également d'être « global » sans être partout. Aujourd'hui, si une compagnie veut conclure des affaires avec n'importe quelle multinationale pour faire voyager ses cadres, il faut qu'elle soit « globale ».

3 Les prises de participations comme le soutien à Air Canada par Lufthansa et United correspondent-elles à une nouvelle tendance ?

Tout le monde avait conçu les alliances dès le départ comme des prises de participations. Aujourd'hui, à quelques exceptions près, il n'y a pas vraiment de relations capitalistiques, d'autant plus les alliances offrent une souplesse que ne leur donnent pas de véritables prises de participations. Par ailleurs, il y a aujourd'hui plus de 500 accords de toute nature entre les différentes compagnies aériennes. Un grand nombre d'entre elles ont des accords avec des compagnies qui font partie de réseaux différents. Beaucoup d'accords se font et se défont.

Propos recueillis par François Bostnavaron

NOMINATIONS

La Cogema se dote d'un comité exécutif

ARRIVÉE en juillet à la présidence de la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema), Anne Lauvergeon a présenté, jeudi, la réorganisation de la direction en se dotant notamment d'un comité exécutif.

Ce comité qu'elle préside réunit le directeur général adjoint, les directeurs des trois branches opérationnelles du groupe (combustibles et recyclages, uranium, ingénierie et services à l'in-

■ **AMERICAN EXPRESS** : Caroline Belcher (34 ans, BA de Modern Languages de l'université de Bristol), précédemment chez Gemini Consulting, rejoint American Express au poste de directrice mondiale des ventes des services financiers aux particuliers.

■ **RATP** : Alain Obadia, ancien dirigeant de la CGT et précédemment conseiller technique au cabinet de Martine Aubry, a rejoint le cabinet du président de la RATP, Jean-Paul Bailly, où il suivra notamment les affaires sociales.

■ **PPR INTERACTIVE** : Bruno Cremel (34 ans, ENA, Centrale), jusqu'alors directeur du plan et de la stratégie du groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR), est nommé président du directoire de PPR Interactive.

■ **CRÉDIT LYONNAIS** : l'assemblée générale qui s'est tenue le 12 octobre a nommé l'ensemble des membres du conseil d'administration. Y siègent : Yves Barsalou et Jean Laurent (Crédit agricole), Axel Freiherr von

dland annonçait être en discussions exclusives, pour quinze jours au moins, avec Lufthansa, membre fondateur de Star Alliance. Si les discussions trouvent rapidement une conclusion, la future alliance Delta/Air France verra, pour l'instant, s'échapper la mise sur pied d'un grand réseau d'alliés européens. La compagnie britannique était très courtisée car, en plus d'une situation financière saine, elle dispose d'un important nombre de créneaux horaires de décollage et d'atterrissage à l'aéroport d'Heathrow avec 14 % des créneaux, juste derrière British Airways.

Si un accord était trouvé entre les deux compagnies dans les quinze jours, Lufthansa rachèterait la moitié des parts de la compagnie scandinave SAS, également partenaire de Star Alliance, qui détient actuellement 40 % de British Midland. Star Alliance est également la plus avancée de toutes, puisqu'elle a obtenu l'immunité anti-trust auprès des autorités de la concurrence américaine. Les compagnies qui la composent peuvent faire beaucoup plus qu'exploiter des vols en commun sous numéro de vol unique et des programmes de fidélisation communs. C'est aussi le premier réseau à proposer un système de réservation sur Internet.

La course entre alliances est donc ouverte et Air France, qui ne souhaite pas s'exprimer sur le sujet, risque de se retrouver avec des compagnies de seconde zone, comme Virgin de Richard Branson, la TAP (Portugal), la Royal Air Maroc (RAM) ou Tunisair. Il faut également qu'Air France et Delta trouvent un partenaire asiatique : selon les spécialistes, cela pourrait être Korean Airlines, mais celle-ci doit, au préalable, régler quelques problèmes de sécurité ! Mais, à court terme, c'est surtout en Europe que le tandem franco-américain va être le plus marginalisé. Sauf si les négociations entre British Midland et Lufthansa échouent.

F. Bn

Ruedorffer (Commerzbank), Gérard de La Martinière (Axa), Diethart Breipohl (Allianz-AGF), Gonzalo Terreros (Banco Bilbao Vizcaya), Carlo Salvadori (Banca Intesa), qui représentent les principaux actionnaires. René Barbier de La Serre, Philippe Camus, Francis Mer, Jérôme Monod et Jean Peyrelevede y sont élus au titre des personnalités indépendantes. Arlette Murie-Salvo présente les actionnaires salariés.

■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** : Xavier Debonneuil (50 ans, Polytechnique), devient directeur général délégué, en charge de la branche internationale et finance (banque d'investissement et de financement de la grande clientèle).

■ **AUCHAN** : Xavier de Mézerac (44 ans, Essec et Harvard), directeur financier adjoint d'Alcatel, rejoint Auchan pour être directeur financier.

Cette rubrique est hebdomadaire. Merci d'envoyer vos informations à Martine Picouet. Fax : 01-42-17-21-67.

Régis Guyotat

La bataille des mesures d'audience sur Internet

L'américain Mediametrix, les français Médiamétrie et Netvalue viennent d'annoncer leurs premières études d'audience de sites. Loin d'être cohérents, leurs résultats mettent en évidence les questions qui restent en suspens autour de la publicité

LA COURSE à l'audimat n'est plus l'apanage de la télévision. Trois entreprises d'études - les français Médiamétrie et Netvalue ainsi que l'américain Mediametrix - viennent d'entrer, lundi 18, mardi 19 et jeudi 21 octobre, sur le marché hexagonal de la mesure d'audience sur Internet. Chacun a proposé, selon une méthodologie qui lui est propre, ses premiers résultats d'audience sans arriver à constituer, pour l'instant, une référence pour les éditeurs de sites, régies et agences de publicité.

La bagarre s'annonce serrée. Tous veulent maîtriser l'itinéraire de l'internaute sur le Web pour mettre en place le meilleur modèle commercial. Mais ni l'adaptation des méthodes appliquées aux médias traditionnels ni les embryons novateurs des pionniers high-tech ne fournissent des informations cohérentes, exhaustives et comparables.

Récemment débarquée en Europe, MMXI Europe - un joint-venture entre le français Ipsos,

l'allemand GFK et l'Américain Mediametrix - a présenté, mardi, son étude de calage et ses premiers résultats. Sa technique: un logiciel espion a enregistré le comportement informatique (Internet et autre) de 9 000 personnes, en France, en Allemagne et Grande-Bretagne, qui s'identifiaient nominativement à partir du moment où elles allumaient leur ordinateur.

Chaque commande donnée à l'ordinateur a été enregistrée puis envoyée au centre de production de Long Island. MMXI Europe a ensuite dressé une liste - pour l'instant diffusée selon un ordre alphabétique - des 25 sites les plus visités par pays. « Nous n'avons sans doute pas les mêmes résultats que les autres études basées sur des déclarations parce que nous ne faisons pas appel à la mémorisation des marques », explique Mary Ann Packo, la présidente de MMXI Inc. Nous suivons simplement le surf de l'internaute français. »

L'étude réserve des surprises. Elle ne fait apparaître aucun site édité par un média traditionnel et nous apprend, par exemple, que les Français regardent autant les sites en français que ceux en anglais. Les 7,2 % de foyers français connectés lisent 137 pages différentes par mois (contre 503 aux Etats-Unis et 185 en Allemagne), et y passent 22,9 minutes par jour d'utilisation.

Le français NetValue a adopté une démarche similaire, mais l'échantillon est plus modeste (500 internautes représentatifs de la population). « Nous ne suivons pas que le comportement sur le Web mais tout ce qui se passe sur le PC, même quand la personne n'est pas connectée », explique Bernard Ochs, président de NetValue, qui a présenté, jeudi, un classement des sites préférés par sexe sur les quinze ans et plus. Mais pas un résultat ne recoupe ceux rendus publics par MMXI Europe. A commencer par celui sur la durée moyenne d'une session Internet, qui est de 17,1 minutes pour NetValue.

D'après Jacqueline Aglietta, présidente de Médiamétrie, Cybermétrie constitue « la base de référence la plus complète et un outil opérationnel pour le marché ». « Pour les annonceurs et les régies publicitaires, elle constitue une base stable de comparaison. Elle permet aux sites d'évaluer la valeur de leur espace publicitaire et de mieux le vendre », ajoute M^{me} Aglietta.

Au contraire des outils de la concurrence, Cybermétrie ne permet pas une approche affinée du consommateur-internaute. Elle répertorie le nombre de visites sans distinguer si celles-ci sont effectuées par le même internaute ou par des visiteurs différents. De plus, pour l'instant, seuls une vingtaine d'acteurs du Net ont souscrit à Cybermétrie, ce qui ne permet pas vraiment une approche comparative du marché. Ainsi Yahoo!, AOL ou Canal+ ne figurent pas dans l'étude.

Selon l'Internet Advertising Bureau (IAB), le marché français de

la publicité en ligne pèse 170 millions de francs pour le premier semestre 1999, en hausse de 150 % par rapport à l'année 1998. Trois cents annonceurs en France (informatique, nouveaux médias, télécommunications, banque, presse, etc.) seraient à l'origine de ces campagnes d'un nouveau genre. Elles ne représentent qu'une goutte d'eau par rapport aux 77 milliards de francs dépensés dans l'ensemble des médias. Mais le marché de l'Internet ne cesse de croître - la France compte aujourd'hui plus de quatre millions d'internautes - et la demande pour des instruments de mesure fiables se fait de plus en plus pressante.

D'un côté, les éditeurs qui espèrent des recettes publicitaires, pressés par les opérateurs, plaident pour que leurs sites soient audités par un « tiers indépendant ». D'un autre côté, les annonceurs attendent, avant de lancer leurs stratégies de commerce en ligne, les outils qui permet-

tront de mesurer la rentabilité de leurs investissements. Evaluer l'audience est d'autant plus urgent que les internautes cliquent de moins en moins sur les pubs, selon l'*American Journalism Review*, cité par *Courrier international* du 21 octobre, et sont donc plus insaisissables que jamais.

« Il y a un vrai besoin pour une mesure globale et syndiquée qui permette des comparaisons. Les outils de mesure que l'on nous propose aujourd'hui relèvent d'approches différentes et fournissent des informations complémentaires », estime Françoise Renaud, directeur des études à l'Union des annonceurs. « Mais il ne faut pas être trop exigeant et ne pas oublier qu'Internet est un média très récent et qui bouge en permanence. La limite de la fiabilité des mesures d'audience, c'est que, sur Internet, nous sommes tous dans une phase d'apprentissage. »

Florence Amalou et Frédéric Chambon

Classements très variables

Les trois organismes de mesure présentent chacun des outils qui correspondent à des approches et à des méthodes différentes. Les classements sont donc difficilement comparables.

● **Les résultats de Cybermétrie-Médiamétrie** (total des visites en septembre) : Wanadoo (15 905 918), Pages jaunes Internet (6 298 592), Voilà (6 118 131), Caramail (5 707 237), Club internet (5 019 665), Nomade.fr (2 971 285), *Les Echos* (2 809 541), *Le Monde* (1 164 986), TF 1 (1 106 522), *Libération* (853 170).

● **Le Top 25 de MMXI Europe** (ordre alphabétique, pas de classement, panel de 3 000 personnes) : Altavista.com, AOL proprietary, AOL.com, AOL.fr,

Chez.com, Citeweb.net, Club-Internet.fr, Free.fr, Geocities.com, IFrance.com, Infonie.fr, Libertysurf.fr, Microsoft.com, MSN.com, Multimaniamania.com, Multimaniamania.net, Netscape.com, Nomade.fr, Pagesjaunes.fr, Real.com, Voila.fr, Wanadoo.fr, Xoom.com, Yahoo.com, Yahoo.fr

● **Le Top 10 de Netvalue** (à partir d'un échantillon de 500 personnes), par ordre de classement : Wanadoo, Yahoo, Multimaniamania, MSN, Voila, Club internet, AOL, Microsoft, Altavista, Netscape (chez les hommes). Wanadoo, Club Internet, Yahoo, MSN, AOL, Voila, Multimaniamania, IFrance, Ibazar, Microsoft (chez les femmes).

PUBS SANS CLICS

A l'inverse de MMXI Europe et de NetValue, Médiamétrie, le ténor de la mesure d'audience pour la radio et la télévision, a choisi d'évaluer non pas le comportement de l'internaute, mais la fréquentation des sites. Opérant à partir d'un marqueur inséré dans les sites, Cybermétrie constitue un nouvel instrument de mesure qui permet de connaître le nombre de visites, en continu et quel que soit le lieu où se trouve l'internaute (bureau, domicile, France ou étranger). La première étude mensuelle présentée, lundi, par Médiamétrie répertorie 400 millions de pages vues. A l'intérieur d'un même site, elle permet de mesurer la fréquentation rubrique par rubrique, voire page par page, avec ou sans publicité.

Flammarion est prêt à racheter Casterman

APRÈS DES MOIS de tergiversations, la famille Casterman a fait son choix. Donnée favori ces derniers jours (« Le Monde des livres » de vendredi 22 octobre), c'est Flammarion qui a été retenu pour racheter l'éditeur de Tintin depuis *Les Cigares du pharaon*, au milieu des années 30. Confronté à des difficultés financières, depuis plusieurs années, Casterman était en vente depuis le début de l'été, mais le processus traînait en longueur, suscitant l'inquiétude du personnel et des auteurs de Casterman.

Flammarion ne reprend que les activités d'édition de Casterman, tandis que la famille conserve l'imprimerie, qu'elle souhaite renflouer avec la vente de l'édition, en attendant de trouver un partenaire pour développer cette activité. Le montant de la transaction n'a pas été communiqué. Il devrait être, comme l'indiquait le quotidien belge *La Dernière Heure*, de l'ordre de 800 millions de francs belges (20 millions d'euros, 130 millions de francs).

Les activités d'édition de Casterman devraient représenter un chiffre d'affaires de 220 millions de francs en 1999, grâce au succès de la réédition de *Tintin au pays des soviets*, mais son résultat restera déficitaire. Flammarion, coté en Bourse au second marché, a réalisé en 1998 un résultat de 41 millions pour un chiffre d'affaires de 1,1 milliard de francs.

L'annonce d'un accord avec Flammarion a été plutôt accueillie avec soulagement en Belgique. Les auteurs qui venaient de communiquer vigoureusement leurs inquiétudes se déclarent « soulagés », à l'image du dessinateur de *Cités obscures* François Schuiten, dans *Le Soir* de vendredi 22 octobre ou de l'auteur du *Chat*, Philippe Geluck. Interrogé par l'Agence France presse, ce dernier a estimé que cela signifiait « la fin d'atermoiements infinis ».

TINTIN À PARIS

Flammarion l'emporte face à Dupuis et Dargaud allié à l'imprimerie nationale. Ce dernier pourrait jouer un rôle dans le redressement de l'imprimerie de Tournai. Peu de voix s'élèvent pour déplorer le départ de Tintin à Paris. Il est vrai que Casterman s'est implanté dans la capitale française dès le XIX^e siècle et qu'il réalise 80 % de ses activités en France. L'éditeur français s'est engagé à conserver les implantations belges de Casterman et compte renforcer ses activités sur le marché belge, en Flandre comme en Wallonie.

La vente à Flammarion reste cependant soumise « à l'approbation des banquiers et à l'avis consultatif des différents conseils et comités d'entreprise ». Casterman est en effet fortement endetté, avec un passif de 125 mil-

lions de francs pour l'édition et de 175 millions pour l'imprimerie. C'est cette dernière dette qui suscite l'inquiétude de certains créanciers, s'ils estiment que la solution Flammarion ne permet pas un redressement de l'imprimerie.

Pour Flammarion, l'opération marque une étape majeure dans le développement du groupe, neuf mois après le rachat en Belgique des éditions Caramel. Flammarion est présent dans la bande dessinée d'humour avec un mensuel *Fluide glacial* qui se porte bien, alors que la plupart des magazines de BD ont disparu ces dernières années. Flammarion renforce enfin son pôle jeunesse, même s'il reste loin derrière Bayard/Gallimard Jeunesse. Dans ce mariage franco-belge, « Martine » rejoint « Le Père Castor », tandis que Tintin s'invite chez « Les Bidochons ».

Alain Salles

DÉPÊCHE

■ **PRESSE** : *L'Est républicain* et *La Liberté de l'Est* ont observé des mouvements de grève, vendredi 22 octobre, jour où devait être annoncée la prise de contrôle du quotidien d'Epinal par son voisin nancéien. Des réunions d'informations auront lieu à *La Voix du Nord* et au *Républicain lorrain*, actionnaires de *La Liberté de l'Est*.

SCIENCES ET AVENIR

Ils surgiraient d'une fracture de l'espace-temps

Le mystère des rayons cosmiques

Et aussi...
Incas : les enfants sacrifiés des Andes à 6000 mètres d'altitude
Comment votre physique révèle votre santé

Sciences et Avenir sur AOL ou sur le Web à : <http://www.sciences-et-avenir.com>

Prenez un Monde d'avance avec notre rendez-vous

“Les Métiers de l'Avenir”

Une série en trois volets* déclinée dans les suppléments

ECONOMIE et **INTERACTIF**

✓ **Les métiers axés sur la médiation**
lundi 25 daté mardi 26 octobre
et mardi 26 daté mercredi 27 octobre

✓ **Les métiers axés sur l'évaluation**
lundi 29 daté mardi 30 novembre
et mardi 30 daté mercredi 1er décembre

* Le 1er volet concernait les métiers axés sur l'innovation (lundi 27 daté mardi 28 septembre et mardi 28 daté mercredi 29 septembre).

NOMINATIONS

MOUVEMENT PRÉFECTORAL
Paul Giroit de Langlade, préfet de la Corrèze, a été nommé préfet de la Savoie au conseil des ministres du mercredi 20 octobre. Il succède à Pierre-Etienne Bisch, nommé préfet de l'Ain le 6 octobre, et il est remplacé en Corrèze par **Charles-Henri Roulleaux-Dugage**, qui était sous-préfet du Havre.

[Né le 11 août 1946 à Meilhaud (Puy-de-Dôme), Paul Giroit de Langlade est ancien élève de Saint-Cyr. Après avoir été officier d'active de 1968 à 1984, il a été successivement directeur du cabinet du préfet de l'Ain (1984-1986), puis du préfet de la région Languedoc-Roussillon (1986-1987), sous-préfet d'Ussel (1987-1991), secrétaire général des îles Wallis-et-Futuna au ministère des départements et territoires d'outre-mer (1991-1993), sous-préfet de Brive-la-Gaillarde (1993-1996). Depuis janvier 1996, Paul Giroit de Langlade était préfet de la Corrèze.]

[Né le 13 février 1954 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), Charles-Henri Roulleaux-Dugage est titulaire d'une maîtrise de droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1980-1982). Il a été successivement directeur du cabinet du préfet de la Vendée (1982-1984), du préfet de la région Franche-Comté (1984-1985), secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées (1985-1987), secrétaire général de l'université française du Pacifique (1988), chef de la subdivision administrative des îles-du-Vent, en Polynésie française (1988-1990), secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud (1990-1992), sous-directeur des affaires administratives et financières au ministère des départements et territoires d'outre-mer (1992-1995). Depuis août 1995, Charles-Henri Roulleaux-Dugage était sous-préfet du Havre.]

DIPLOMATIE

Christian Daziano a été nommé ambassadeur au Burundi, en remplacement de Jean-Pierre LaJaunie, par décret publié au *Journal*

officiel du 21 octobre.

[Né le 12 mai 1947 à Nice, Christian Daziano est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il a été notamment en poste à Rome (1976-1978), à Québec (1980-1982), à N'Djamena (1982-1984), à Conakry (1984-1987), à Turin et Gênes (1989-1993), à Tanger (1993-1996) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay.]

Jacky Musnier, ambassadeur en Nouvelle-Zélande, a été nommé ambassadeur aux îles Cook en résidence à Wellington, par décret publié au *Journal officiel* du 21 octobre.

[Né le 11 juillet 1938 à Champignol-lez-Mondeville (Aube), Jacky Musnier est licencié ès lettres et ancien élève de l'ENA (1966-1968). Il a été notamment en poste à Karachi (1969-1972), à Bonn (1972-1975), à Djakarta (1975-1981), à Rio de Janeiro (1981-1984), à Singapour (1984-1987), à Atlanta (1989-1993), à Mexico (1994-1995) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay. Depuis février, Jacky Musnier est ambassadeur en Nouvelle-Zélande.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 20 octobre sont publiés :

● **Anciens combattants** : une loi relative à la substitution, à l'expression « *aux opérations effectuées en Afrique du Nord* », de l'expression « *à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc* ».

● **Fonction publique** : une circulaire sur la transparence des rémunérations des fonctionnaires. Un rendez-vous est prévu au 31 décembre 2000 pour évaluer les conditions d'application de cette circulaire, émanant conjointement du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

● **Catastrophe naturelle** : un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. Jean MINGASSON et M^{me}, née Marie-Catherine POIROT-DELPECH, ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Olivia,

filles de **Marc et Claire STAUDENMAYER.**

Bonn, le 12 octobre 1999.

Anniversaires de naissance

« *Ad méa vé-essrim.* »

Sylvie,

Joyeux anniversaire !

Shoshana, Sarah, Jérémie et le pigeon voyageur.

Anniversaires de mariage

— Lyon. Etival. 25 octobre 1949-25 octobre 1999

Marc et Jacqueline.

50 ans de mariage.
50 ans de fidélité au *Monde*.

Décès

Aline et Lucie, ses filles, Aliette et Henri Bluteau, ses parents, Les familles Berelowitsch, Bluteau, Erminy, ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Francille BERELOWITSCH, née BLUTEAU,

survenu le 20 octobre 1999.

L'inhumation se fera au cimetière d'Azay-sur-Cher (Indre-et-Loire), vendredi 22 octobre, à 17 heures

10, rue du Capitaine-Ferber, 92150 Suresnes.

— Les élèves et anciens élèves de

Francille BERELOWITSCH, du lycée Fénélon,

s'associent pour faire part de leur immense chagrin d'avoir perdu celle qui était et restera leur lumière.

— Ses amis et collègues,

Tous les personnels du lycée Fénélon (Paris-6^e), ont la grande douleur de faire part de la mort de

Francille BERELOWITSCH, professeur de russe, première supérieure.

— L'Association française des russisants,

L'Institut d'études slaves, ont la grande douleur d'annoncer le décès de

M^{me} **Francille BERELOWITSCH,** professeur agrégé des classes préparatoires au lycée Fénélon,

survenu à Paris, le 20 octobre 1999.

— Zoé et Mathieu Schnebelen, Sarah et Raphaël Lance, ses enfants,

Paulette Cauët-Vabois, sa mère, Les familles Gonzalez et Pralon, Ses parents, proches et amis, ont la douleur de faire part du décès de

Patrick DETAIN,

survenu à Paris, le 20 octobre 1999, à l'âge de cinquante-cinq ans, des suites d'une longue maladie.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le lundi 25 octobre, à 14 heures, en l'église réformée de Meudon, 14, rue du Bassin, 92190 Meudon, suivie de l'inhumation au cimetière des Trivaux de Meudon.

« *Il a su nous montrer des chemins de liberté.* »

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue du Dobropol, 75017 Paris.

— Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).

M. Jacques Etienne, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, son épouse,

M. et M^{me} Pierre Etienne, ses enfants, Julien et Arnaud, ses petits-enfants, M. et M^{me} Yves Marvillet, M. et M^{me} Jean Marvillet, M. et M^{me} Marcel Lidove, ses frères, belles-sœurs, beau-frère, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Lise ETIENNE, née MARVILLET, ingénieure ESCIL,

survenu, le 20 octobre 1999, à l'âge de soixante-dix ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 25 octobre, à 14 h 45, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, à Paris-14^e.

M. et M^{me} Pierre Etienne, 1 bis, rue du Bac, 94170 Le Perreux-sur-Marne.

— Perpignan, Tlemcen.

M. le bâtonnier Gaston Lascar, son père,

M^{me} Anne-Marie Lascar, son épouse, M. Olivier Lascar, son fils, M. et M^{me} Gérard Lascar, Leurs enfants, Jérôme et Nicolas, M. et M^{me} Jean-Louis Lascar et leurs enfants, M. Pierre Lascar et ses enfants, M. Henri Leers et M^{me}, née Anne-Marie Lascar, et leurs enfants, Ses frères et sœurs, Les familles Maman, Capsir, Bouchité, Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de leur très regretté

Denis LASCAR, ingénieur de l'Ecole spéciale des travaux publics, agrégé en architecture,

à l'âge de soixante-deux ans.

Les obsèques ont eu lieu le 21 octobre 1999, au cimetière israélite Saint-Jacques, à Perpignan.

— Le président Bernard Brunhes, Le conseil d'administration, L'ensemble du personnel de la SA HLM Emmaüs,

La présidente Paulette Guiot, Le conseil d'administration, L'ensemble du personnel de France Euro Habitat-FREHA, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Alain du MANOIR de JUAYE, administrateur de la SA HLM Emmaüs et vice-président de FREHA,

survenu le 19 octobre 1999.

La cérémonie religieuse aura lieu samedi 23 octobre, à 9 h 45, en l'église Notre-Dame de Versailles, rue de la Paroisse.

L'inhumation aura lieu le même jour, à 15 h 45, au cimetière du Mesnil-Angot (Manche).

— Neuilly-en-Thelle (Oise).

M^{me} Jean Morin, son épouse, M. et M^{me} Philippe Morin et leurs enfants, M. et M^{me} Jean-Baptiste Morin et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean MORIN,

survenu le 18 octobre 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l'intimité le lundi 25 octobre, à 10 h 30, en l'église de Neuilly-en-Thelle (Oise).

Ni fleurs ni couronnes.

— Ses filles, Son gendre, Et ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Nathalie SARRAUTE.

Les obsèques auront lieu à Chérence par Vétheuil (Val-d'Oise), le samedi 23 octobre 1999, à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part. (*Le Monde* du 21 octobre.)

Hommage

— Le président de l'Université Paris-VIII.

La présidente du conseil d'administration de l'Institut d'enseignement à distance,

Le directeur de l'UFR de psychologie de l'Université Paris-VIII.

Les membres du personnel de l'Institut d'enseignement à distance et de l'UFR de psychologie,

L'ensemble des personnels de l'université Paris-VIII auxquels se joignent les étudiants, tiennent à rendre hommage à

M. Rodolphe GHIGLIONE, professeur à l'université Paris-VIII,

directeur de l'Institut d'enseignement à distance, vice-président du conseil d'administration de l'université,

qui vient de disparaître à l'âge de cinquante-huit ans, après une longue maladie.

Ses travaux sur les processus d'influence, l'analyse des discours, les stratégies langagières font autorité dans le domaine de la communication. Il a créé l'Institut d'enseignement à distance, après avoir été le directeur et l'animateur de l'UFR de psychologie. Il a joué un rôle important à la Société française de psychologie, notamment pour la reconnaissance du titre de psychologue, en tant que secrétaire général puis rédacteur en chef de *Psychologie française*.

Ils expriment à sa famille leur recueillement et leur présence solidaire.

Anniversaires de décès

Marie-Thérèse FROGET, épouse DÉPIERRE (1939-1971),

aurait soixante ans aujourd'hui.

Elle est notre sœur aînée, bien-aimée.

Josette, Paul, Bernadette, Albert et Geneviève.

Julien GISBERT (27-12-1973 - 23-10-1990).

« *Le vent se lève !... Il faut tenter de vivre !* » Pensez très fort à lui.

— Il y a dix ans s'éteignait :

Alain LANDREAT.

Ceux qui l'ont connu et aimé auront une pensée particulière pour lui.

— Il y a dix-sept ans mourait

Elisabeth WEINER.

Ses amis se souviennent.

Conférences

A l'occasion de la publication de la *Correspondance Nelly Sachs-Paul Celan*, les éditions Belin vous invitent à deux lectures :

— à la Librairie de Paris, 7, pl. de Clichy, Paris-17^e, le 26 octobre, à 19 heures, — chez Tschann Librairie, 125, bd du Montparnasse, Paris-6^e, le 28 octobre, à 20 heures. Tél. : 01-55-42-84-50.

— « *Vers une nouvelle approche de la mort* » : Evolution des comportements à l'aube du XXI^e siècle.

Mercredi 27 octobre, à 19 h 30, à l'Espace Rencontres, 10, rue Crèvecoeur, Aubervilliers. **Renseignements au 01-55-26-54-75.** Entrée libre.

Cours

COURS D'ARABE Tous niveaux. Jour, soir et samedi.

Inscr. : AFAC, 01-42-72-20-88

Colloques

« **Un objet sociologique : le catholicisme** »

Deux journées de réflexion et d'amitié autour d'Emile Poulat sont organisées par le Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux (Ecole des hautes études en sciences sociales-CNRS) et le Groupe de sociologie des religions et de la laïcité (Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses-CNRS), le vendredi 22 et le samedi 23 octobre 1999, salle Louis-Liard, en Sorbonne (17, rue de la Sorbonne, Paris-5^e).

Valentine Zuber : 01-40-25-10-94.

CARNET DU MONDE

TARIFS 99 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 136 F TTC - 20,73 €

TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES 520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES

Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €

THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 €

COLLOQUES - CONFÉRENCES :

Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01-42-17-38-42

Fax : 01.42.17.21.36

ARTELANO

Mobilier contemporain

VENTE AU DEBALLAGE

FINS DE SERIE - 2^{ème} CHOIX

vendredi 22, samedi 23,

dimanche 24 Octobre

de 10 h à 17 h sans interruption

Autorisation préfectorale n° 2313 du 20/07/99

ENTREPOT ARTELANO

94, rue de Kéfir Z.I. Senia

43310 ORLY ☎ 01.46.87.86.20

Dans « Le Monde diplomatique » d'octobre

LE MONDE DIPLOMATIQUE d'octobre dénonce l'hypocrisie de l'Occident au Timor-Oriental et rappelle ses vingt-cinq ans de complicité avec le régime indonésien.

Le mensuel se penche sur une Allemagne qui, dix ans après la chute du mur, a perdu ses complexes et s'est « normalisée » ; mais ce renouveau coïncide avec la fin du « miracle économique » et l'ébranlement d'un modèle social sacrifié sur l'autel de l'euro.

Dans le Nord-Caucase, un régime russe à bout de souffle répond à la pression islamiste par l'escalade militaire.

Le Monde diplomatique analyse également les faiblesses de l'Etat

chinois et la mutuelle méfiance qui caractérise ses relations avec Washington.

A la veille de l'élection présidentielle en Tunisie, ce 24 octobre, il décrit le double visage de la dictature dans ce pays, qui connaît à la fois croissance économique et répression politique.

Egalement au sommaire : la République démocratique du Congo dépeçée par ses voisins ; révolution démocratique au Venezuela ; l'Égypte aux pieds d'argile ; l'école, nouvelle terre promise des entreprises ; les cadres d'Elf au pays de la finance.

★ **En vente chez votre marchand de journaux. 24 francs.**

SAMEDI 23 OCTOBRE

QUESTIONS ORALES

Hubert CURIEN
Président de la Fondation de France

Xavier KARCHER
Président du Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France

Samedi de 9H à 10H
Paris-Ile-de-France 101.1

Toutes nos fréquences sur
3615 Radio Classique (2.23F/mn)

RADIO CLASSIQUE

Le Monde
DOSSIERS • DOCUMENTS *littéraires*

Balzac, le titan

Non, Balzac n'est pas seulement la doublure de Gérard Depardieu. Un dossier pour faire le tour de ce créateur, génial observateur de la nature humaine.

L'art du naturalisme

Qu'est-ce que le naturalisme en littérature ? A partir de l'œuvre de Zola, une analyse de ce courant littéraire et de ses héritiers.

UNE PUBLICATION DU MONDE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

3615 LEMONDE
rubrique VOL

Vois réguliers **Promotions** **Charters**

Dernières minutes

Comparez tous les tarifs aériens sur 500 destinations...

QUIZ: testez vos connaissances et gagnez des billets d'avion ou des guides de voyage

*2,28 F/mn

Des Perles de Culture 30% à 50% moins cher qu'au détail ?

Les Ateliers Tamalet importent des perles de Tahiti, du Japon, de Chine. Ils vous font bénéficier de prix exceptionnels et réalisent le modèle de votre choix.

Enfilages, Créations personnalisées de joaillerie sur place.

01.42.00.21.71 - Paris (10^e)

Bexley
COUSU GOODYEAR

1 PAIRE 650 F 2 PAIRES 1200 F

EMBAUCHOIRS :

2 PAIRES 199 F 5 PAIRES 399 F

35 BD HENRI IV 75004 PARIS - 39 BD RASPAIL 75007 PARIS
20 RUE LANTERNE 69001 LYON - 4 RUE CHILDEBERT 69002 LYON
7 RUE SOMMELLER 74000 ANNECY

VENTE PAR CORRESPONDANCE : 20 RUE LANTERNE 69001 LYON
TEL. 04 78 50 40 16 VENTE SUR INTERNET : www.besley.fr

ARTELANO
Mobilier contemporain

VENTE AU DEBALLAGE

FINS DE SERIE - 2^{ème} CHOIX
vendredi 22, samedi 23,
dimanche 24 Octobre
de 10 h à 17 h sans interruption

Autorisation préfectorale n° 2313 du 20/07/99

ENTREPOT ARTELANO
94, rue de Kéfir Z.I. Senia
43310 ORLY ☎ 01.46.87.86.20

AUJOURD'HUI

LE MONDE / SAMEDI 23 OCTOBRE 1999

SPORTS Il n'y a plus guère de chances de retrouver Paul Vatine, dont le trimaran *Groupe-André* a chaviré, jeudi 21 octobre, au milieu d'une énorme tempête entre les

Açores et les côtes portugaises. ● LE SKIPPER français tenait la barre de son bateau qui participait à la Transat en double Le Havre-Cartagena, une épreuve qu'il avait gagnée en

1993 et 1995. ● SON ÉQUIPIER Jean Maurel, qui se reposait à l'intérieur de la coque centrale, a pu être sauvé par un cargo dépêché sur les lieux. ● PAUL VATINE, qui venait de se ma-

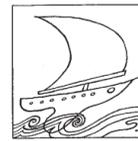
rier le 2 octobre avec Mireille « pour la mettre à l'abri en cas de problème », se méfiait des duos en mer : « La course en double n'est sécurisante qu'intellectuellement. »

● MARQUÉ par la disparition d'Eric Tabarly et de Loïc Caradec, Paul Vatine plaçait la sécurité en tête de ses préoccupations. Il avait découvert la mer sur le tard, à vingt-deux ans.

Paul Vatine disparaît dans la Transat en double Le Havre-Cartagena

Le skipper français, qui tenait la barre de son trimaran « Groupe-André », a été projeté à la mer à la suite du chavirage de son bateau, victime de très difficiles conditions météorologiques, jeudi 21 octobre, au large du Portugal. Son équipier, Jean Maurel, a pu être sauvé

PAUL VATINE, quarante-deux ans, a été porté disparu en mer entre les Açores et les côtes portugaises, jeudi 21 octobre. Il tenait la barre de son trimaran *Groupe-André*, en course dans la Transat en double Le Havre-Cartagena (Columbie), lorsqu'il a chaviré aux environs de 7 h 45



VOILE

(heure française). La balise de détresse Sarsat du bateau s'est immédiatement déclenchée, informant le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage d'Étel (Morbihan). L'équipier de Paul Vatine, Jean Maurel (trente-huit ans) – récupéré depuis, sain et sauf, par un cargo – se reposait alors à l'intérieur de la coque centrale. Lorsqu'il a fini par s'en extraire par la trappe de sécurité, il n'a pas retrouvé son partenaire. « Je me suis réveillé pendant le chavirage, a expliqué M. Maurel. Je dormais par terre, j'étais parti une demi-heure avant. Il a dû être éjecté. On n'avancait pas vite, environ 14 nœuds. Il n'y a pas eu d'alerte, juste un petit "planté"... Il avait son gilet [de sauvetage], mais je ne crois pas qu'il était attaché à la barre. »

Les quatre navires de commerce dérottés vers la zone du chavirage,

comme le trimaran *Biscuits-La Trinitaine* de Marc Guillemot et Jean-Luc Nélias – qui venait d'annoncer son abandon après la casse d'une dérive –, et l'avion Brueget envoyé sur place, ont vainement sillonné la zone. Minuscule point orange ballotté au milieu de creux de 8 à 10 mètres dans des vents établis à 45 nœuds (près de 100 km/h) ou des grains à 60-65 nœuds, Paul Vatine est resté introuvable. Les conditions, décrites comme « exceptionnellement mauvaises » par d'autres skippers de la course, n'ont permis à Jean Maurel, juché sur la coque centrale de *Groupe-André* en combinaison de survie, de repérer *Biscuits-La Trinitaine* que lorsqu'il s'est approché à une dizaine de mètres.

Paul Vatine se méfiait des duos en mer et du sentiment de puissance qu'ils engendrent. « La course en double est un piège, avouait-il le 27 septembre sur Europe 1. En solo, on prend son rythme, on navigue à 70 %. En double, on y va à fond comme avec un équipage de six personnes. On en a la vitesse, la cadence, puis, à un moment, on va trop loin pour laisser le bateau sous pilote automatique, et là on se regarde, et un des deux équipiers se retrouve à manœuvrer seul sur la coque centrale... La course en double n'est sécurisante qu'intellectuellement. »

Il n'avait pas tort. Il connaissait la mer comme personne parce qu'il l'avait rencontrée sur le tard : à vingt-deux ans, avec son frère Philippe, en naviguant sur un dériveur, avec la MJC du Havre. Pour rattraper les apprentis marins du sérial, il avait mis les bouchées doubles (*Le Monde* du 16 octobre). Equipier des Philippe Jeantot, Eric Tabarly et Loïc Caradec – ces deux derniers également disparus en mer –, il avait découvert le monde en bateau comme d'autres le découvrent sac au dos.

LA MER LE TRANSCENDAIT

Paul Vatine aimait la tradition, le travail bien fait, l'idée de payer son écot pour être admis dans la famille des skippers médiatiques. Sa région natale, la Haute-Normandie, lui avait offert son trimaran, son premier bateau, il y a une dizaine d'années. Il s'était lancé les yeux remplis de passion à la conquête d'un destin qu'il rêvait extraordinaire. Lors de la dernière Route du rhum, en novembre 1998, après six jours passés en tête de course, il avait joué son va-tout sur une mauvaise option météo. Meurtri, il s'était terré dans sa cabine « pour ne plus voir la mer qui [l']avait trahi ». Dans la philosophie de Vatine, l'effort, la tenacité, devaient payer.

« Je croyais que c'était mon tour, expliquait-il encore la semaine

passée au Havre. J'étais arrivé deuxième de l'édition précédente du Rhum. J'étais prêt. » Plus « terrienne », Mireille, sa compagne depuis dix ans, le tirait régulièrement de ses chimères. Il louait son réalisme, s'employait de tout son être à chercher les moyens de s'embarquer avec une meilleure préparation « pour plus de sérénité. » Pour la « mettre à l'abri en cas de problème », Paul avait épousé Mireille le 2 octobre. Comme s'il avait eu une prémonition. Puis il a une nouvelle fois largué les amarres. Car la mer le transcendait. Elle lui offrait l'occasion « d'exister par rapport aux autres par le biais de la compétition ».

A l'idée de revoir se dessiner la Barbade, puis la côte colombienne, le cœur de Paul Vatine cognait déjà, quatre jours avant le départ. Le Havre-Cartagena était « sa » Transat pour maintes raisons. Au

Havre, il avait vu le jour. Toujours, malgré son « exil » à Saint-Quay-Portrieux (Côtes-d'Armor), il y avait gardé un pied à terre. « Pour ne pas [me] couper de mes racines. » Pour rien au monde il n'au-

rait manqué une édition de cette épreuve née en 1993. Il s'était imposé pour la course inaugurale, en solitaire. Il avait récidivé en 1995 avec Roland Jourdain. En 1997, il s'était classé deuxième avec Jean-

Luc Nélias. Comme un enfant, son bateau était une progéniture dont on serait fier sans en occulter les défauts.

Il avait dû tant s'accrocher pour en gagner la barre. « C'est une petite chose qui m'a donné beaucoup de satisfaction, disait-il affectueusement juste avant le départ du multicoque conçu par le Britannique Nigel Irens. Mais si c'était à refaire, je m'y prendrais autrement. Je l'ai voulu plus fin que les autres trimarans, moins large, pour qu'il marche mieux dans le petit temps. Finalement, je me suis trompé... »

Du Havre, Paul Vatine est reparti, dimanche 17 octobre, pour convaincre, pour séduire un nouveau partenaire, rêvant de l'embarquer dans la Transat anglaise en solitaire, en juin 2000. Il s'est égaré en route.

Patricia Jolly

L'océan à vingt-six ans

- Paul Vatine est né au Havre (Seine-Maritime) le 20 juillet 1957.
- Il s'initie à la régata à l'âge de vingt-deux ans, en 1980, à l'occasion des Tours de France à la voile.
- Il traverse l'Atlantique pour la première fois en 1983 avec Alain Glicksman.
- A partir de cette date, il débute une carrière d'équipier à bord des plus fameux multicoques qui durera près de dix ans.
- En 1986, il devient skipper de son premier multicoque, *Nems-Luang*, avant de commencer un partenariat de six années avec la région Haute-Normandie qui construira, en 1994, le trimaran baptisé *Région-Haute-Normandie*, devenu *Corum-Watches*, puis *Chauss-Europ-Chaussland*, puis *Club-Med* et *Groupe-André*, avec lequel il participait à la Transat Jacques-Vabre.
- Son palmarès est éloquent : deux fois premier (1993 et 1995) et une fois second (1997) de la transat Le Havre-Carthagène ; deux fois deuxième de l'Europe 1 Star, la transat anglaise en solitaire (1992 et 1996) ; deuxième de la Route du rhum en 1994 et deuxième de la Course de l'Europe en 1997.

Football : la Coupe de l'UEFA sourit aux clubs français

LES TROIS CLUBS FRANÇAIS engagés jeudi 21 octobre dans le deuxième tour de la Coupe de l'UEFA ont bien négocié leur match aller. Le FC Nantes, qui restait sur quatre défaites de rang dans le championnat de France, a même assuré sa qualification dès la première manche en s'imposant largement (3-0) sur le terrain de l'Inter Bratislava (Slovaquie) grâce à des buts d'Antoine Sibierski (26^e sur penalty), Frédéric Da Rocha (35^e) et Eric Carrière (86^e). « Nous avons fait preuve de réalisme », s'est réjoui l'entraîneur nantais, Raynald Denoueix.

L'AS Monaco, privée de trois de ses vedettes, blessées (Fabien Barthez, Marcelo Gallardo et Marco Simone), a obtenu un résultat nul (1-1) à Lodz (Pologne) face au Widzew. Menés au score dès la 5^e minute à la suite d'un penalty transformé par Wichniarek, l'équipe de la Principauté a égalisé par Ludovic Giuly (39^e), préservant ainsi toutes ses chances de qualification. Enfin, l'Olympique lyonnais s'est imposé par 1-0 devant le Celtic Glasgow, avec un but de Serge Blanc (63^e).

DÉPÊCHE

■ TENNIS : l'Australien Patrick Rafter (13^e mondial), insuffisamment remis d'une blessure à l'épaule droite contractée durant l'US Open, a déclaré forfait pour la 14^e édition de l'Open de tennis de Paris (1^{er}-7 novembre). Si cette blessure se prolongeait, elle pourrait conduire le joueur à déclarer forfait pour la finale de la Coupe Davis, qui doit opposer la France à l'Australie, à Nice, du 3 au 5 décembre.



VIOLENCE, INDIFFÉRENCE. EN PARLER C'EST AGIR.

22 ET 23 OCTOBRE - JOURNÉES CONTRE LES VIOLENCES

Un incident retarde le démantèlement de Superphénix

Le déchargement du combustible du réacteur à neutrons rapides de Creys-Malville (Isère) est repoussé en raison d'une défaillance du système d'extraction. La « déconstruction » des installations demandera plusieurs dizaines d'années

Première étape de son démantèlement, l'extraction du combustible du surgénérateur de Creys-Malville a été différée à la suite d'un incident technique sur un treuil. L'autorité de sûreté nucléaire indique que, compte tenu

des délais de remise en état de l'installation et des précautions prises pour le passage à l'an 2000, le début du déchargement pourrait n'intervenir qu'au mois de janvier prochain. Cette opération est destinée à transférer les

cartouches de combustible contenant, au total, environ 5 tonnes de plutonium 239, vers une piscine placée sous « surveillance renforcée », avant leur retraitement à la Hague. La vidange puis la neutralisation de près de

5 000 tonnes de sodium liquide contenues dans les circuits de refroidissement seront, ensuite, l'étape la plus longue et la plus délicate d'un chantier qui durera plusieurs dizaines d'années.

CREYS-MALVILLE (Isère)
de notre envoyé spécial

Jusque dans la tombe, Superphénix continue d'accumuler les problèmes. EDF avait prévu de commencer, fin octobre, le déchargement du réacteur à neutrons rapides de Creys-Malville (Isère), première étape de son démantèlement. Mais les opérations ont dû être ajournées, à la suite d'un incident affectant le dispositif d'extraction des cartouches de combustible. La chaîne de l'un des deux treuils servant à ôter les assemblages (blocs de « crayons » contenant les pastilles de combustible) de la cuve du réacteur s'est « complètement dévidée » et le guide-chaîne a été « endommagé », indique la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN).

L'incident, constaté le 21 septembre au cours d'essais préliminaires, a été classé au niveau zéro sur l'échelle internationale des événements nucléaires. L'autorité de sûreté a décidé néanmoins d'attendre la remise en état du système de transfert avant de donner son feu vert au déchargement. Celui-ci pourrait donc débuter, au mieux, fin novembre ou début décembre. Mais, afin d'éviter tout risque de bogue lors du passage à l'an 2000, le début des opérations devrait, laisse entendre la DSIN, être repoussé au mois de janvier. De quoi rendre plus pesant encore

La moitié du coût de construction

Les dépenses liées à l'arrêt et au démantèlement de Superphénix sont estimées, au total, à 16,5 milliards de francs (2,52 milliards d'euros), soit près de la moitié du coût de la centrale. Sur cette somme, 5,8 milliards de francs sont prévus pour les travaux de déconstruction, 3,7 milliards pour les opérations de post-exploitation, 2,7 pour le retraitement des deux cœurs (un cœur de remplacement, déjà fabriqué, est stocké « sur étagère », pour partie sur le site et pour partie à Cadarache). Les 4,1 milliards restants sont destinés au remboursement des emprunts. EDF supportera seule le coût du démantèlement, à la suite d'un accord intervenu avec ses anciens associés (l'italien Enel et le consortium SBK regroupant l'allemand RWE, le néerlandais SEP et le belge Electrabel). Ceux-ci continuent en revanche à participer au remboursement des emprunts.

le silence de mort dans lequel semble aujourd'hui figé Superphénix.

« Surgénération : merci Voynet ! » L'épithète est tracée en lettres blanches sur une tuyauterie de la salle des machines. Elle dit assez que les quelque six cents salariés encore présents sur le site – l'effectif a été divisé par deux depuis 1997 – ne se sont pas reconvertis de gaieté de cœur en agents de démolition. L'idée de participer à une première technologique leur semble un faible réconfort. Le démantèlement du réacteur de Creys-Malville en est pourtant une, à sa manière : si plusieurs petits surgénérateurs expérimentaux ont déjà été en partie démantelés – Rapsodie (40 mégawatts) en France, KNK-2 (18 mégawatts) en Allemagne et PFR (270 mégawatts) en Écosse –, jamais encore on ne s'est attaqué à une installation de taille industrielle (la puissance de Superphénix est de 1 240 mégawatts).

« SURVEILLANCE RENFORCÉE »

Le décret de mise à l'arrêt définitif de la centrale, signé le 30 décembre 1998, prévoit, dans un premier temps, le déchargement des 650 assemblages formant le cœur du réacteur : 364 de combustible fissile (mélange d'uranium et de plutonium) et 233 d'uranium fertile, auxquels s'ajoutent deux jeux de barres de commande en carbure de bore (absorbant les neutrons, ce qui permet de contrôler la réaction nucléaire). Ce déchargement devrait durer dix-huit mois. L'intervention, presque routinière dans les réacteurs à eau pressurisée dont le combustible est renouvelé par tiers ou par quart tous les ans, est ici plus délicate, en raison du liquide de refroidissement dans lequel baigne le cœur : du sodium fondu, qui s'enflamme spontanément au contact de l'air et détone à celui de l'eau. Toutes les opérations doivent donc s'effectuer sous gaz neutre et les éléments doivent être lavés, avec soin, de toute trace de sodium.

La technique utilisée a été validée sur le petit frère de Superphénix, le réacteur expérimental Phénix de Marcoule (Gard), explique Christian Montané, directeur délégué du site. Une machine de transfert va d'abord extraire un à un chaque assemblage du cœur, et le placer dans un étui situé au pied d'un tourniquet (à l'intérieur duquel la chaîne s'est décrochée de son treuil), qui l'acheminera dans un poste de transfert du combustible sous argon. L'assemblage passera ensuite dans une cellule remplie d'azote, où il sera débar-

raissé de son sodium par égouttage, puis par humidification sous atmosphère de gaz carbonique. Enfin, les assemblages propres seront placés dans une navette qui les conduira, sous eau, dans une piscine jouxtant la centrale.

Dans ce bassin, conçu pour recevoir l'équivalent de deux cœurs, les assemblages feront l'objet de « mesures de surveillance renforcées », indique la direction du site. Ils recèlent en effet environ 5 tonnes de plutonium 239, dont quelques kilos suffiraient, entre des mains mal intentionnées, à confectionner une arme nucléaire. Après avoir séjourné « plusieurs années » dans cette piscine – la durée n'est pas encore fixée –, le combustible usé sera expédié aux usines de la Cogema à la Hague (Manche), pour y être retraité. La difficulté viendra alors d'une teneur en plutonium cinq à six fois plus élevée que celle du combustible des centrales classiques. Même si EDF assure que « l'expérience acquise sur le retraitement des éléments combustibles de Phé-

nix montre que les procédés sont validés », il faudra adapter les techniques de retraitement.

En attendant, le risque majeur – incendie ou explosion – est associé aux 4 850 tonnes de sodium contenues dans les circuits primaire et secondaire de refroidissement. Le décret de mise à l'arrêt définitif prévoit seulement la vidange des installations, par une technique de pompage sous gaz inerte testée lors du remplissage du réacteur, en 1994. Le circuit secondaire a déjà été purgé, cette année, de ses 1 550 tonnes de sodium (non radioactif), refroidi à l'état de métal solide et stocké dans des réservoirs spéciaux.

RETOUR À L'HERBE

La vidange des 3 300 tonnes de sodium du circuit primaire (légalement radioactif) est prévue à partir de 2001, pour une durée de dix-huit mois. L'opération la plus difficile sera, ultérieurement, la neutralisation de cette gigantesque masse de sodium et sa transformation en soude en faisant réagir le

métal progressivement avec de très petites quantités d'eau.

Pour l'heure, le personnel s'emploie à préparer le démontage des installations non nucléaires : les deux groupes turboalternateurs ont été isolés, les câbles électriques débranchés, les tuyauteries sectionnées. Le premier niveau de démantèlement devrait ainsi être atteint en 2005. Le suivant, où seul restera en place le bâtiment réacteur, est programmé pour 2008 ou 2010.

Quant au retour à l'herbe du site, il demandera plusieurs décennies. La position de principe d'EDF est d'attendre une cinquantaine d'années avant de raser la partie centrale d'un réacteur, pour laisser décroître la radioactivité de sa cuve et de ses structures métalliques, chargées en cobalt 60 et très irradiantes. Fera-t-elle une exception en décidant d'écourter ce délai afin d'effacer, au plus vite, jusqu'au souvenir de Superphénix et de ses mille et un incidents ?

Pierre Le Hir

Opération de sauvetage américaine pour un satellite brésilien

LES BRÉSILIENS viennent de demander à la NASA de les aider à récupérer un satellite de leur construction, avec lequel ils ont perdu le contact peu après son lancement, le 14 octobre, par une fusée chinoise. Le directeur de l'Institut national de recherches spatiales, Marcio Barbosa, a demandé à l'agence spatiale américaine de photographier l'engin pour tenter d'identifier le problème dont il est victime et mettre au point une stratégie de récupération. Les experts brésiliens craignent en effet que leur satellite, d'une valeur de 4,6 millions de dollars (4,25 millions d'euros), ne soit victime d'un problème de panneaux solaires.

DÉPÊCHE

■ **APESANTEUR** : l'Agence spatiale européenne (ESA) s'apprête à lancer une campagne de vols en apesanteur à bord d'un Airbus spécialement aménagé et basé à Bordeaux-Mérignac. Cette campagne, axée en particulier sur le système respiratoire et la fabrication de matériaux nouveaux, s'étalera sur une semaine, du 25 au 29 octobre.



EDF Corporate - Photo: Pix - Jacques Capson

Les petites entreprises ignorent le bogue de l'an 2000

« LE PLUS INQUIÉTANT, ce sont les petites entreprises qui se disent prêtes sans avoir entrepris de démarche... », constate Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat qui commentait, mercredi 20 octobre, les résultats du quatrième baromètre de l'IFOP sur « la préparation au passage à l'an 2000 des systèmes électroniques des PME-PMI ».

Si la prise de conscience des firmes employant de 50 à 199 salariés est satisfaisante, celle des plus petites (0 à 10 salariés) reste préoccupante. Près des deux tiers (64 %) d'entre elles n'ont pas engagé de démarches et déclarent ne pas avoir l'intention de le faire. Seulement 6 % des sociétés de 50 à 199 salariés sont dans ce cas. Cela n'empêche pas 69 % des entreprises sans salariés et 73 % de celles qui emploient de 1 à 9 personnes de se déclarer « prêtes ». On peut en déduire logiquement qu'un grand nombre de chefs d'entreprise ne croient pas au bogue ou, du moins, qu'ils estiment ne pas faire partie de ses victimes potentielles.

Cette attitude « inquiète les sociétés plus importantes », souligne Marylise Lebranchu, faisant référence aux risques de blocage par « effet domino ». Pourtant, le secrétariat d'Etat n'a pas ménagé ses efforts pour diffuser l'information sur les pannes de matériel électronique engendrées par le bogue. On trouve ainsi 32 matériels sensibles aux problèmes de date dans le secteur des hôtels, bars et restaurants, 65 chez les photographes, 63 chez les garagistes et seulement 4 dans les boulangeries-pâtisseries. Le secrétariat d'Etat va maintenant faire porter ses efforts sur les dispositifs de sécurité, concernant l'incendie notamment, des lieux accueillant du public.

Si la musique s'arrête à minuit dans les discothèques, « on pourra toujours chanter », note Marylise Lebranchu. En revanche, si un feu se déclare, mieux vaudrait que les systèmes de détection fonctionnent.

Michel Alberganti



Danone réaffirme son engagement pour la santé en remettant le 2^e Prix Danone International de Nutrition.

Parce qu'encourager aujourd'hui la recherche en nutrition permettra demain à notre alimentation de mieux contribuer à notre santé, Danone a remis cette année le Prix Danone International de Nutrition - au Pr. Leif Hallberg (Université de Göteborg, Suède).

Doté de 800 000 F, ce Prix, auquel la Fondation pour la Recherche Médicale apporte son soutien scientifique, est remis tous les 2 ans à un chercheur ou une équipe de chercheurs dont les travaux en nutrition humaine ont contribué de façon majeure à la santé publique.

Par ses remarquables travaux de recherche dans le domaine de l'hématologie et du métabolisme du fer, le Pr. Leif Hallberg a largement fait progresser les connaissances en nutrition humaine. Conseiller auprès de nombreux organismes tel que l'OMS et la FAO, il a notamment participé à la définition des recommandations

nutritionnelles en fer au niveau mondial.

Depuis sa création, il y a 80 ans, Danone a toujours placé la santé au cœur de ses préoccupations. Dès le début de notre siècle, les yogourts Danone étaient prescrits par les médecins aux enfants

souffrant d'affections intestinales. Depuis, cette volonté s'est illustrée au-delà des produits par la mise en œuvre d'importantes actions institutionnelles telles que la création, depuis 1991, de 15 Instituts Danone dans le monde et, en 1997, celle du Prix Danone International de Nutrition. (www.danone-nutrition-prix.com).

Conscient des enjeux de santé publique du XXI^e siècle, Danone entend contribuer activement à l'espérance de santé de chacun.



FONDATION POUR LA RECHERCHE MÉDICALE



DANONE

Chaque jour, Danone entreprend pour la santé.

Très nuageux avec des averses

SAMEDI. Une vaste dépression est située près de l'Irlande et dirige un flux de sud-ouest rapide du proche Atlantique à la France. Une perturbation active s'éloigne vers l'Europe centrale. Le ciel de traîne qui a donné beaucoup de pluie vendredi sur notre pays s'atténue, avec encore quelques averses.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les nuages resteront nombreux, avec des averses. Le vent de sud-ouest soufflera à 90 km/h en rafales près des côtes. Les températures avoisineront 15 à 17 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Les belles éclaircies du matin laisseront place à un ciel très nuageux l'après-midi, avec des averses. Il fera 15 à 17 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le ciel sera couvert le matin de l'Alsace à la Franche-Comté, avec des pluies faibles. Ailleurs, le soleil fera de belles apparitions le matin,

puis les nuages deviendront nombreux en toutes régions l'après-midi, avec des averses. Le thermomètre marquera 15 à 17 degrés au meilleur moment de la journée.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les nuages resteront nombreux toute la journée, avec des averses. Les éclaircies seront plus belles sur le sud de Midi-Pyrénées. Le vent de sud-ouest soufflera à 80 km/h en rafales près des côtes. Il fera 17 à 21 degrés l'après-midi.

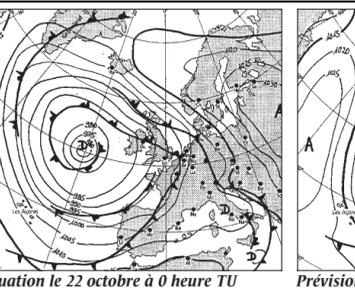
Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur la vallée du Rhône, les nuages et les éclaircies alternent. Ailleurs, le ciel sera le plus souvent très nuageux, avec des averses. Il fera 14 à 18 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - De la Côte d'Azur à la Corse, les nuages seront nombreux, avec des averses. Ailleurs, les nuages et les éclaircies alternent. Le thermomètre marquera 19 à 22 degrés l'après-midi.



Table with 3 columns: City, Temperature (min/max), and Weather conditions. Includes cities like Paris, Lyon, Marseille, etc.

Table with 3 columns: City, Temperature (min/max), and Weather conditions. Includes cities like Rome, Athens, Tokyo, etc.



LE CARNET DU VOYAGEUR

FRANCE. Alp'Azur hôtels (dix établissements dont cinq dans les Alpes) a repris l'ex-compagnie Savoie Airlines. Rebaptisée Alp'Azur Airlines, elle proposera, du 18 décembre au 20 avril 2000, deux vols quotidiens (trois du vendredi au dimanche) entre Genève et Courchevel 1850. Assurée par un Turbo Jet de 19 places, la liaison prendra trente minutes. Il en coûtera 1 400 F (213 €) l'aller-retour et 850 F (130 €) l'aller simple, taxes incluses. Renseignements au 04-79-00-87-02.

ALLEMAGNE. Lufthansa et Air Dolomiti viennent de signer un contrat de partenariat par lequel la compagnie allemande prend une participation de 26 % dans la principale compagnie régionale privée italienne. Les deux transporteurs assurent 137 vols hebdomadaires en partage de code entre Milan, Gênes, Venise, Vérone, Trieste, Ancone, Pise et Cagliari, et les plaques tourmantes de Lufthansa à Munich et Francfort.

Le termite humivore, champion de la dégradation organique

A FORCE D'ALIMENTER leur passion pour la cellulose, les termites ont fini par devenir des hors-la-loi. Pour les trois seules espèces sévissant sur le territoire français, l'impunité fut pourtant longue : *Reticulitermes lucifugus* et *Reticulitermes santoniensis* y furent repérés dès le XV^e siècle, accompagnées peu

après, sur le pourtour méditerranéen, de *Kaloterms flavicollis* ou termite à cou jaune. Protégés par leur taille (à peine 3 millimètres de long) et par leur aversion pour la lumière (qui leur a valu le nom, erroné, de « fourmis blanches »), les petits xylophages surent tromper l'ennemi. Ni trou ni sciure, ils laissent aux planchers, poutres et lambris un aspect impeccable jusqu'à l'effondrement. Mais les forces de l'ordre finirent par réagir. Et la loi, depuis le 8 juin 1999, est venue en renfort, qui définit les conditions dans lesquelles « la prévention et la lutte contre les termites sont organisées par les pouvoirs publics en vue de protéger les bâtiments ».

Prolifiques, invisibles et dévo-

reurs, les termites ont donc mauvaise presse. Un demi-siècle après la mort de l'écrivain belge Maurice Maeterlinck (1862-1949), qui leur consacra un ouvrage tout entier, on en oublierait presque qu'ils figurent parmi les plus étonnants des insectes sociaux.

Leur ancienneté, à elle seule, devrait forcer le respect. Il y a quelques années, en Picardie, des vestiges de *Mastotermitidae*, une famille de termites aujourd'hui exclusivement cantonnée aux régions les plus chaudes de l'Australie, ont été retrouvés dans un site d'ambre fossilisé vieux de 54 millions d'années... Pour certains entomologistes, les premiers termites seraient même apparus il y a plus de 200 millions d'années. Près de deux mille espèces distinctes en sont issues, qui peuplent surtout les forêts tropicales et équatoriales.

Leurs colonies, aux règles très évoluées, comprennent parfois plusieurs millions d'individus. Chacune est organisée en une société bisexuée. Dominée par une reine et un roi (chez les abeilles, la reine est seule), elle inclut une caste militaire distincte des autres (chez les fourmis, les soldats ne sont que de très grandes ou-

vrères). Dotés de mandibules hypertrophiées, ces guerriers défendent essentiellement les civils par des moyens mécaniques. Ils peuvent aussi, à l'occasion, user de sécrétions toxiques ou paralysantes, qu'ils projettent contre l'ennemi à l'aide d'une volumineuse glande frontale.

Comme le couple royal, comme les jeunes, ces soldats hautement spécialisés sont nourris par les ouvriers. Car l'alimentation, on y revient, n'est pas une mince affaire chez les termites. Pour les rava-

geurs qui menacent nos platanes et nos meubles anciens (mais qui, rendons-leur justice, participent utilement à l'équilibre de l'écosystème forestier en éliminant les arbres morts), la digestion des fibres ligneuses est une astreinte. Seuls les ouvriers s'y attellent, qui broient le bois, l'absorbent et le conduisent jusqu'à leur panse rectale. Là, une myriade de protozoaires le transforment en une sorte de bouillon de culture. N'en déplaise aux fines bouches - et aux fines gueules -, c'est cette

substance nutritive, émise en gouttelettes par l'anus des ouvriers, qui servira à alimenter le reste de la colonie, ouvriers compris.

Voilà pour les espèces xylophages, dont l'intestin, relativement simple, ne passionne guère les physico-chimistes. Il en va bien autrement des termites « supérieurs » ! Ainsi que le révèlent plusieurs travaux récents, ces espèces souterraines humivores des forêts tropicales, qui se nourrissent des particules organiques en décomposition, sont en effet dotées d'un intestin extrêmement sophistiqué. Un bioréacteur minuscule aux rouages encore mal compris, mais dont l'efficacité est telle qu'il pourrait inspirer de nouvelles stratégies de dépollution biologique.

Quels sont les microorganismes spécialisés dans cette dégradation ? La forme unique de symbiose que les *Macrotermitinae* développent avec certains champignons leur donne-t-elle accès à des enzymes dépolymérisant la matière cellulosique ? Comment se débrouillent les autres espèces ? Sur tous ces points, rien n'est encore tranché. Mais on sait déjà que le tractus intestinal de

ces espèces humivores est exceptionnellement long, et qu'il comporte plusieurs compartiments. Précédée du gésier, de l'intestin moyen et d'un segment « mixte », la partie postérieure, de loin la plus intrigante, est elle-même divisée en cinq renflements successifs. Une structure morcelée qui ne doit rien au hasard, puisque dans chacun de ces segments règnent une microflore et des conditions d'acidité bien particulières...

Dans ce tube digestif encore à sonder, les chercheurs tentent maintenant de repérer les multiples et microscopiques occupants. Leur exploration les mènera-t-elle jusqu'aux bactéries « méthanogénétiques », dont l'activité participe naturellement à l'effet de serre ? Selon une étude publiée il y a quelques années dans le *Courrier de l'environnement* de l'INRA, les flatulences émises par les termites tropicaux seraient en tout cas responsables de l'émission de plus de 27 millions de tonnes de méthane par an. Le tiers, environ, de la quantité de méthane produite par l'ensemble du monde animal.

Catherine Vincent

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99251. Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

HORIZONTALEMENT
I. On compte sur lui pour assurer la suite. - II. Il n'a d'intérêt que pour le collectionneur. Lieu de rencontre. - III. Manteau d'hiver. Eparpillée. - IV. Perte de poids non souhaitée. Belle parmi les belles. - V. Doublié en famille. Lettres de détente. Donne s'il est pressé. - VI. Comte de Paris puis roi de France. Efficace ou non, il ne fera pas de mal. - VII. Pleine au large. Fournisseur de drogue. Club de foot. - VIII. Ne peut rester en place. En mer, sur le bateau ou dans les filets. -

PHILATÉLIE

L'édition 2000 d'Yvert et Tellier
LE 5 F EMPIRE à 6 500 F, en baisse de 1 500 F ; le 75 c Jacques Cartier passant de 450 F à 475 F ; le carnet des personnages célèbres de 1985 à 270 F (- 30 F, pour une valeur faciale de 14,10 F)... Ces prix reflètent la tendance générale de l'édition 2000 du catalogue de cotation Yvert et Tellier des timbres de France. Les classiques enregistrent, en effet, des baisses sensibles par rapport à l'édition précédente, dès la première série (le 15 c vert *Cérès* rétrogradant, par exemple, de 8 000 F à 6 000 F), même si les émissions de 1871-1875 bénéficient de quelques hausses, en obli-téré tel le n° 60. Les semi-modernes sont en légère progression (types *Mouchon*, *Merson*), dont témoigne la hausse des prix des années complètes : 1938 à 1941, 1944 à 1948, etc. L'année 1960 (- 60 F) marque un retour à la baisse des modernes, qui se fait sentir jusque dans les années 80. Ainsi, le *Pierre Cot* passe de 20 F à 15 F. Dans les spécialités, les premiers timbres de distributeurs de Montgeon (1969) vont jusqu'à doubler leur cote. Les blocs perdent 5 F (*Arphila*), 10 F (*Philexfrance 82*) ou gagnent 10 F ou 15 F (*Salon du timbre*). Dans les « poste aérienne », *Concorde* (1969) perd 1 F, *Costes et Le Brix*, 5 F. Outre cette tendance vers plus de réalisme des cotes, le changement le plus visible intervenu dans l'édition de ce catalogue réside dans la réduction de la pagination du volume - 390 pages, au lieu de 424 -, conséquence du choix d'illustrations et de caractères typographiques plus petits.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99251. Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

HORIZONTALEMENT
IX. A l'affiche au théâtre et à l'écran. Pas très malin. - X. Couleur. En tube et souvent en couleur. Support.

PHILATÉLIE

L'édition 2000 d'Yvert et Tellier
LE 5 F EMPIRE à 6 500 F, en baisse de 1 500 F ; le 75 c Jacques Cartier passant de 450 F à 475 F ; le carnet des personnages célèbres de 1985 à 270 F (- 30 F, pour une valeur faciale de 14,10 F)... Ces prix reflètent la tendance générale de l'édition 2000 du catalogue de cotation Yvert et Tellier des timbres de France. Les classiques enregistrent, en effet, des baisses sensibles par rapport à l'édition précédente, dès la première série (le 15 c vert *Cérès* rétrogradant, par exemple, de 8 000 F à 6 000 F), même si les émissions de 1871-1875 bénéficient de quelques hausses, en obli-téré tel le n° 60. Les semi-modernes sont en légère progression (types *Mouchon*, *Merson*), dont témoigne la hausse des prix des années complètes : 1938 à 1941, 1944 à 1948, etc. L'année 1960 (- 60 F) marque un retour à la baisse des modernes, qui se fait sentir jusque dans les années 80. Ainsi, le *Pierre Cot* passe de 20 F à 15 F. Dans les spécialités, les premiers timbres de distributeurs de Montgeon (1969) vont jusqu'à doubler leur cote. Les blocs perdent 5 F (*Arphila*), 10 F (*Philexfrance 82*) ou gagnent 10 F ou 15 F (*Salon du timbre*). Dans les « poste aérienne », *Concorde* (1969) perd 1 F, *Costes et Le Brix*, 5 F. Outre cette tendance vers plus de réalisme des cotes, le changement le plus visible intervenu dans l'édition de ce catalogue réside dans la réduction de la pagination du volume - 390 pages, au lieu de 424 -, conséquence du choix d'illustrations et de caractères typographiques plus petits.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99251. Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

HORIZONTALEMENT
IX. A l'affiche au théâtre et à l'écran. Pas très malin. - X. Couleur. En tube et souvent en couleur. Support.

PHILATÉLIE

L'édition 2000 d'Yvert et Tellier
LE 5 F EMPIRE à 6 500 F, en baisse de 1 500 F ; le 75 c Jacques Cartier passant de 450 F à 475 F ; le carnet des personnages célèbres de 1985 à 270 F (- 30 F, pour une valeur faciale de 14,10 F)... Ces prix reflètent la tendance générale de l'édition 2000 du catalogue de cotation Yvert et Tellier des timbres de France. Les classiques enregistrent, en effet, des baisses sensibles par rapport à l'édition précédente, dès la première série (le 15 c vert *Cérès* rétrogradant, par exemple, de 8 000 F à 6 000 F), même si les émissions de 1871-1875 bénéficient de quelques hausses, en obli-téré tel le n° 60. Les semi-modernes sont en légère progression (types *Mouchon*, *Merson*), dont témoigne la hausse des prix des années complètes : 1938 à 1941, 1944 à 1948, etc. L'année 1960 (- 60 F) marque un retour à la baisse des modernes, qui se fait sentir jusque dans les années 80. Ainsi, le *Pierre Cot* passe de 20 F à 15 F. Dans les spécialités, les premiers timbres de distributeurs de Montgeon (1969) vont jusqu'à doubler leur cote. Les blocs perdent 5 F (*Arphila*), 10 F (*Philexfrance 82*) ou gagnent 10 F ou 15 F (*Salon du timbre*). Dans les « poste aérienne », *Concorde* (1969) perd 1 F, *Costes et Le Brix*, 5 F. Outre cette tendance vers plus de réalisme des cotes, le changement le plus visible intervenu dans l'édition de ce catalogue réside dans la réduction de la pagination du volume - 390 pages, au lieu de 424 -, conséquence du choix d'illustrations et de caractères typographiques plus petits.

LE MONDE TELEVISION avec Le Monde DATÉ DIM./LUN.

CULTURE

LE MONDE / SAMEDI 23 OCTOBRE 1999

KOSOVO Alors que des hommes de la KFOR protègent les grands édifices orthodoxes, de nombreux bâtiments serbes, parfois historiques, sont rasés ou gravement endom-

magés à Prizren, à Vucitrn, à Pec ou dans la capitale, Pristina. ● **CES DESTRUCTIONS**, guidées par un esprit de vengeance, répondent à d'autres, celles commises par les

forces serbes pendant des années et qui ont culminé pendant les trois mois de guerre, contre les symboles de la culture albanaise, et en premier lieu les mosquées. ● **DIREC-**

TEUR de l'Institut du patrimoine de Pristina, Fejaz Drançolli a expliqué au *Monde* les difficultés d'inventorier les dommages subis, les archives de l'Institut ayant été transférées en

Serbie. ● **PRISTINA**, relativement épargnée par la guerre, est un échec architectural, alignant les immeubles médiocres construits ces trente dernières années.

Les destructions menacent toujours la pérennité du patrimoine kosovar

Si la KFOR protège par les armes les grands monastères orthodoxes, de nombreux édifices serbes, publics et privés, continuent d'être rasés ou endommagés par des Kosovars, qui croient se venger ainsi de plusieurs années d'attaques contre les symboles de la culture albanaise

Régions de PRIZREN, PRISTINA et PEC (Kosovo)
de notre envoyé spécial

Une épaisse colonne de fumée s'élève au-dessus de Prizren, deuxième ville du Kosovo. Elle s'échappe d'une vieille maison accrochée à flanc de colline au-dessus de la Bistrica, la rivière qui traverse la cité. La charpente, rongée par le feu, achève de s'écrouler. Les pompiers sont peu nombreux et à court d'eau. L'événement n'étonne personne : « Il y a un incendie par jour », note un voisin. A parcourir ces ruelles pentues, bordées de maisons en pisé, on s'aperçoit que nombre d'entre elles ont subi un incendie récent. Si l'on gagne le couvent orthodoxe du Saint-Sauveur, niché sur les hauteurs, le spectacle est encore plus frappant : tout le quartier situé en contrebas est ponctué de vestiges calcinés.

D'une grosse maison jaune classée monument historique, au bord de la rivière, il ne reste que des pans de murs noircis. « C'est un accident, explique notre guide kosovar, on a mis le feu au domicile d'un policier serbe, juste de l'autre côté de la rue, et des étincelles ont provoqué l'incendie de la maison jaune. » Les édifices qui brûlent aujourd'hui à Prizren sont des maisons serbes, désertées par leurs occupants. Notre-Dame de Ljeviska, construite au XIV^e siècle sur l'autre rive, est fermée, protégée par un lacs de grillages et de barbelés. Sur son portail, une affiche signale en albanais que « ce monument appartient à la culture albanaise ». En revanche, le logement du gardien, adjacent, est parti en fumée.

Dans l'église Saint-Georges, intacte mais surveillée par un contingent allemand de la KFOR, un jeune pope barbu propose une brochure illustrée qui détaille, en serbe et en anglais, les attentats subis par cet édifice orthodoxe depuis le départ des troupes de Milosevic. « Plus de cinquante chapelles, églises et monastères serbes orthodoxes ont été rasés ou gravement endommagés », peut-on lire dans *Crucified Kosovo*. Il est vrai que le long de la route entre Stimlje et Prizren, à Dulje et à Suva Reka notamment, mais aussi à Dacovica, on peut voir des édifices orthodoxes dynamités – des constructions récentes dans l'ensemble. Les monastères historiques de Gračanica, près de Pristi-



Le village de Dacovica avant la guerre et après sa destruction par les forces serbes.

na, de Decani ou le patriarcat de Pec sont en revanche intacts, et sous la sauvegarde des troupes de la KFOR. « Ces destructions sont explicables mais injustifiées », indique Ymer Jaka, vieux militant des droits de l'homme, professeur de français à l'université de Pristina.

MAISON PAR MAISON

Explicables parce que le patrimoine albanaise a d'abord été la cible des Serbes pendant les trois mois de guerre. Et qu'il a payé un tribut beaucoup plus lourd que son homologue serbe. On estime à 130 le nombre des mosquées, grandes ou petites, détruites sur le territoire du Kosovo. Si la toute récente cathédrale de la Sainte-Trinité à Dacovica a été soufflée par une explosion, la mosquée Hadum, construite dans la même ville en 1550, a brûlé avec le contenu de sa bibliothèque de 1 500 manuscrits anciens. Le centre historique de cette cité est réduit en cendres. Les milices serbes se sont acharnées à la détruire systématiquement, maison par maison. « Le massacre a commencé la première nuit des bombardements de l'OTAN », se souvient le responsable de la Fondation Sheikemin, dont l'adjoint a été fusillé.

Même spectacle à Vucitrn, entre Pristina et Mitrovica. Du vieux centre, il ne reste que les bains turcs ; la mosquée a disparu. A Pec, à l'ouest du Kosovo, le vieux bazar est un monceau de ruines que les bulldozers sont en train de

déblayer. La mosquée ottomane, édifée en 1458, a brûlé ; celle de Teftar Dar (« l'archiviste »), de la même époque, est réduite à quatre murs calcinés ; le quartier des bains, mosquée en tête, est ravagé, et le hammam lui-même (également de la fin du XV^e siècle) en partie détruit ; seul le cimetière musulman, ombragé par un saule

Pristina ou Prishtinë, Pec ou Pejë ?

Comment orthographier les noms géographiques du Kosovo ? Faut-il choisir la graphie serbe ou l'albanaise ? Ecrire Pristina ou Prishtinë, Pec ou Pejë, Stimlje ou Shtime ? La différence est parfois mince ; ce n'est pas toujours le cas : la ville d'Uroševac des cartes serbes devient Ferizaj sur les documents albanaise, et le célèbre champ de bataille de Kosovo-Polje, où les troupes slaves du prince Lazare affrontèrent, en 1389, l'armée turque du sultan Mourat I^{er}, est Fushë-Kosove pour les Albanais.

Ce choix n'est, bien sûr, pas innocent : sur les poteaux indicateurs hier bilingues, il ne subsiste pratiquement plus que l'appellation albanaise. Difficulté supplémentaire : si l'albanais s'écrit en caractères latins, le serbe utilise le cyrillique, dont la transcription latine n'est pas toujours totalement fixée.

pleureur, est miraculeusement intact ; du petit palais ottoman de Haxhi Zeka, classé monument historique, avec sa plaque en français qui rappelle son histoire, il ne reste que les façades.

Le siège de la Ligue de Prizren a été rasé au sol. Cette ligue, créée en 1878, est la première manifestation d'une identité albanaise au Kosovo ; ses archives se sont volatilisées. A la place de l'édifice, un grand panneau reprend en dessin la silhouette de l'ancien bâtiment et indique que la maison sera reconstruite à l'identique. Des cohortes de jeunes Kosovars se bousculent pour se faire photographier en groupe devant l'affiche.

Alain Le Roy, qui administre la région de Pec au nom de la MINUK – Mission des Nations unies pour l'administration du Kosovo, dirigée par Bernard Kouchner –, note que cette zone est détruite de 60 % à 70 %. « C'est la partie la plus éprouvée du Kosovo », constate-t-il. Les Serbes sont partis en laissant des ruines derrière eux. Aujourd'hui, c'est au tour du patrimoine serbe, particulièrement riche, d'être menacé. Sans doute la présence des soldats de la KFOR est-elle une sauvegarde. Pour combien de temps ? Mark Richmond, chargé de l'éducation et de la culture au sein de la MINUK, se pose la même question, mais, débordé par d'autres priorités – la remise en ordre du tissu scolaire –, il n'a guère le temps de s'occuper des vieilles pierres et ne dispose d'au-

cun moyen d'intervention. Quelques ONG, comme Patrimoine sans frontières, explorent sur le terrain les possibilités d'action. L'énormité de la tâche paraît insurmontable. Sabit Gashi, ministre de la culture du gouvernement provisoire d'Hashim Thaçi (UCK), ne paraît pas moins débordé. Ce jeune ingénieur, au visage ascétique dévoré par des lunettes à l'épaisse monture, reçoit dans une pièce au dénuement complet. Sur son bureau vide, il n'y a pas même de téléphone. « On est en train d'établir une liste du patrimoine détruit », annonce-t-il, avant de préciser aussitôt, comme pour s'excuser, qu'il n'est pas « un culturel mais un politique ».

UNE QUESTION POLITIQUE

Mais le patrimoine, et surtout dans cette région balkanique, n'est-il pas de toute évidence une question politique ? C'est l'avis de Masar Rizvanolli, professeur d'histoire à l'université de Pristina : « Pour asseoir ses revendications sur la région, la Serbie s'appuie sur la présence d'un patrimoine orthodoxe ancien. Et pour mieux nier l'existence d'un patrimoine albanaise, tout aussi ancien, elle a été amenée à détruire ce dernier. » Masar Rizvanolli anime une association de protection des monuments historiques depuis 1991. « C'est l'époque où les Serbes ont commencé à détruire les monuments commémorant la résistance albanaise face aux fascistes pendant la dernière

guerre. A Dacovica, on a construit une église à la place. En 1996, les locaux de la Ligue de Prizren ont été affectés à des réfugiés serbes de Croatie. La même année, toujours à Prizren, on a détruit un moulin du XIV^e siècle, aujourd'hui remplacé par un médiocre bistrot. La loi d'aménagement du territoire élaborée par les Serbes avait pour but de serbiser le Kosovo. »

En revanche, Masar Rizvanolli est inquiet des destructions sauvages qui sont menées actuellement « par des éléments incontrôlés ». Il cite le cas des incendies de Prizren, provoqués « pour des raisons troubles ». Un colloque organisé par le gouvernement provisoire à Pristina, le 18 septembre, a insisté sur la protection du patrimoine kosovar, quelle qu'en soit l'origine. Ces recommandations risquent de rester lettre morte, comme l'explique Masar Rizvanolli : « Nos moyens sont limités et l'esprit de revanche est très fort. » Comme Ymer Jaka, Masar Rizvanolli peut expliquer cette attitude mais refuse de la justifier. D'autant plus que « les destructions dramatiques du printemps dernier ont été précédées par un demi-siècle d'urbanisme socialiste qui a largement contribué à détruire les centres historiques. J'espère que, par aveuglement, nos compatriotes ne vont pas poursuivre cette tâche et achever ainsi de nous couper des sources vivables de notre culture. »

E. de R.

Fejaz Drançolli, directeur de l'Institut du patrimoine de Pristina

« Les monuments inventoriés ont été visés en premier »

PRISTINA

de notre envoyé spécial

A Pristina, l'Institut du patrimoine (Instituti i monumenteve e kulture) occupe, au fond d'une cour, une des rares maisons anciennes qui aient échappé à l'urbanisme ravageur de ces trente dernières années. Cette oasis est plantée de bouleaux. L'édifice est construit en bois et en pisé, avec une sorte de loggia découverte qui forme une terrasse. L'intérieur est aménagé à l'orientale, avec boiserie, plafonds ornés et banquettes basses. Fejaz Drançolli, historien d'art natif de Pec, dirige cet institut créé en 1954 depuis vingt-cinq ans. A la veille de l'intervention de l'OTAN, il occupait 30 personnes, dont un tiers d'Albanais. Les Serbes, directeur compris, sont partis.

« La première tâche de l'équipe restée en place à l'Institut du patrimoine est de dresser un inventaire des monuments détruits au Kosovo. Quels sont les premiers résultats ?

– La guerre a détruit beaucoup de monuments historiques : des mosquées, des complexes uniques, comme les vieux marchés de Pec ou de Dacovica, des édifices symboliques, comme le siège de la Ligue de Prizren, mais aussi quantité de bâtiments traditionnels, comme les kulas.

– Comment évaluer les pertes ? – Cette estimation est rendue difficile par la disparition de nos archives. Le 9 juin 1999, quelques jours avant l'arrivée des troupes de la KFOR, toutes les archives de l'Institut ont été démantées. Cela a été fait sur ordre du ministère de la culture de Belgrade – nous avons retrouvé la lettre de mission. Ces documents sont maintenant déposés en Serbie, au musée de Krusevac. Nous avons, par l'intermédiaire de la MINUK, déposé une demande

de restitution, pour le moment sans réponse.

– Pourra-t-on reconstruire l'inventaire ?

– Nous avons un journal de reconnaissance où les villes et les villages étaient pointés et environ un millier de monuments répertoriés. Parmi eux, 426 étaient classés monuments historiques. Nous essayons de reconstituer cette liste à partir de doubles. Pour constater les dégâts, nous devons nous rendre sur place alors que nous sommes

totalement démunis de moyens matériels. Enfin, nous ne possédons aucun inventaire pour le patrimoine mobilier. Or, à Dacovica, par exemple, la bibliothèque attenante à la mosquée du XVI^e siècle a été incendiée avec ses manuscrits anciens.

– Comment expliquer ces destructions systématiques ?

– Si l'architecture du XX^e siècle au Kosovo n'a aucun caractère original, les édifices construits avant cette période sont éminemment balkaniques avec des éléments spécifiques au Kosovo. Ainsi les kulas, ces grosses maisons massives, souvent cubiques, peu percées vers l'extérieur, avec leur cour entourée de hauts murs. Il y en avait 2 000 au Kosovo. Un grand nombre d'entre elles ont été brûlées, comme celle de Rogorvë, qui datait du XVI^e siècle. Ce n'est donc pas un hasard si les Serbes se sont acharnés à détruire ce qui rappelait le passé de la culture albanaise au Kosovo. Les monuments qui figuraient sur les listes de l'Institut du patrimoine ont été visés en priorité. Ceux qui n'étaient pas encore enregistrés ont bien souvent échappé au massacre. »

Propos recueillis par Emmanuel de Roux

Promenade architecturale à Pristina

La capitale du Kosovo doit son titre – et sa rapide croissance – à sa situation géographique, au centre de la province. Pristina a été relativement épargnée par la guerre. Quelques bâtiments publics ont été détruits par les frappes de l'OTAN. Des commerces ont été brûlés par les milices serbes. Une cathédrale orthodoxe, inachevée et endommagée par une explosion en août, est gardée jour et nuit par les Britanniques de la KFOR.

Pourtant, sur le plan de l'architecture comme de l'urbanisme, la ville est un désastre. La plupart des bâtiments ont été construits depuis une trentaine d'années au prix de la destruction du tissu ancien de la cité, dont il ne subsiste qu'un quartier menacé autour de trois mosquées ottomanes et de quelques rares édifices de qualité. Les immeubles contemporains, médiocres, se suivent dans le désordre, le long de rues sans grâce. Le nouveau quartier de Dardania aligne ses façades monotones. Sur les hauteurs, plus résidentielles, des maisons individuelles assez mal venues se succèdent. La bibliothèque centrale, achevée en 1978, située à côté de l'université, est un ahurissant jeu de Lego pris dans une résille métallique.

Une version de luxe de « L'Opéra de Quat'sous », chef-d'œuvre impur de Kurt Weill

L'Ensemble Modern de Francfort sert parfaitement cette musique savante et populaire, en respectant la partition originelle

LE CENTENAIRE de la naissance de Kurt Weill (1900-1950) approche, mais se confond avec les célébrations des deux siècles et demi qui nous séparent de la mort de Johann Sebastian Bach (1685-1750). Le hasard est heureux, tant le premier cita le second, l'admira et le fit entendre dans sa musique, comme beaucoup de ses contemporains, au long de ces années 20 où le recours au néoclassicisme prôné par Igor Stravinsky est la force d'opposition principale au mouvement dodécaphonique de l'École de Vienne, menée par Arnold Schoenberg et ses deux apôtres, Alban Berg et Anton Webern. Pour autant, l'engagement politique, social et esthétique de Kurt Weill l'éloigne nettement d'une conception musicale de tour d'ivoire, pure et abstraite, et l'amène à tenter de réconcilier la pratique artistique savante avec les couches populaires. Son ouvrage lyrique le plus célèbre, *L'Opéra de Quat'sous*, d'après *L'Opéra des gueux*, de John Gay, est l'exemple de ce que Weill, avant son exil aux Etats-Unis, proposera au public, avec la collaboration non exclusive mais notoire du dramaturge Bertolt Brecht.

L'Opéra de Quat'sous est un ouvrage où cette double tendance stylistique et esthétique (savant/populaire) se fait entendre : dès l'ouverture, les figures fuguées très

néoclassiques évoquent Bach, comme le choral final ou certains des numéros de l'ouvrage ; mais les rythmes syncopés, les figures swinguantes laissent pénétrer les parfums des musiques populaires du temps. Musique « impure », au sens le plus strict, elle réussit prodigieusement à convaincre par ce talent de rassembleur d'« objets trouvés » sonores que possédait Weill, à égalité avec Alban Berg, même si leurs esthétiques et leurs propos n'avaient rien de semblable.

LES USURES DE NINA HAGEN

La partition de *L'Opéra de Quat'sous* a été écrite très classiquement, mais, ainsi qu'il advient très fréquemment dans un cadre où la pratique musicale populaire intervient, beaucoup d'éléments d'interprétation ont été transmis « de bouche à oreille », comme l'a déclaré Weill lui-même, conscient et soucieux du fait que la partition, telle qu'elle fut publiée en 1928 par les éditions Universal de Vienne, ne donnait qu'une idée partielle de ce qui devait être entendu sur scène. Aucun des chanteurs de la création n'était de formation lyrique professionnelle et les instrumentistes (saxophones, cuivres, banjo, percussions, piano) faisaient partie d'orchestres populaires de danse et de divertissement. Pour cette rai-

son, un air virtuose de la partition a été supprimé lors de la création et jamais restitué par Weill par la suite, celui-ci craignant que la présence d'une chanteuse d'opéra ne nuise à l'équilibre d'une distribution conçue pour des diseurs-chanteurs.

Cette nouvelle gravure de l'ouvrage par l'Ensemble Modern de Francfort possède de très nombreux atouts. Elle est la première à respecter l'édition musicologique récemment réalisée pour la Nouvelle édition des œuvres complètes de Kurt Weill : non seulement les passages retirés par le compositeur sont réintégrés, les éléments de « tradition orale » ont été reconstitués, mais la distribution respecte la volonté de Weill de ne pas faire appel à de « vrais » chanteurs. Le chef d'orchestre et compositeur H. K. Gruber est également diseur et chanteur de cabaret. Présent dans la version du *Silbersee*, que fait parallèlement paraître RCA (*Le Monde* du 8 octobre), cet artiste protiforme interprète génialement le rôle de Peachum. Sa femme est incarnée par l'inattendue Nina Hagen. Coup médiatique ? Peut-être, mais Miss Hagen emploie savamment les usures très audibles de sa voix, jouant avec maestria de ces sons diphoniques involontaires et des changements de tessitures. Max Raabe est un



Kurt Weill en 1928.

Mack the Knife aux inflexions vénéneuses, Sona McDonald une parfaite Polly Peachum. Winnie Böwe chante l'« air » virtuose en respectant les notes mais en s'intégrant parfaitement à la couleur générale voulue par le compositeur.

L'autre particularité de ce nouvel enregistrement est de faire appel à une narration conçue par Bertolt Brecht pour une exécution en concert : au lieu de faire entendre les dialogues parlés dans leur intégralité, Brecht a cousu des textes de liaison entre les numéraux vocaux.

Cela allège l'écoute en continu de cette splendide musique, parfaitement servie par les maîtres ès-précision et swing que sont les solistes de l'Ensemble Modern de Francfort.

Renaud Machart

★ *L'Opéra de Quat'sous*, de Kurt Weill et Bertolt Brecht, par H. K. Gruber, Nina Hagen, Max Raabe, Ensemble Modern, H. K. Gruber (direction) : 2 CD RCA red Seal 74321-661 332.

SÉLECTION DISQUES

KAROL SZYMANOWSKI

Le Roi Roger op. 46

Thomas Hampson (Roger), Elzbieta Szymka (Roxane), Philip Langridge (Edris), Ryszard Minkiewicz (le Berger), City of Birmingham Symphony Chorus, Symphony Youth Chorus & Symphony Orchestra, Simon Rattle (direction)

Une version très recommandable, chez Naxos, permettait de connaître cette extraordinaire partition d'un compositeur que Simon Rattle a toujours eu à cœur de défendre. Histoire onirique et érotique narrante le pouvoir fascinant d'un berger sur un roi et sa suite, *Le Roi Roger* (1918-1924, créé en 1926), développe une musique d'une richesse confinait parfois au rituel. Mais ces couleurs moirées, ces extases capiteuses comme des parfums d'Orient forment l'une des plus belles couleurs orchestrales de l'histoire de la musique. Et quels rôles ! Ceux-ci semblent faits sur mesure pour Thomas Hampson, douloureux et superbe, le vibrant Philip Langridge ou la vénérable Elzbieta Szymka. On souhaiterait simplement un berger plus captivant vocalement. Simon Rattle cadre à merveille une partition dont le fluo apparaît se doit d'être sans cesse contrôlé. La *Quatrième Symphonie*, une symphonie concertante avec piano, jouée par Leif Ove Andsnes, complète les quatre-vingts minutes de ce relativement court opéra. Renaud Machart

★ 2 CD EMI Classics

7243 5 6823 2 1.

HENRY COWELL

Œuvres de musique de chambre

Musicians Accord, The Colorado Quartet

et

D'Henry Cowell (1897-1965), l'on ne retient généralement que l'image du « bad boy » engagé outre-Atlantique avec George Antheil et Leo Ornstein dans un traitement décapant de la création, typique des Années folles. Connus pour des premières anecdotes telles que l'invention du cluster (tache sonore produite avec la main ou l'avant-bras sur un clavier), ou le jeu à même les cordes du piano, Cowell l'est moins pour ses prospections inédites dans un domaine où s'est illustré son élève John Cage : l'aléatoire. Le vaste (1915-1963) et utile panorama de musique de chambre que publie aujourd'hui le label américain Mode y fait référence à plusieurs reprises. De manière tant historique (*Mosaic Quartet* envisage avec succès le principe de l'œuvre

ouverte dès 1935) qu'anecdotique (*26 Simultaneous Mosaics* se confond avec l'ordinaire des permutations hasardées dans les années 60). L'anonymat guette tout de même Cowell dans d'autres entreprises, néo-baroques (les pastiches insipides d'une suite pour quintette à vents ou d'un quatuor avec flûte et harpe) ou néo-école de Vienne (le lifting moderniste de *Polyphonica*). Pourtant, certaines pages de jeunesse (*Quatuor Euphonétrique*, *Quatuor Romantique*) indiquent que Cowell était parti sur des bases comparables à celles de Webern.

Pierre Gervasoni
★ 2 CD Mode 72/73.
Distribué par Abeille-Musique.

MICHEL LEGRAND

Big Band

Surtout connu pour ses compositions et ses arrangements de musiques de film, le pianiste et chef d'orchestre Michel Legrand s'aventure parfois dans le jazz en petites formations, pas toujours convaincantes, ou en grand orchestre, ce qui lui réussit mieux. Ainsi cet enregistrement simplement intitulé *Big Band*, qui, s'il ne rejoint pas le fameux *Legrand Jazz* de 1958 (avec Miles Davis, John Coltrane, Phil Woods...), démontre le talent de Legrand à écrire des mélodies mémorables et à les arranger avec soin. Parfaitement interprétées par quelques-uns des solistes favoris des chefs français depuis près de vingt ans (les frères Lionel et Stéphane Belmondo, Claude Egéa, Denis Leloup, Jacques Bolognesi, François Théberge...), les chansons de Legrand sont issues pour la plupart de son grand livre de succès (*Je ne pourrais jamais vivre sans toi*, *Les Moulins de mon cœur*...). Si la tentation de l'envol romantique affleure par endroits, Legrand a réfréné son goût de l'effet cinéma et inscrit cette brillante mécanique dans la tradition élégante de la grande variété américaine. Sylvain Siclier

★ 1 CD Verve 538 937 2.

Distribué par Universal Music.

DEATH IN VEGAS

The Contino Sessions

Les machines de Richard Fearless accouchaient, il y a deux ans, des motifs électroniques de *Dead Elvis*, un premier album qui se singularisait par ses trouvailles accrocheuses. Accompagné par un nouveau partenaire, Tim Holmes, il a laissé depuis remonter ses souvenirs d'adolescent. Par ailleurs artiste plasticien, Fearless joue cette

fois de boucles moins influencées par les puces informatiques que par les guitares déléterées du Velvet Underground et l'ardeur des Stooges. Pour mieux transpirer de cette noirceur psychédélique, les deux alchimistes se sont entourés des instruments adéquats (guitare, basse, batterie, orgue acide) et de chanteurs choisis parmi quelques idoles - Iggy Pop, Bobby Gillespie (Primal Scream), Jim Reid (Jesus and Mary Chain). En associant ces incantations organiques à leurs ordinateurs, ils ont trouvé l'âme qui manque si souvent aux créatures de laboratoire. Stéphane Davet

★ 1 CD Concrete 74321 695442.

Distribué par BMG.

BRENDAN PERRY

Eye of the Hunter

Avec Lisa Gerrard, au sein de Dead Can Dance, Brendan Perry avait exploré des territoires fantasmés, au croisement de la new wave gothique, des danses médiévales et du chant sacré. Séparé, le duo se répartit les tâches en solo. Quand la chanteuse s'évapore un peu plus dans l'éther, son ancien compagnon se rapproche de la terre. Folk, blues et country fournissent les matériaux de base d'un disque qui n'oublie pas pour autant de regarder les étoiles. Transcendées par la magie de l'introspection et l'art délicat des silences, les chansons de ce premier essai en solitaire héritent aussi du raffinement solennel qui imprégnait Dead Can Dance. Fils des troubadours existentiels, Nick Drake, Leonard Cohen ou Tim Buckley (dont il reprend magnifiquement *I Must Have Been Blind*), Brendan Perry approche aussi par la profondeur de son timbre les mystères du grand Scott Walker.

S. D.

★ 1 CD 4AD 724384843625.

Distribué par Labels/Virgin.

THOMAS FERSEN

4

Joseph Racaille, déjà responsable des arrangements des *Papillons*, qui ont fait connaître au grand public Thomas Fersen, et Mathieu Ballet, qui sait jongler avec les machines et le charme de la pop française décalée, sont les artisans musicaux de ce 4. En donnant un numéro de cheval de course à son album, Thomas Fersen continue l'exploration de son bestiaire, de ses goûts pour un monde gentil où les perdants sont ceux qui ratent leur coup au PMU (*Bucéphale*). Mathieu Ballet et Joseph Racaille se complètent dans un échange passant par les violons (Didier Lockwood vient prêter main forte), les cuivres, la mandoline, l'ukulélé et un dépouillement sec comme une pierre que le directeur artistique et directeur

du label Tôt ou Tard, Vincent Frèrebeau, avait déjà offert dans *Paradis païens*, le dernier album de Jacques Higelin, ou dans celui de Lhasa de Sela. Thomas Fersen chante à la limite extrême du juste, inconfort finalement charmant, mais qui le maintient dans un registre unique. Pour les textes, on regrettera le penchant adolescent de l'auteur-interprète pour les bestioles (*Le Moucheron*) ou les souverains désuets (le service militaire). Cependant, 4 marque le début de la maturité. *Elisabeth, Monsieur* sont des chansons qui n'appartiennent qu'à *Véronique Mortaigne*

★ 1 CD Tôt ou Tard 3984-29214-2.

Distribué par WEA.

LES NÉGRESSES VERTES

Trabendo

Les Négresses vertes ont intitulé leur album *Trabendo*, nom donné par les Algériens au trafic en tout genre permettant la survie des peuples. Que trafiquent au juste les Négresses ? Pas grand-chose. Une sorte de soupe populaire, mixée à l'anglo-saxonne par Howie B, ponte des musiques technologiques. Les rythmiques en boucle, les accords de piano plaqués en solitaire refroidissent les ardeurs méditerranéennes de nos gaillards. *Trabendo* est-il l'album de la renaissance du groupe, après la mort subite pour cause de drogues d'Helno, le chanteur, en 1992, suivi de l'album de la continuité, *Zig-Zag*, en 1994 ? Oh ! que non ! C'est l'album de la dilution, effarante entreprise de déconstruction de l'identité d'un groupe sudiste. V. Mo.

★ 1 CD Virgin 7243848-10221.

THE RAGA GUIDE

A Survey of 74 Hindoustani Ragas

Qu'est-ce qu'un raga (« coupleur », en sanscrit) ? A condition de

lire l'anglais dans le texte, *The Raga Guide* donne des clés érudites de ce genre complexe. Il se concentre plus particulièrement sur les ragas hindoustani (de l'Inde du Nord). Soixante-quatorze, choisis parmi les plus connus, sont présentés, avec pour chacun une ébauche de transcription notée. Voilà pour la théorie. Reste le plaisir des yeux et celui des oreilles. La contemplation de reproductions d'un *ragamala* (série de peintures inspirées par les ragas) datant du XVII^e siècle, et surtout l'écoute des quatre maîtres illustres qui ont participé à ce projet : Hariprasad Chaurasia (flûte), Buddhadev DasGupta (sarod), Shruti Sadolikar-Katkar et Vidya-dhar Vyas (chant). Plus de cinq heures de musiques envoûtantes et exaltantes, pendant lesquelles on oublie tout, explications et théories. Patrick Labesse

★ Un coffret de 4 CD, livre de 196 pages Nimbus NI5536/9. Distribué par Musidisc.

MISIA

Paixoes Diagonais

Le fado, genre sublimé par Amalia Rodrigues, cherche son futur. Misia n'échappe pas à une logique qui le fait basculer vers la chanson, certes de qualité. Elle chante avec l'émotion nécessaire de splendides mélodies de fados traditionnels (*Paixoes Diagonais, O Corvo*) sur des textes écrits par des poètes contemporains. Ailleurs, elle a confié à Amélia Muge, compositrice, interprète portugaise née au Mozambique, le soin d'organiser l'échappée vers des sonorités neuves, avec violoncelles, accordéon, etc., notamment sur un poème du Brésilien Carlos Drummond de Andrade (*Par rêve*). L'ensemble est joliment confectionné, mais sans doute trop poli et bien élevé. V. Mo.

★ 1 CD Detour/Erato 3984-28184-9.

Johnny Hallyday, Eddy Mitchell et Véronique Sanson en tête des classements

QUOI DE NEUF dans le classement des meilleures ventes de disques de la semaine du 10 au 16 octobre (Top/Ifop/Tite Live diffusé par le Snep) ? Trois Français catégorie poids lourds en tête : *Sang pour sang*, de Johnny Hallyday ; *Les Nouvelles Aventures d'Eddy Mitchell* ; *D'un papillon à une étoile*, de Véronique Sanson qui chante Michel Berger. *Hors Saison*, de Francis Cabrel, s'en trouve expulsé au 8^e rang. Cinquième, *Burn To Shine*, de Ben Harper, est coincé entre l'industriel *In Deep*, de Tina Arena et le peu novateur *Brand New Day*, de Sting. Emile & Images plonge à la 11^e place, tandis que Sol En Si, dont le dernier opus collectif s'intitule *Chacun peut y mettre un peu de sien*, entre au 13^e rang. Les *Hit-Machine* et *Collectif Rap* ne quittent pas la tête de la rubrique compilations.

Les singles sont dominés par cette splendide musique, parfaitement servie par les maîtres ès-précision et swing que sont les solistes de l'Ensemble Modern de Francfort.

DÉPÊCHES

■ **JAZZ-ROCK** : Sony vient d'éditer *The Last Trident Sessions*, des enregistrements de la première formation du Mahavishnu Orchestra du guitariste John McLaughlin, datant du 25 juin 1973. Des mémententes au sein du groupe (avec Jerry Goodman, violon, Jan Hammer, claviers, Rick Laird, basse, et Billy Cobham, batterie) avaient provoqué sa séparation, bloquant les bandes dans les archives de Columbia. Certains morceaux avaient été ensuite réenregistrés par McLaughlin.

■ **JAZZ** : le pianiste Eric Reed, ancien musicien de Wynton Marsalis, vient de terminer *Manhattan Melodies* (Verve-Universal Jazz), où il rend hommage aux musiques de jazz qui ont bercé New York et ses quartiers à des époques différentes : le jazz du Harlem des années 30, celui du Cotton Club et de Duke Ellington, du Manhattan des années 50, le be-bop, avec des compositions de Thelonious Monk (*Blues Five Spot*), John Coltrane (*Central Park West*) ou de John Lewis (*Skating in Central Park*). Eric Reed, entouré du contrebassiste Reginald Veal et du batteur Gregory Hutchinson, interprète également *Englishman in New York*, de Sting, et *The 59th Street Bridge Song*, de Paul Simon.

■ **ROCK** : Anna Mae Bullock, alias Tina Turner, soixante et un ans, publiera un nouvel album intitulé *Twenty Four Seven* le 2 novembre chez EMI. Pour ce retour en onze chansons, elle interprète un inédit des Bee Gees (*I Will Be There*), ainsi qu'une composition de Bryan Adams (*Without You*).

■ **BRÉSIL** : Hermeto Pascoal, soixante-trois ans, auteur de plus d'une trentaine de disques, lance *Eu e eles* (moi et eux), un nouvel album où il présente des pièces pour piano, pour flûte, *cavaquinho*, trompette, bouteilles vides, casseroles, eau et applaudissements. Il y rend hommage à Miles Davis, qui, dit-il, lui est apparu en rêve, alors qu'il composait un thème intitulé *Lembranças* (Souvenirs).

écoutez
1 million d'extraits sonores

choisissez
tranquillement de chez vous

achetez
par paiement sécurisé

alapage.com

le plus grand magasin culturel français sur internet qui vous propose :

livres, disques, vidéos, DVD, CD-Rom, jeux, jouets, réservations de spectacles...

Quand on est à la page, on est

alapage.com
www.alapage.com

Gong et Magma, gardiens de la folie créatrice des années 70

Le groupe de David Allen et celui de Christian Vander ont fait chapiteau comble au Festival Nancy Jazz Pulsations, au cours d'une soirée qui a rendu également hommage à Robert Wyatt

FESTIVAL NANCY JAZZ PULSATIONS, Gong, Magma, Soup Songs, Chapiteau du parc de la Pépinière, mercredi 20 octobre, Nancy. Tél. : 03-83-35-40-86. De 90 F à 170 F selon les spectacles. Jusqu'au 24 octobre.

NANCY

de notre envoyé spécial

Il flotte sous le Chapiteau du parc de la Pépinière de Nancy un parfum de nostalgie. Mercredi 20 octobre, le Festival Nancy Jazz Pulsations avait programmé une triple soirée avec un hommage à Robert Wyatt – ancien batteur et chanteur de Soft Machine, auteur de chansons merveilleuses –, Magma – créé en 1969 par le batteur, chanteur et compositeur Christian Vander – et Gong, toujours entraîné par l'Australien citoyen du monde et guitariste David Allen. Soit une plongée dans le passage entre les années 60 et 70, où le rock sortait du psychédéisme, fréquentait le jazz, plutôt free, et quelques utopies littéraires et politiques.

Soft Machine (que Wyatt quitta après quatre enregistrements), Magma et Gong auront avec Hawkwind, Can et Henry Cow ouvert en Europe dans les années 70 un circuit de salles bricolées, lieux d'un temps qui ne connaissait pas le confort des structures de type Zénith. Tous singulièrement précurseurs, inventeurs de sons et de formes qui dans la plupart des cas

perdurent. Hawkwind est l'objet d'un culte aussi fervent que celui qui touche le Grateful Dead aux Etats-Unis ; Can est la référence ultime de la modernité ; Wyatt est l'un des musiciens les plus respectés par les mêmes jeunes gens modernes ; le nom de Gong circule dans la plupart des free parties des ravers de la techno douce ; Magma fait salle comble lors de ses rares concerts.

THÉIÈRES VOLANTES

Donc, il y a foule au chapiteau. A 20 h 30, *Theusz Hamtaahk* débute, premier des deux longs morceaux que va jouer Magma. Au mouvement martial de charge héroïque qui a souvent servi à décrire la musique de Vander, le groupe actuel répond par une interprétation toujours en évolution. Il y a un sens de la surprise, des contretemps, des rebonds, un ancrage dans les envolées du gospel sur une écriture rythmique. Le groupe se laisse la possibilité de l'improvisation, ravive le balancement du swing et transporte le public captivé, conquis.

Jamais entendu en France, Soup Songs est une formation de neuf musiciens qui a décidé d'interpréter des chansons de Robert Wyatt, celui-ci ayant développé une peur panique de la scène. Dans Soup Songs, on remarque le trompettiste Harry Beckett, le chanteur Ian Maidman dont le timbre a ce mélange féminin/masculin qui caractérise Wyatt, le

saxophoniste de Gong, Didier Malherbe, la tromboniste et arrangeuse Annie Whitehead, le guitariste Phil Manzanaera, l'un des artisans du retour au disque de Wyatt avec *Shleep* et ancien membre d'une autre référence des années 70, Roxy Music. Donner aux fragiles et délicates mélodies de Wyatt un relief orchestral était périlleux. Soup Songs s'en sort à moitié.

Puis Gong s'annonce, passé minuit. David Allen, longs cheveux blancs, mène son groupe avec une désinvolture rigolarde. Il a écrit une bonne fois pour toutes la saga de Zero le héros avec les Flying Teapots (théières volantes), Radio Gnome, Selene, les Pot Head Pixies, etc., et la fait revivre sur scène depuis près de trente ans. Allen chante la joie de l'accomplissement par l'amour physique et celle du pétard céleste. Il a sabordé et relancé sa Planet Gong périodiquement (lors de son exil new-yorkais à la fin des années 70, il devient l'un des héros des punks), a inspiré le new age, rassemble des fidèles dans les lieux mystiques (Glastonbury). On peut entendre dans Gong des sonorités qui inspirent l'*ambient music* de Brian Eno ou les boucles rythmiques des musiques électroniques. *You Can't Kill Me*, (« Vous ne me supprimerez pas »), clame David Allen. Heureusement.

Sylvain Siclier

Ouvriers et privilégiés dans la Russie de Tchekhov

LE DOMAINE DES FEMMES, d'après Anton Tchekhov. Adaptation et mise en scène de Marcel Cuvelier. Avec Thérèse Quentin, Jean-Michel Bonnarne, Yvette Caldas, Marie Cuvelier. THÉÂTRE DE LA HUCHETTE, 23, rue de la Huchette, Paris 5^e. M^o Saint-Michel. Du lundi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 15 h 30. Tél. : 01-43-26-38-99. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 31 décembre.

Une femme de vingt-six ans, Anna Akimovna, est propriétaire d'une usine métallurgique et d'une exploitation agricole, qu'elle dirige elle-même. Plusieurs milliers d'ouvriers. Nous sommes en 1894. Anna Akimovna n'a pas l'esprit en paix, il y a, dans l'usine, trop d'accidentés, de malades. « Les gens qui travaillent pour moi deviennent aveugles et sourds, je ne peux plus vivre ainsi, dit-elle. Les ouvriers vivent dans des baraquements plus mal que des prisonniers. » Elle sait que l'on dit dans son dos qu'elle « suce le sang des ouvriers ».

Noël et le jour de l'An sont les jours les plus détestables : l'usage russe veut que les patrons reçoivent alors, au rez-de-chaussée de leur demeure, les vœux, bien sûr menteurs, des ouvriers, et, au premier étage, dans le salon, ceux des personnalités du pays. Ce sont ces cérémonies que raconte Tchekhov dans *Le Domaine des femmes*. Anna Akimovna, qui n'a pas l'intention de rester seule toute sa vie, ressent alors l'envie d'épouser l'un des beaux hommes des ateliers, et

non l'un des gnomes du premier étage. Jamais elle ne se décidera.

Tchekhov avait, quatre ans plus tard, en 1898, décrit, d'un trait plus sombre encore, les ouvriers des usines, dans une de ses plus belles nouvelles, *Une visite médicale*. Un jeune interne était appelé en consultation dans une filature dirigée, elle aussi, par une femme, dont la fille, Lisa, a des étouffements. « Deux mille ouvriers travaillent sans répit, dans des lieux insalubres, à fabriquer des cotonnades de mauvaise qualité, et deux ou trois personnes, les patrons, jouissent seules des profits, quoiqu'elles ne travaillent pas du tout, et bien sûr n'emploient pas ces mauvaises cotonnades. Il faut tenir toute usine pour un malentendu, dont la cause est aussi obscure qu'inéluctable : le fort empêche le faible de vivre. »

Tchekhov, tout au long de son théâtre, décrit des privilégiés, sur leur déclin, mais des privilégiés, et c'est à peine si, dans *Oncle Vania*, un instant, quelqu'un que nous ne voyons pas vient chercher le docteur Astrov : on le demande à l'usine. Il est intéressé d'adapter au théâtre les nouvelles de Tchekhov, qui ne sont pas situées que dans les datchas du beau monde. Marcel Cuvelier le fait ici avec doigté. Une vraie Russie, sans pittoresque. Des manières simples et libres. Des actrices (Thérèse Quentin, Marie Cuvelier) sans chiqué. Anton Tchekhov, à ce point-là, c'est un mystère, reste très proche de nous.

Michel Cournot

L'homme intranquille et Pessoa le diable

URFAUST, TRAGÉDIE SUBJECTIVE, de Goethe et Pessoa. Adaptation et mise en scène : Denis Marleau. Avec Paul Savoie, Albert Millaire, Daniel Parent, Céline Bonnier, Louise de Beaumont. Hexagone de Meylan (Isère), jusqu'au 23 octobre. Tél. : 04-76-90-09-80. Théâtre de l'Union à Limoges (Haute-Vienne), du 27 au 29 octobre. Tél. : 05-55-79-74-79.

Chez Goethe comme chez Pessoa, qu'il a accompagnés de leurs vingt ans jusqu'à la fin, Faust n'a jamais renié ses origines (*Ur*). En associant les géants allemand et portugais dans un *cut-up* de pensée vive, Denis Marleau ébauche leur dialogue, via Méphisto, « l'éternel différent, l'éternel aujourd'hui, le superflu de l'abîme ». Si l'essentiel de l'ossature semble dévolu à Goethe, Pessoa serait du côté de la chair. Une chair constituée d'une pensée infiniment délicate, traversée d'interrogations mortelles, où l'impossible apaisement de Faust, son intranquillité permanente, conduisent droit au « théâtre d'idées ». *Urfaust, tragédie subjective*, de Denis Marleau, se situe au point de ren-

contre du *Kammerspiel* et de la philosophie.

Les années où Faust revenait hanter Pessoa sont aussi celles de l'« écran démoniaque », où triomphe le cinéma expressionniste allemand. Impossible de ne pas songer au noir et blanc des années 20 devant Albert Millaire (Faust), avec son visage à la Mabuse, déchiré entre une pensée enfiévrée et l'accablement d'un corps, perclus dans le désamour de l'amour. Il est cet homme sans joie prêt à arpenter la rue du même nom. Ses monologues sont taillés dans un anthracite en voie d'extinction, qui imprègne les caractères et déteint sur les décors.

LA LANGUE DU FEU

Pas un élément qui n'ait un goût de cendres. Et les panneaux courbes qui délimitent la scène, tournant comme un manège, dévoilent les impasses successives d'un labyrinthe sans espoir. Méphisto (Paul Savoie), c'est Pessoa. Ou tout comme. Le diable s'est fait homme sous les traits du poète et d'au moins deux de ses probables hétéronymes réunis sous une seule silhouette. Celle d'un « privé » de l'interrogation intérieure dans son intangible costume de travail : ga-

bardine et fine moustache. Il cherche – ou plutôt vérifie – ses réponses chez les autres. S'il n'en reste qu'un, ce sera Faust. Posté dans les angles où celui qui rêve de rêver juste ne va pas manquer de se cogner, Méphisto vérifie l'exactitude des trajectoires prévues, animé par cette légère ironie qu'autorise le surplomb, et le savoir-vivre de celui qui sait tout de la vie pour l'observer d'ailleurs depuis la nuit des temps.

Si, d'emblée, Denis Marleau reprend à son compte le constat désabusé de Faust – « Il ne me reste désormais qu'à me jeter dans la magie » –, c'est pour mieux approcher le point de vue de Méphisto et lui donner des gages théâtraux de magie vraie et non pas rêvée, avec tous les signes de sa maîtrise. Si le barbet roule d'inquiétants yeux de braise, c'est pour mieux tenir la langue du feu. Et il suffit d'en appeler à l'Esprit pour que Goethe, en Commandeur de pierre, renvoie à Faust : « Tu es l'égal de l'esprit que tu conçois, mais tu n'es pas égal à moi. ». Tout, ici, sera diablement savant, sans avoir trop l'air d'y toucher, et d'une élégance qui ne rejette pas le design.

Jean-Louis Perrier

SORTIR

PARIS

Blankass

Giorgio Canali

Rodés à la scène depuis leur plus tendre adolescence (avec, au début des années 80, le groupe Zéro de conduite), les fondateurs de Blankass savent emballer une salle à coups d'accordéon et de guitares rock, allumant des chansons concernées et festives (dernier album en date, *L'Ère de rien*). En première partie, les distorsions intenses de l'Italien Giorgio Canali. *Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, 18^e. M^o Anvers. Le 22, à 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. 120 F.*

MONTREUIL

Frédéric Firmin

Raymond Boni, Eric Echampard

Un solo de batteur est souvent un délicat équilibre entre la démonstration et la musicalité. Frédéric Firmin a l'intelligence de mettre sa technique au service entier de la musique. Après cette prestation, on retrouvera Raymond Boni – guitariste improvisateur et compositeur dont les racines puisent dans la diversité des musiques tziganes autant que dans l'avant-garde de la six-cordes – en duo avec le batteur Eric Echampard, énergique trublion des tambours

(le 22, à 20 h 30). Le lendemain, sous l'intitulé « Histoires de cordes », s'annonce la rencontre entre les traditions malinké représentées par Moriba Koïta (n'goni, instrument à deux cordes) et Yakhoubba Sissokho (kora), et celles du jazz ou du rock selon Claude Barthélémy (guitare) et Jean-Jacques Avenel (contrebasse). Le talent respectif des intervenants attire l'attention (le 23, à 20 h 30).

Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. M^o Robespierre. Tél. : 01-42-87-25-91. 80 F.

BEZONS

Compagnie Roc in Lichen

En résidence au théâtre Paul-Eluard de Bezons depuis septembre, la compagnie Roc in Lichen, championne de danse-varape au début des années 80, aujourd'hui en quête d'une verticale plus discrète, plus intérieure, présente *Fou ?*, mis en scène par Bruno Dizien, un spectacle sous chapiteau avec Jimmy, un superbe percheron, deux danseurs, une écuyère-voltigeuse, deux comédiens autour d'une nouvelle de Maupassant. *Théâtre Paul-Eluard, 162, rue Maurice-Berteaux, 95 Bezons. Les 22 et 23, à 21 heures. Tél. : 01-34-10-20-20. 90 F.*

Publicité

D'après le roman d'Arthur Koestler
Mise en scène Jean-Paul Wenzel

CROISADE SANS CROIX

Dernière le 31 octobre

Théâtre National de la Colline - 01 44 62 52 52

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 Fimn)

VERNISSAGES

Hommage à Bernard Anthonioz
Couvent des Cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, 6^e. M^o Odéon, Saint-Michel. Tél. : 01-43-29-39-64. De 11 heures à 19 heures. Fermé lundi. Du 22 octobre au 2 janvier. 25 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Pour Koltès, une intervention
avec François Bon et Rodolphe Congé. *Théâtre ouvert, 4 bis, cité Véron, 18^e. M^o Blanche. Le 23, à 16 heures. Tél. : 01-42-62-59-49. Entrée libre sur réservation.*

Orchestre philharmonique de Radio-France
Strauss : *Macbeth, Burlesque pour piano et orchestre, Lieder, Till Eulenspiegel lustige Streiche*. François Le Roux (baryton), Barry Douglas (piano), Marek Janowski (direction). *Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8^e. M^o Ternes. Le 22, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 80 F à 190 F.*

Orchestre révolutionnaire et romantique
Méhul : *La Chasse du jeune Henri, ouverture*. Haydn : *Les Saisons, prélude à l'hiver*. Beethoven : *Coriolan*. Berlioz : *La Mort de Cléopâtre, Roméo et Juliette, extrait, La Reine Mab, scherzo, Les Nuits d'été, Les Troyens, extraits*. Michelle DeYoung, Bernarda Fink (mezzo-soprano), Yann Beuron, Laurent Naouri (baryton), John Eliot Gardiner (direction). *Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, 1^{er}. M^o Châtelet. Le 22, à 20 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 295 F.*

Ensemble Intercontemporain
Kurtág : *Caprices*. Stroppa : *From Needle's Eye*. Grisey : *Chants pour franchir le seuil*. Valdine Anderson (soprano), Benny Sluchin (trombone), David Robertson (direction). *Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Le 22, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 160 F.*
Jill Feldman (soprano)
Mara Galassi (harpe)
Karl-Ernst Schröder (théorie)
Œuvres de Caccini et D'India. *Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Le 23, à 16 h 30 ; le 24, à 15 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 90 F.*
Orchestre national de France
Stravinsky : *Agon*. Boucourechliev :

Ombres, Concerto pour piano et orchestre. Debussy : *Prélude à l'après-midi d'un faune*. Jean-François Heisser (piano), Mark Foster (direction). *Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, 16^e. M^o Passy. Le 23, à 18 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 50 F.*
Enrico Pierranzunzi Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1^{er}. M^o Châtelet. Du 22 au 25, à 20 h 30 et 22 h 30. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Jethro Tull
Olympia, 28, boulevard des Capucines, 8^e. M^o Opéra. Le 22, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 220 F à 300 F.

Edgar de l'Est
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, 11^e. M^o Bastille. Le 22, à 20 heures. Tél. : 01-40-21-70-70 et 01-47-00-57-59. 92 F.

Orchestre Abdelkrim Raïs de Fès Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 5^e. M^o Jussieu. Les 22 et 23, à 20 h 30. Tél. : 01-40-51-38-14. 100 F.

Chava Alberstein, the Klezmatiks
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4^e. M^o Châtelet. Le 23, à 17 heures. Tél. : 01-44-74-22-77. 95 F.
Gnaoua d'Essaouira
Chants, danses collectives et rencontre avec trois musiciens de la scène « world » : Didier Malherbe (flûtes et saxophones), Loy Ehrlich (claviers, guembri), Steve Shehan (percussions). *Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, 293, avenue Daumesnil, 12^e. M^o Porte Dorée. Les 22 et 23, à 20 h 30. Tél. : 01-44-74-84-80. 90 F.*

RÉSERVATIONS

Lulu
d'Alban Berg, d'après Frank Wedekind. Ulf Schirmer (direction musicale), Willy Decker (mise en scène), avec Anna-Katharina Behnke, Julia Juon, David Kuebler. *Opéra Bastille, 130, rue de Lyon, 12^e. Les 2, 5, 8, 12, 15 et 18 novembre, à 19 h 30. Tél. : 0-836-69-78-68. De 60 F à 575 F.*
John Lewis
Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, 8^e. Le 8 novembre, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 250 F.

DERNIERS JOURS

29 octobre :
Littoral
de Wajdi Mouawad, mise en scène de l'auteur, par le Théâtre O parleur. Créé en France au 15^e Festival international des francophonies en Limousin en septembre 1998. *Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Tél. : 01-46-55-43-45.*
31 octobre :
Gerhard Vormwald
Thierry Sigg
Centre d'art contemporain, 93, avenue Georges-Gosnat, 94 Ivry-sur-Seine. Tél. : 01-49-60-25-06. Entrée libre.

www.boxman.fr

Plus de musique pour plus de monde

BARBRA STREISAND
A Love Like Ours
109 F
Prix TTC valable jusqu'au 31/12/99,
hors frais d'expédition

www.boxman.fr

La presse de Hongkong s'inquiète pour son indépendance

La mutation soudaine de la directrice de la radio et de la télévision locales avive la fébrilité des médias du territoire. Ils craignent de voir leur liberté restreinte

PLUS DE DEUX ANS après le retour de Hongkong à la Chine, la presse locale reste extrêmement fébrile sur la question du respect de son indépendance. En témoigne le traitement réservé à une mutation à première vue ordinaire. Alors qu'elle se trouve en vacances, la directrice de la radio et de la télévision gouvernementales, Cheung Man-ye, apprend qu'après treize ans à cette fonction elle est mutée à Tokyo pour prendre la tête du poste d'expansion économique de Hongkong.

Simple affectation dans le déroulement normal d'une carrière ? Sauf qu'à deux ans de sa retraite, et après toute une carrière passée

dans l'information, l'intéressée affirmait encore, en avril, qu'elle entendait rester à son poste jusqu'à la fin de son activité professionnelle. Elle assure aujourd'hui, dans un étrange revirement, qu'elle avait « demandé à prendre un poste à l'étranger », que « cette affectation n'est pas une surprise », et qu'elle « se réjouit que son directeur adjoint, Chu Pui-hing, ait été choisi comme successeur ».

Comment expliquer alors que les deux journaux anglophones du territoire, le *South China Morning Post* et le *Hongkong Standard* en fassent leur manchette et leur éditorial, tandis que les journaux chinois *Apple Daily* et *Ming Pao* lui

réserveraient également l'éditorial du jour ? C'est que M^{me} Cheung n'est pas tout à fait une fonctionnaire ordinaire. Depuis treize ans, et plus encore depuis le changement de régime, elle défend avec la plus grande vigilance l'indépendance de la Radio and Television of Hong Kong, alias la RTHK.

RADIO « SUBVERSIVE »

La liberté de ton de l'organisme public et son esprit critique intact ont suscité grognements et reproches dans les rangs du gouvernement comme dans les milieux proches de Pékin, qui ont toujours souhaité que la radio publique, financée par le contribuable, se



fasse le relais de la politique de Hongkong et de la Chine.

Ainsi, en juillet dernier, lorsqu'un Taïwanais reprit sur les ondes de la RTHK les propos de son président, Lee Teng-hui, selon lesquels l'île nationaliste et la Chine populaire sont « deux Etats

séparés », un tollé s'éleva dans les rangs pro-Pékin pour dénoncer cette radio « subversive ». En privé, les membres du gouvernement ne manquent pas une occasion de critiquer une « radio qui présente systématiquement les décisions du gouvernement sous un jour négatif ». Et, lors d'un entretien privé avec la directrice, le chef de l'exécutif, Tung Chee-hwa, s'est plaint explicitement d'avoir à faire face à des critiques provenant de la radio.

Malgré les assurances d'un gouvernement qui déclare qu'« il n'y a aucune considération politique dans cette décision », la presse de Hongkong n'est pas dupe. Le *Ming*

Pao, plus prudent que ses concurrents, décortique les raisons de douter de la version du gouvernement sans conclure avec certitude à une décision d'ordre politique. Mais le *Apple Daily*, qui relève le caractère trop soudain de cette décision, conclut : « La mutation de Cheung à Tokyo ressemble à une punition après l'incident sur "les deux Etats". Si c'était le cas, le gouvernement n'a pas seulement exilé M^{me} Cheung, mais aussi l'esprit d'indépendance éditoriale. »

La presse anglophone est moins indulgente encore : le *Hongkong Standard*, qui, depuis peu, épouse une ligne pro-Pékin, rappelle que « les actions parlent davantage que les mots », tout en accordant au gouvernement le bénéfice du doute. Le journal anglophone le plus influent, le *South China Morning Post*, ne mâche pas ses mots. Dans son éditorial, Danny Gittings affirme : « Si, du temps de la colonie, l'indépendance éditoriale était parfois menacée, elle restait protégée par les gouverneurs qui reconnaissaient toujours l'importance de la liberté de la presse. Aujourd'hui, cette protection n'existe plus. En public, Tung continue de proclamer son soutien de la liberté de la presse, mais ses actions traduisent une tout autre histoire. Cette affectation soudaine, avant même le choix d'un véritable successeur, porte le sceau d'une hâte indécente. Voilà qui jette une ombre sur l'avenir de la liberté de la presse à Hongkong. »

Valérie Brunschwig

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 9 h 10 et à 14 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

Les rumeurs du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

Ideaux et débats
FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Un dimanche sur quatre à 16 heures

A la « une » du Monde
RFI
Du lundi au vendredi à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

La « une » du Monde
BFM
Du lundi au vendredi à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi à 13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

www.metafort.org/inventaire

Une nouvelle revue littéraire tournée vers la réalité sociale, sans renier le recours à l'imaginaire

« LA BANLIEUE n'est pas "le réel" à elle seule, mais elle en est une part non négligeable. » Dès le premier numéro, *Inventaire/Invention*, nouvelle revue littéraire publiée sur Internet, se fixe un champ d'intervention privilégié. Son fondateur, l'écrivain Patrick Cahuzac, a entraîné dans l'aventure une douzaine d'auteurs, artistes, journalistes et enseignants : « Je voulais une équipe variée, pas trop "formatée" par les milieux littéraires qui se cantonnent dans les 6^e et 7^e arrondissements. » Aucun risque de ce côté-là, puisque la revue est hébergée et financée par le centre de création multimédia Métafort d'Aubervilliers, subventionné par les collectivités locales de Seine-Saint-Denis.

L'objectif de M. Cahuzac est d'inciter les auteurs français à s'ouvrir à nouveau sur le monde, à « casser leur enfermement » : « Nous leur proposerons de réaliser un travail d'écriture sur une base plus documentaire que ce qu'ils font d'habitude. Cela dit, pas question de tomber dans le réalisme intégral.



Chacun reste libre de créer des œuvres littéraires faisant appel à l'imaginaire. »

Pour ce premier numéro, la rubrique « Invention » propose quatre œuvres d'écrivains professionnels, dont trois inédites, auxquelles s'ajoutent des textes pro-

duits dans des ateliers d'écriture par des habitants de Seine-Saint-Denis. Côté actualité, la revue publie chaque mois des « analyses critiques approfondies » des dernières parutions, ainsi que des essais « hors champ », dans lesquels un écrivain évoque une œuvre lit-

téraire qui l'a particulièrement marqué.

Les travaux documentaires sont rassemblés dans la partie « Inventaire ». Dans le « petit traité topographique du Pantin d'une collégienne », la journaliste Marie Gauthier fait parler Faïza, une jeune de quatorze ans habitant la cité de Courtilières. L'adolescente raconte la vie dans sa cité avec rudesse et lucidité, mais sur un ton souvent rafraîchissant. De son côté, Philippe Gueguen disserte sur la troisième guerre mondiale en tant que sujet de conversation entre professeurs dans un autocar.

Patrick Cahuzac espère renouveler le contenu de son site au moins cinq fois par an, et attirer dès que possible des auteurs étrangers, notamment anglo-saxons. Par ailleurs, il a l'intention de poursuivre « l'étude politique » des rapports entre la France et l'Algérie, qui reste, selon lui, un problème central dans la vie politique française.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

ASSURANCES

■ La société d'assurances Reflex a ouvert un site Web permettant d'obtenir un tarif en temps réel pour une assurance automobile ou multirisque habitation, puis de souscrire une police directement en ligne.
www.reflex.tn.fr

ALSACE

■ Dans le cadre de son opération « Spécial Noël », le site Web du comité régional du tourisme d'Alsace propose un service de réservation d'hôtel en temps réel couvrant l'ensemble de la région.
www.tourisme-alsace.com

CAMBODGE - ÉTATS-UNIS

■ Un Américain de trente-cinq ans installé au Cambodge, propriétaire d'un site Web pornographique et violent montrant des femmes asiatiques mais destiné au public américain, a été arrêté par la police cambodgienne à la suite d'une protestation officielle de la ministre de la condition féminine. Les autorités cambodgiennes n'ont pas précisé si l'homme allait être inculpé sur place ou expulsé vers les Etats-Unis. Après l'arrestation, le site était toujours accessible car il est hébergé sur un serveur situé aux Etats-Unis. - (AR)

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse : Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

Autorisation de prélèvements J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> . Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment. Date : Signature :	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
	TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER Nom : Prénom : N° :rue : Code postal : Ville :	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne) N° :rue : Code postal : Ville :		
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RIB		

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{min})

"Le Monde" (USPS#009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

VENDREDI 22 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Les Sectes en accusation. Invités : Martine Cohen, Bruno Etienne, Georges Fenech, Dominique Inchauspe, le père Jacques Lefebvre. **Forum Planète**

23.00 Le Roman Noir. Invités : Sergeï Dounavetz, Christine Ferniot, Jean-Hugues Oppel, Juliette Raabe, Dominique Sylain. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : François Cluzet, l'Orchestre national de Barbès, Marianne Denicourt, Isabelle Autissier. **Canal +**

19.00 Tracks. No respect : Expo universelle 2000. Backstage : La musique celtique. Clip : Mermaid, « Luv is ». Live : Jarabe De Palo, Vibrations : Wok Wok, Wagamama and Co. Dream : Marianne Faithful. Tribal : Luke Sutherland. Future : Olivier Szymzak, « Exmachina ». **Arte**

20.05 C'est la vie. Etre grand-mère ça ne s'improvise pas ! **TSR**

20.50 Thalassa. Les Géants d'Alaska. **France 3**

21.05 T'as pas une idée ? Invitée : Macha Méril. **Canal Jimmy**

22.00 Faut pas rêver. Invité : Plantu. Iran : Le bazar de Téhéran. France : Les rouleurs de barriques. Chine : Les femmes mosos. **France 3**

23.00 Bouillon de culture. La force de guérir. Avec Solveig Anspach, Hervé Prudon, Édouard Zarifran, Catherine Derivery, Elisabeth Roudinesco. **France 2**

Le Monde TELEVISION

PLANÈTE

19.15 White Jazz
Un documentaire consacré à l'écrivain James Ellroy (auteur du fameux *Dahlia noir*) réalisé par Nicola Black en 1995 et qui prend pour titre l'un de ses romans. Une balade dans l'intimité tourmentée de cet écrivain pour qui le monde bascula un certain 22 juin 1958, quand sa mère fut assassinée dans une ruelle sombre de Los Angeles, ce qui donnera *Ma part d'ombre*, paru en France en 1997.

DOCUMENTAIRES

19.15 White Jazz. James Ellroy. **Planète**

20.15 Un job sanglant, le polar, l'auteur et son privé. Magdalen Nabb et Salvatore Guarnaccia. **Arte**

20.20 Si les places m'étaient contées. La Place de Mai. **Odyssee**

20.30 « Silver Arrow », la Mercedes introuvable. **Planète**

20.45 Lieux mythiques. [1 et 2/10]. **Histoire**

21.30 Le Front de l'Est. [3/4]. **Planète**

21.45 Frontières. [3/3]. **Histoire**

22.10 Décrypter les années 60. Repousser les limites. **Canal Jimmy**

22.20 Grand format. En sous-marin vers l'Amérique. **Arte**

22.25 Appel d'air. **Odyssee**

22.30 Everest. Le pèlerinage des vainqueurs. **Planète**

0.15 Le Krach de 1929. **Odyssee**

SPORTS EN DIRECT

20.15 Cyclisme. Championnats du monde sur piste. Sprint et poursuite dames. Poursuite par équipes messieurs. **Eurosport**

21.30 Boxe. Championnat de France. A Pont-Sainte-Maxence. **Pathé Sport**

1.00 Boxe. Unification des titres mondiaux WBC et WBO. Prince Naseem Hamed - Cesar Soto. A Detroit. **Canal +**

DANSE

20.45 Giselle. Chorégraphie de Patrice Bart. Musique d'Adam. Par le Ballet du Teatro alla Scala. **Mezzo**

MUSIQUE

20.10 Papillons, de Schumann. Nicolas Economou, piano. **Mezzo**

22.45 La Symphonie « Faust », de Liszt. Par l'Orchestre symphonique de Boston, dir. Leonard Bernstein. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

20.45 Dans la forêt vierge après cinq heures. Hans-Christian Schmid. **Arte**

21.00 Menace sur Berlin. Joe Coppoletta. **Canal +**

SÉRIES

19.25 Clair de lune. Les jeux sont faits. **Série Club**

20.15 Friends. Celui qui vit sa vie. **RTL 9**

20.45 Stargate SG-1. Cassandra. **Série Club**

20.55 P.J. Délit de fuite. **France 2**

21.45 Avocats et associés. Duel au palais. **France 2**

23.30 Total Security. Double vie. **M 6**

0.25 Chapeau melon et bottes de cuir. Le jeu s'arrête. **M 6**

0.55 Les Soprano. Pris à la gorge. **Canal Jimmy**

FILMS

18.50 Une si jolie petite plage ■ ■ ■ Yves Allégret (France, 1948, N., 90 min) **O.** **Ciné Classics**

21.00 Mars Attacks ! ■ ■ ■ Tim Burton (Etats-Unis, 1996, 105 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**

21.15 Tout l'or du monde ■ ■ ■ René Clair (France, 1961, N., 85 min) **O.** **Cinétoile**

22.40 Salut l'artiste ■ ■ ■ Yves Robert (France, 1973, 95 min) **O.** **Cinétoile**

22.45 Shining ■ ■ ■ Stanley Kubrick (EU, 1980, v.o., 145 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**

23.15 Les Leçons de la vie ■ ■ ■ Mike Figgis (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 95 min) **O.** **Cinéstar 1**

23.50 Le Secret de l'amour ■ ■ ■ Rudolf Thome (Allemagne, 1994, v.o., 80 min) **O.** **Arte**



0.10 Danse avec les loups ■ ■ ■ Kevin Costner. Avec Kevin Costner, Mary Mc Donnell (Etats-Unis, 1990, 185 min) **O.** **Cinéfaz**

0.50 Superman 3 ■ ■ ■ Richard Lester (Etats-Unis, 1983, 120 min) **O.** **Cinéstar 2**

0.55 American Graffiti ■ ■ ■ George Lucas (Etats-Unis, 1973, 105 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**

1.50 La Splendeur des Amberson ■ ■ ■ Orson Welles (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min) **O.** **Ciné Classics**

2.10 Antoine et Antoinette ■ ■ ■ Jacques Becker (France, 1947, N., 85 min) **O.** **Cinétoile**

3.10 Les Batailles ■ ■ ■ Jacques Rivette [1/2] (Fr., 1993, 153 min) **O.** **Cinéstar 1**

4.55 Cap Canaille ■ ■ ■ Juliet Berto (France, 1983, 100 min) **O.** **Canal +**

PROGRAMMES

TF 1

18.25 Exclusif.

19.00 Etre heureux comme... **19.05** Le Bigdil. **19.55** L'Air d'en rire. **20.00** Journal, Météo, Trafic infos. **20.50** 5 millions pour l'An 2000. **20.55** Les Enfants de la télé. **23.15** Sans aucun doute. Festival de nouvelles arnaques. **1.15** Pavarotti and Friends 1998. Pour les enfants du Liberia.

FRANCE 2

18.15 Hartley, cœurs à vif **O.**

19.10 1 000 enfants vers l'an 2000. **19.15** Qui est qui. **19.50** Un gars, une fille **O.**

20.00 Journal, Météo, Point route. **20.55** Une soirée, deux polars. P.J. Délit de fuite **O.** **21.45** Avocats et associés. Duel au palais **O.**

22.50 Bouche à oreille. **23.00** Bouillon de culture. La force de guérir. **0.15** Journal, Météo. **0.40** Histoires courtes. Silver Shadow. Lionel Delplanque **O.** Solos. Sébastien Thibaudeau **O.**

1.05 Millennium. L'éveil.

FRANCE 3

18.12 Comment ça va aujourd'hui ? **18.20** Questions pour un champion. **18.48** Un livre, un jour. **18.55** Le 19-20 de l'information, Météo. **20.05** Fa si la. **20.35** Tout le sport. **20.50** Thalassa. Les Géants d'Alaska. **22.00** Faut pas rêver. **23.00** Météo, Soir 3. **23.20** Ciné week-end. Tenue correcte exigée Film. Philippe Lioret **O.**

CANAL +

► En clair jusqu'à 21.00

18.20 Nulle part ailleurs. **18.30** Allons au cinéma ce week-end. **21.00** Menace sur Berlin. Téléfilm. Joe Coppoletta. **O.**

22.30 Amistad. Film. Steven Spielberg. **O.**

1.00 Boxe. Prince Naseem Hamed - Cesar Soto.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et **17.10** Le Monde des idées. La société du spectacle. Invités : Philippe Sollers, Daniel Bounoune. **LCI**

21.00 La Danse, figures en mouvement. Invités : Daniel Lariéu, Christophe Haleb, Emmanuelle Huyngh, Laurent Goumarre, Jean-Marie Hordé. **Forum Planète**

22.00 Hitler, Staline, le face-à-face. Invités : Yves Buffetaut, Robert Frank, Philippe Masson, Yves Santa-Maria, August von Kageneck. **Forum Planète**

23.00 Pollution, halte aux feux. **Forum Planète**

MAGAZINES

14.10 et **16.40**, **21.10** Grand angle. **LCI**

14.15 Bouillon de culture. La force de guérir. Invités : Solveig Anspach, Hervé Prudon, Elisabeth Roudinesco, Édouard Zarifran. **TV 5**

17.45 Le Club. Avec Jean-Michel Ribes. **Ciné Classics**

18.00 et **0.10** Paris modes. Spécial Kenzo, les trente ans de la mode au Zénith. **Paris Première**

18.05 Droit de réponse. La télévision en procès. Avec : Olivier Todd ; Pierre Desproges ; Claude Estier. **Festival**

18.15 Des racines et des ailes. Japon : Au pays du « papy-boom ». Le retour des sangs-bleus. Sénégal : Combat contre les mutilations des femmes. **TV 5**

18.55 Union libre. Invité : François Cluzet. **France 2**

19.00 T.V. + **Canal +**

19.00 Histoire parallèle. Semaine du 23 octobre 1949 : Le modèle suédois. Invité : André Gréjebine. **Arte**

19.00 Recto Verso. Avec Bernard Bonnet. **Paris Première**

20.55 Succès. Le show-business. **TF 1**

21.05 Thalassa. De mémoire d'aborigène. **TV 5**

21.20 Planète Disney. Le hasard et la fortune. **Disney Channel**

22.15 Envoyé spécial. Portables : attention danger. Techno : ces Français qui font danser le monde. P-S : La fièvre du vendredi soir. **TV 5**

23.15 Tout le monde en parle. **France 2**

23.45 Apostrophes. Invité : Georges Simenon. **Festival**

23.55 Un siècle d'écrivains. David Shahar. **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.50 MGM, quand le lion rugit. [3/8]. **Ciné Cinémas**

Le Monde TELEVISION

ARTE

20.45 L'Aventure humaine
Au printemps 1997, une mission d'Elf Petroleum Asia découvre une jonque du XV^e siècle gisant au fond de la mer de Chine. On y trouve 13 500 pièces d'usage quotidien ou rituel. C'est cette expédition du « Trésor de la jonque engloutie » qu'ont filmée et écrite Marc Jampolsky et Michel Absecat. Une odyssee en profondeur qui est un exposé clair et bien construit, avec de belles images.

FRANCE 3

20.55 Louis la Brocante
Un épisode réalisé par Maurice Frydland, qui présente a priori les aspects de la fable mais qui plonge aussi dans le réel en montrant une jeune Philippine, Kim, « esclavagiste » par son « patron ». Louis la Brocante, excellentement interprété par Victor Lanoux, est au centre de cette fiction qui a le mérite, au-delà du conte joliment construit, de témoigner de faits qui restent d'une cruelle actualité.

CINÉ CLASSICS

23.00 L'Implacable Ennemie ■
Film unique d'un réalisateur dont on peine à trouver le nom dans les dictionnaires du cinéma (Charles Bennett), cette *Implacable Ennemie*, tourné en 1949, raconte comment une femme va séparer une autre de son mari, fût-ce au prix d'un crime. Un mélô sur lequel planent une atmosphère d'angoisse et une mise en scène émotionnelle du niveau des grands films d'Hollywood. En v.o.

SAMEDI 23 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

18.15 La Renaissance. [1/6]. Les cités. **Histoire**

18.45 Base-Ball. [16/18]. **Planète**

19.15 La Renaissance. [2/6]. L'imprimerie, le livre. **Histoire**

19.45 Indonésie, le président et les incendiaires. **Planète**

20.20 L'Europe des pèlerinages. [8/11]. Croagh Patrick. **Odyssee**

20.30 Transatlantique «Queen-Elizabeth-II». **Planète**

20.45 L'Aventure humaine. Le Trésor de la jonque engloutie. **Arte**

20.45 Une histoire de la médecine. [8/8]. Médecine et médecines. **Histoire**

20.50 Le Krach de 1929. **Odyssee**

21.30 Cinq colonnes à la une. **Planète**

21.45 Tueurs en série. Michael Ross, un étrangleur sur la route. **Odyssee**

21.55 Anthologie du cinéma italien. Le néoréalisme (1945-1950). **Ciné Classics**

22.15 Les Meilleurs Moments des JO. [4/10]. **Histoire**

22.30 Questions d'enfants. [3/6]. Etre porté. **France 3**

22.30 Making of « American Graffiti ». **Ciné Cinémas**

22.45 La Maison Windsor. [2/3]. Deuxième époque : 1937-1945. **Histoire**

23.00 Histoires de pilotes. Le Marquis de Fortago. [1/2]. Un clochard magnifique. **Canal Jimmy**

23.15 « Silver Arrow ». La Mercedes introuvable. **Planète**

23.50 Les Iles du Nouveau Monde. [2/3]. Les petites îles Sous-le-vent. **Odyssee**

VARIÉTÉS

20.55 2000 mercis. **France 2**

TÉLÉFILMS

20.30 L'Affaire Oliver North. Mike Robe. **Ciné Cinémas**

22.45 Papa est monté au ciel. Jacques Renard. **Arte**

23.15 Hollywood Night. La Rivière du danger. Catherine Cyran. **TF 1**

23.25 Scène de ménage au paradis. Di Drew. **M 6**

SÉRIES

18.10 Amicalement vôtre. Chez nous. **M 6**

18.30 Daria. Multimédia, multirisques. **O.** **Canal +**

18.50 The Practice. Conscience professionnelle. **Série Club**

19.05 Beverly Hills. Ruptures et séparations. **TF 1**

20.00 Ally McBeal. Worlds Without Love. **Téva**

20.15 Black Adder. Chaînes (v.o.). **Arte**

20.15 Friends. Celui qui remplace celui qui part. **RTL 9**

20.50 Spéciale Le Caméléon. Sauvez mes enfants. Le chat et la souris. Pilote de chasse. **M 6**

20.50 Le Grand Batre. Châteaux en Espagne. Les Hautes Herbes. **Téva**

20.55 Louis la Brocante. Louis et les amoureux du manège. **France 3**

20.55 Spéciale «3» planète après le Soleil». Cinq sens, plus un. Guerre des sexes. Par le bout du nez. Des verts et des pas mûrs. Un coup fumant. Aux innocents les mains pleines. Le démon de midi et quart. **Série Club**

22.10 New York Police Blues. Tout nouveau, tout beau. **Canal Jimmy**

22.20 New York District. L'inégalité raciale. Pour la vie. **13^{ème} RUE**

0.00 Une fille à scandales. Hooked on Heroine (v.o.). **Téva**

0.00 Alfred Hitchcock présente. Anniversaire de mariage. **13^{ème} RUE**

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et **17.10** Le Monde des idées. La société du spectacle. Invités : Philippe Sollers, Daniel Bounoune. **LCI**

21.00 La Danse, figures en mouvement. Invités : Daniel Lariéu, Christophe Haleb, Emmanuelle Huyngh, Laurent Goumarre, Jean-Marie Hordé. **Forum Planète**

22.00 Hitler, Staline, le face-à-face. Invités : Yves Buffetaut, Robert Frank, Philippe Masson, Yves Santa-Maria, August von Kageneck. **Forum Planète**

23.00 Pollution, halte aux feux. **Forum Planète**

MAGAZINES

14.10 et **16.40**, **21.10** Grand angle. **LCI**

14.15 Bouillon de culture. La force de guérir. Invités : Solveig Anspach, Hervé Prudon, Elisabeth Roudinesco, Édouard Zarifran. **TV 5**

17.45 Le Club. Avec Jean-Michel Ribes. **Ciné Classics**

18.00 et **0.10** Paris modes. Spécial Kenzo, les trente ans de la mode au Zénith. **Paris Première**

18.05 Droit de réponse. La télévision en procès. Avec : Olivier Todd ; Pierre Desproges ; Claude Estier. **Festival**

18.15 Des racines et des ailes. Japon : Au pays du « papy-boom ». Le retour des sangs-bleus. Sénégal : Combat contre les mutilations des femmes. **TV 5**

18.55 Union libre. Invité : François Cluzet. **France 2**

19.00 T.V. + **Canal +**

19.00 Histoire parallèle. Semaine du 23 octobre 1949 : Le modèle suédois. Invité : André Gréjebine. **Arte**

19.00 Recto Verso. Avec Bernard Bonnet. **Paris Première**

20.55 Succès. Le show-business. **TF 1**

21.05 Thalassa. De mémoire d'aborigène. **TV 5**

21.20 Planète Disney. Le hasard et la fortune. **Disney Channel**

22.15 Envoyé spécial. Portables : attention danger. Techno : ces Français qui font danser le monde. P-S : La fièvre du vendredi soir. **TV 5**

23.15 Tout le monde en parle. **France 2**

23.45 Apostrophes. Invité : Georges Simenon. **Festival**

23.55 Un siècle d'écrivains. David Shahar. **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.50 MGM, quand le lion rugit. [3/8]. **Ciné Cinémas**

ARTE

20.45 L'Aventure humaine
Au printemps 1997, une mission d'Elf Petroleum Asia découvre une jonque du XV^e siècle gisant au fond de la mer de Chine. On y trouve 13 500 pièces d'usage quotidien ou rituel. C'est cette expédition du « Trésor de la jonque engloutie » qu'ont filmée et écrite Marc Jampolsky et Michel Absecat. Une odyssee en profondeur qui est un exposé clair et bien construit, avec de belles images.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et **17.10** Le Monde des idées. La société du spectacle. Invités : Philippe Sollers, Daniel Bounoune. **LCI**

21.00 La Danse, figures en mouvement. Invités : Daniel Lariéu, Christophe Haleb, Emmanuelle Huyngh, Laurent Goumarre, Jean-Marie Hordé. **Forum Planète**

22.00 Hitler, Staline, le face-à-face. Invités : Yves Buffetaut, Robert Frank, Philippe Masson, Yves Santa-Maria, August von Kageneck. **Forum Planète**

23.00 Pollution, halte aux feux. **Forum Planète**

MAGAZINES

14.10 et **16.40**, **21.10** Grand angle. **LCI**

14.15 Bouillon de culture. La force de guérir. Invités : Solveig Anspach, Hervé Prudon, Elisabeth Roudinesco, Édouard Zarifran. **TV 5**

17.45 Le Club. Avec Jean-Michel Ribes. **Ciné Classics**

18.00 et **0.10** Paris modes. Spécial Kenzo, les trente ans de la mode au Zénith. **Paris Première**

18.05 Droit de réponse. La télévision en procès. Avec : Olivier Todd ; Pierre Desproges ; Claude Estier. **Festival**

18.15 Des racines et des ailes. Japon : Au pays du « papy-boom ». Le retour des sangs-bleus. Sénégal : Combat contre les mutilations des femmes. **TV 5**

18.55 Union libre. Invité : François Cluzet. **France 2**

19.00 T.V. + **Canal +**

19.00 Histoire parallèle. Semaine du 23 octobre 1949 : Le modèle suédois. Invité : André Gréjebine. **Arte**

19.00 Recto Verso. Avec Bernard Bonnet. **Paris Première**

20.55 Succès. Le show-business. **TF 1**

21.05 Thalassa. De mémoire d'aborigène. **TV 5**

21.20 Planète Disney. Le hasard et la fortune. **Disney Channel**

22.15 Envoyé spécial. Portables : attention danger. Techno : ces Français qui font danser le monde. P-S : La fièvre du vendredi soir. **TV 5**

23.15 Tout le monde en parle. **France 2**

23.45 Apostrophes. Invité : Georges Simenon. **Festival**

23.55 Un siècle d'écrivains. David Shahar. **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.50 MGM, quand le lion rugit. [3/8]. **Ciné Cinémas**

ARTE

20.45 L'Aventure humaine
Au printemps 1997, une mission d'Elf Petroleum Asia découvre une jonque du XV^e siècle gisant au fond de la mer de Chine. On y trouve 13 500 pièces d'usage quotidien ou rituel. C'est cette expédition du « Trésor de la jonque engloutie » qu'ont filmée et écrite Marc Jampolsky et Michel Absecat. Une odyssee en profondeur qui est un exposé clair et bien construit, avec de belles images.

Lionel Jospin dénonce « la nette reprise de la course aux armements » dans le monde

LE PREMIER MINISTRE s'est inquiété de « la nette reprise de la course aux armements » dans le monde, dont il a rendu partiellement responsables les Etats-Unis et « la réticence malheureusement exprimée par le Sénat américain », dans le discours qu'il a prononcé, vendredi 22 octobre, devant les stagiaires civils et militaires, français et étrangers, de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) à Paris. Lionel Jospin intervenait en marge d'un colloque ayant pour thème : « Influence, puissance, quelle stratégie pour le XXI^e siècle ? »

« L'équilibre stratégique global, a expliqué M. Jospin, serait menacé si nous ne parvenions pas à freiner une course aux armements en nette reprise, si n'étaient pas apaisées les tensions et les rivalités sur le continent asiatique et au Moyen-Orient, voire si devait se concrétiser la tentation de la principale puissance [les Etats-Unis cités plus avant comme « se trouvant en situation relative de puissance dominante »] de s'affranchir des disciplines internationales, en matière d'armements stratégiques, à la définition desquelles elle a pourtant contribué. »

Après avoir estimé que « les dernières années semblent marquées par un relâchement de la vigilance et de la discipline internationales », le premier ministre considère que « la conférence du désarmement se trouve aujourd'hui comme paralysée ». Aussi, « le déploiement des arsenaux balistiques, vecteurs potentiels d'armes de destruction massive, et celui des défenses antimissiles, qui vi-

seraient à leur répondre, ne sont pas sans incidences sur la stabilité internationale. A cet égard, en dépit de l'argumentation de nos amis américains, nous exprimons nos craintes face au développement de tels programmes. Le président de la République a eu l'occasion d'exposer ses inquiétudes à ce sujet. Il est clair, a déclaré M. Jospin, que cette question ne saurait être traitée seulement dans le cadre bilatéral russo-américain lié au traité ABM [qui limite, depuis 1972, le déploiement de défense antimissile]. Il importe d'évaluer les conséquences d'une relance de la course aux armements induite par un projet dont la logique ferait basculer les efforts menés en faveur de la non-prolifération vers une action centrée sur la contre-prolifération. »

« ESSENTIELLE » DISSUASION

Dans ce contexte, la dissuasion nucléaire demeure, selon le premier ministre, « un fondement essentiel de notre défense ». « Nous veillons donc à la modernisation et aux modifications d'un arsenal nucléaire qui, tout en restant limité en volume, conformément au principe de stricte suffisance que nous affirmons, doit prendre désormais en considération les armes balistiques et de destruction massive dont se dotent certaines puissances », a expliqué M. Jospin, qui a annoncé que le gouvernement va lancer « les travaux de préparation de la nouvelle loi de programmation militaire », qui doit succéder à celle en vigueur jusqu'en 2002 et qui permettra d'« examiner la pertinence du modèle d'armée » français.

La diffusion d'un match de football sur France 2 brutalement interrompue

LE MATCH aller de Coupe de l'UEFA entre Widzew Lodz et l'AS Monaco, diffusé jeudi 21 octobre à 17 h 50 sur France 2, aura duré moins d'une mi-temps. Après vingt-cinq minutes de jeu, la télévision polonaise a soudainement interrompu le signal satellite. « Sans préavis ni explications », déplore la chaîne publique. Un incident sans précédent. Après avoir vendu les droits de retransmission du match et de publicité autour du stade pour 105 000 dollars (environ 600 000 francs) à la société de Jean-Claude Darmon, le club polonais les a cédés à nouveau, quelques heures avant la rencontre et pour un montant supérieur, à UFA Sports, une filiale de la CLT-UFA.

SURENCHÈRE

Avant le coup d'envoi, Widzew Lodz a « essayé une surenchère de dernière minute », s'empare M. Darmon. Contrat en main, le grand argentier du football français l'a refusée. Selon lui, le coupable de ce méfait est UFA-Sport, qu'il accuse d'occuper une « position d'archimonde en détenant, directement ou

indirectement, 75 % à 80 % des droits de retransmission européens ». En Europe, UFA-Sport et la société Jean-Claude Darmon sont des concurrentes archarmées. Elles ont pourtant un actionnaire commun : le financier belge Albert Frère, actionnaire à 50 % de la CLT-UFA, société mère d'UFA-Sport, présent aussi dans le tour de table de Jean-Claude Darmon.

Cette affaire de famille pourrait trouver son dénouement à Bruxelles. Pour faire valoir son bon droit, M. Darmon n'exclut pas « d'aller devant la Commission européenne ». Mais France 2 est la première grande victime de ce marchandage. Faute de match, la chaîne publique a dû rediffuser un feuilleton américain, « Hartley cœur à vie ». Privée de rencontre, France 2 a aussi été privée de recettes publicitaires. Le match devait être encadré de quatre écrans de publicité dont trois n'ont pu être diffusés. Le « préjudice » financier est évalué entre 7 et 10 millions de francs bruts.

Guy Duthéil

Hélène Carrère d'Encausse élue secrétaire perpétuel de l'Académie française

L'HISTORIENNE, spécialiste de la Russie, membre de l'Académie française depuis 1990, âgée de soixante-dix ans, a été élue jeudi 21 octobre par 26 voix sur 31 votants, secrétaire perpétuel, en remplacement de Maurice Druon, démissionnaire depuis deux semaines pour raison d'âge. Première femme à accéder à ce poste, elle a souligné que cette élection était « importante pour les femmes », mais a décidé qu'elle se ferait appeler « Madame le secrétaire perpétuel » sans féminiser sa fonction : « Il n'y a qu'un seul secrétaire perpétuel depuis trois siècles et demi. C'est cette idée de continuité qui doit prévaloir. C'est une lignée qui se poursuit. » Maurice Druon a précisé pour sa part qu'une des raisons qui avait prévalu au choix des « Immortels » était « la renommée internationale » de M^{me} Carrère d'Encausse. Le président de la République, Jacques Chirac, s'est dit « réjoui » par le « symbole fort » que constitue cette élection.

DÉPÊCHES

■ **PRIX** : le deuxième Prix du livre d'investigation Jacques Derogy-L'Express a été décerné à Emmanuel de Roux et Roland-Pierre Paringaux, journalistes au Monde, pour *Razzia sur l'art* (Fayard), une enquête sur le trafic international d'œuvres d'art.

■ **CYCLISME** : Laurent Gané, Florian Rousseau et Arnaud Tourmant ont permis à l'équipe de France d'emporter son troisième titre d'affilée, en vitesse par équipe, lors des championnats du monde sur piste, jeudi 21 octobre, à Berlin. En finale, ils ont dominé l'équipe d'Angleterre.

M. Hue a été renvoyé devant le tribunal correctionnel pour « recel de trafic d'influence »

La justice estime qu'il avait connaissance du financement illégal du PCF

LE SECRÉTAIRE NATIONAL du Parti communiste, Robert Hue a été renvoyé, jeudi 21 octobre, devant le tribunal correctionnel de Paris, par le juge d'instruction Laurence Vichnievsky dans le cadre de l'enquête sur le financement du mouvement communiste. La justice soupçonne M. Hue, mis en examen, le 10 octobre 1996, de « recel de trafic d'influence ». Il aurait, en sa qualité d'ancien président de l'Association nationale des élus communistes et républicains (Anecr), participé à la mise en place d'un système de financement occulte avec la complicité de la Compagnie générale des Eaux (devenue depuis Vivendi). Engagées en 1994, les investigations ont porté sur les relations entre la CGE et des bureaux d'études liés au parti de M. Hue, filiales du Groupement d'intérêts économiques pour l'équipement et la fourniture des collectivités (Gifco). Entre 1990 et 1994, près de 20 millions de francs auraient été versés par la CGE, pour des études fictives, à des sociétés satellites du PCF. Les enquêteurs ont notamment mis en lumière le rôle joué par la Société d'ingénierie

commerciale pour l'aménagement des régions (Sicopar). Dix-neuf personnes ont été renvoyées dans cette même affaire, dont Pierre Sotura, conseiller général des Hauts-de-Seine et ancien trésorier du PCF, Richard Béninger, directeur général du quotidien *L'Humanité*, et Jean-Dominique Deschamps, ancien directeur général adjoint de la CGE. Les réquisitions du parquet correspondent, en grande partie, à l'analyse du magistrat instructeur consignée dans l'ordonnance de renvoi.

Selon les témoignages d'anciens élus communistes, recueillis par les policiers, ces arrangements auraient permis à la CGE d'obtenir des marchés publics dévolus par les collectivités contrôlées par le Parti communiste. Au cours de la période incriminée, Robert Hue fut président de l'Association nationale des élus communistes et républicains, avant de succéder à Georges Marchais au poste de secrétaire général du PCF.

L'enquête vise également le financement de la Sicopar. La revue *L'Elu d'aujourd'hui* aurait bénéficié de contrats publicitaires dont les

clauses sont jugées abusives. Dans un premier temps, fort d'une expertise judiciaire, rendue le 17 décembre 1997, sur les comptes de l'ensemble des filiales de Gifco, M. Hue affirmait : « Aucune des opérations visées par l'information judiciaire n'a de rapport avec le financement du PCF, dont la régularité de la comptabilité a été totalement confirmée. » Le rapport concluait à l'absence de « relation financière directe » entre le PCF et les bureaux d'études. « Les expertises ont démontré qu'il n'existait aucun flux financier suspect entre les filiales de Gifco et le Parti communiste », nous a confirmé, vendredi 22 octobre, M^e Olivier Metzner, avocat de Gifco.

UN COMPTE RENDU DANS LE BUREAU

Le juge Laurence Vichnievsky fonde notamment sa démonstration sur un document découvert dans le bureau de M. Hue, lors d'une perquisition conduite le 25 juin 1996. Ce compte rendu d'une « réunion de présentation » aux élus de l'Anecr, le 3 juin 1991, mentionne l'éventuelle fusion du Gifco et du

bureau d'étude Berim, également contrôlé par le mouvement communiste. Ce compte rendu signale l'intérêt porté par Robert Hue aux bureaux d'études proches de son parti. Ces éléments ont conduit le juge d'instruction à penser que l'actuel leader du PCF ne pouvait ignorer l'existence d'un financement illégitime du Gifco à destination de sa formation politique.

Placé en garde à vue le 30 mars 1995, Jean-Dominique Deschamps, alors directeur général adjoint de la CGE, avait déclaré que le rôle de la Sicopar « consistait à expliquer et à démontrer l'intérêt des propositions présentées par la Compagnie aux élus, techniciens municipaux et représentants syndicaux proches ou en sympathie avec le Parti communiste. [...] Quelles que soient les précautions que j'ai pu prendre, quelle soit la vigilance des dirigeants régionaux et des dirigeants de filiales de la CGE, il est peu probable que nous soyons arrivés à éviter une certaine forme de racket de la part des sociétés composant le groupe Gifco. »

Jacques Follorou

FORTIS
Des partenaires globaux. Une stratégie globale.

Fimagest devient Fortis Investment Management France

« Sans le savoir, nous sommes le nouveau groupe de 150 milliards. »
« Héros veut dire... »
« Un changement de nom... »

Titre de FORTIS GLOBAL GROUP leader du monde. FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT est une 100 milliards d'euros d'actifs gérés. Un chef-marché européen dans le gestion de portefeuilles.

Présente sur tous continents et sur tous marchés au Europe, notamment en France avec FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE et FIMAGEST, notre seul objectif est de servir les clients dans le monde à la recherche de solutions de haut en ce à travers nos services personnalisés.

Plus que jamais, nous réaffirmons notre vocation : Profession Gestionnaire.

Fortis Investment Management